VENDREDI 04 AOÛT 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1743
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



L'agriculture, version festive !



Dans le sillage de la période intense des moissons, août est toujours un mois durant lequel l'agriculture se met en fête. En Côte-d'Or, dans l'Yonne ou la Nièvre, quelques rendez-vous ont eu lieu ou vont se tenir dans les prochaines semaines (en photo l'équipe des JA qui organise le comice de Château-Chinon). Ils sont comme une respiration bienvenue dans un contexte pas toujours léger. Alors ne ratez pas les fêtes agricoles et paysannes qui arrivent !

Pages 08, 12, 13, 18, 31



TEMPS FORT P. 03

Rencontre // La défense de l'Europe agricole vue de l'intérieur



PRODUCTIONS P.14

Travail du sol // Tester pour choisir



Marian Weyo

RURALITÉ P.20

Climat // Des jours et des nuits de plus en plus chauds, d'ici 2050





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDSEA 58 : BILAN MOISSON FOURRAGE ET CULTURES D'HIVER

.05 SYNDICALISME : À BONS ENTENDEURS

.06 MOISSON : « ON AVAIT DE QUOI ESPÉRER MIEUX »

.07 EMPLOI : POUR LES VENDANGES, LES DOMAINES RECRUTENT

.08 CHÂTEAU-CHINON : UN PROGRAMME DENSE POUR LE COMICE

.09 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE : IL Y A DU CHANGEMENT AU PÔLE PRODUCTIONS VÉGÉTALES

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 AVENIR DE L'AGRICULTURE : UN BESOIN DE TRANSVERSALITÉ POUR LES CONSEILLERS

.11 NÉGOCE DE GRAINS : UNE CINQUIÈME GÉNÉRATION À LA TÊTE DE BRESSON

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 POINT DE VUE : *« ON Y VA TOUT DROIT »*

.13 FÊTE DU CHAROLAIS : UNE AFFAIRE DE FAMILLE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 TRAVAIL DU SOL : TESTER POUR CHOISIR

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 VINIPÔLE SUD BOURGOGNE : DIX ANS D'ANTICIPATIONS

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.16 ATELIER DE TRANSFORMATION : « LA FERMILLE » SE PERFECTIONNE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.17 LEGTA DE CHALLUY : TRANSFORMATION AVEC LES ÉLÈVES

.18 FESTIVAL « BÊÊÊLE ET LAINE » : UNE ÉDITION BIEN REMPLIE

.19 ÉCONOMIE : DES PASSERELLES QUI SONT UN VÉRITABLE ACCOMPAGNEMENT

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.20 CLIMAT : DES JOURS ET DES NUITS DE PLUS EN PLUS CHAUDS EN BFC, D'ICI 2050

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // PORTRAIT

.31 AGRI'RUN ET FESTIV'AGRI : UN SACRÉ PROGRAMME EN PERSPECTIVE

.32 HISTOIRE : JEAN MOULIN, UNE VIE HÉROÏQUE



// LE DESSIN

// EN BREF

Élevage plein air Une expérimentation sur la biosécurité

Le ministère de l'Agriculture a annoncé, dans un communiqué du 31 juillet, le *« lancement d'une expérimentation nationale sur la biosécurité dans les élevages plein air en filières avicole et porcine »*. Deux filières qui font face à d'importants risques sanitaires (influenza aviaire et peste porcine africaine notamment). Il s'agira d'*« identifier et évaluer des mesures de prévention sanitaire (biosécurité) spécifiques à l'élevage plein air »*, précise la Rue de Varenne, afin d'*« aboutir à la formulation de recommandations d'évolutions, y compris réglementaires »*. Une centaine d'élevages pilotes seront sélectionnés en septembre, et l'expérimentation durera *« jusqu'à la fin mai 2025 »*. Elle est *« financée à hauteur de 700 000 € par le plan France relance »*, précise le ministère. L'expérimentation sera « animée par le réseau de l'agriculture paysanne (la Fadear) », *« encadrée »* par les instituts techniques (Ifip, Itavi, Itab) et l'Anses, *« en collaboration avec les structures professionnelles »*[1]. Cette expérimentation avait été annoncée par la Confédération paysanne en octobre 2022, après une action syndicale pour dénoncer une réglementation sanitaire inadaptée aux élevages plein air.

(1) SNGTV, GDS-France, ANSP, Confédération paysanne, Modef, FNSEA, Fnab, Civam, Chambres d'agriculture France et interprofessions

Prairies Le manque d'eau fait basculer la pousse sous la normale

Après un début de saison favorable, la pousse cumulée des prairies permanentes est devenue en juillet inférieure de 3 % à la moyenne de la période de référence 1989-2018, rapporte le service statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste) dans une note de conjoncture parue le 27 juillet. Alors qu'elle était encore excédentaire en mai et dans la normale en juin, la production nationale atteint 67,5 % de la production annuelle attendue, *« soit 4 points de moins que la normale »*. Dans 10 % des régions fourragères, la production d'herbe est déficitaire à plus de 25 %, précise Agreste. En cause, des *« pluies peu abondantes »* et des *« températures élevées »* qui n'ont pas permis la reprise de la pousse dans de nombreuses régions. Au niveau régional, la situation reste défavorable dans les régions méditerranéennes, et ce malgré quelques pluies en juin. Par ailleurs, elle s'est fortement dégradée dans la moitié nord, en particulier dans le quart nord-est, où la pluie a été insuffisante. En revanche, le Limousin, le nord de l'Occitanie et la partie centrale des Alpes ont bénéficié de pluies fréquentes, d'où une pousse excédentaire. Dans la moitié Ouest, la pousse cumulée demeure souvent proche de la normale, malgré une dégradation depuis début juin.

Saisonniers Les effets de la réforme de l'assurance chômage

La réforme de l'assurance chômage de 2021 entraîne des conséquences sur les conditions d'affiliation et le niveau d'indemnisation des saisonniers du secteur agricole et agroalimentaire, souligne le CGAAER (ministère de l'Agriculture) dans un rapport publié le 26 juillet. *« Les conditions d'affiliation au régime d'assurance chômage, plus restrictives, privent potentiellement une partie limitée des saisonniers de son bénéfice, à conditions d'emploi inchangées. De plus, l'évolution des règles de calcul d'indemnisation réduit l'allocation journalière pour environ 100 000 saisonniers, travaillant entre 3 et 6 mois par an, mais allonge la durée de versement »*, souligne le rapport. Par ailleurs, la réforme a introduit un bonus-malus sur les cotisations des industries agroalimentaires à l'assurance chômage (modulation du taux de contribution). *« Un millier d'entreprises de 11 salariés et plus voient leur cotisation augmenter, alors que 3 000 sont concernées par un bonus »*, calcule le CGAAER. Ce dernier émet des recommandations : expérimentation du soutien financier dans la durée de groupements d'employeurs, négociations collectives de branches et inter-branches ou encore plan d'action territorial pluriannuel *« compétences et recrutements »*.

// EN IMAGE

États-Unis De la viande in vitro au menu des restaurants

Les Américains vont pouvoir manger de la viande cultivée en laboratoire, notamment au Bar Crenn de San Francisco et au China Chilcano à Washington D.C. Le Bar Crenn proposera notamment un tempura de poulet (cultivé) accompagnée d'un aïoli au chili brûlé et garnie de légumes verts et de fleurs comestibles (photo). Les deux restaurateurs se sont approvisionnés auprès de deux entreprises Upside Food et Good Meat qui avaient reçu, en juin dernier, l'autorisation du ministère de l'Agriculture (USDA) de produire et vendre de la viande de poulet in vitro. Celle-ci est élaborée à partir de cellules animales et cultivée dans d'énormes bioréacteurs à l'aide de nutriments tels que des acides aminés. Ce mode de production est très sujet à caution. Les ONG environnementales y voient le moyen de lutter pour le bien-être animal. Selon elle, 70 milliards d'animaux (dont 300 millions de bovins) sont abattus chaque année à des fins d'alimentation. Cependant, cette production est très coûteuse (plus de 100 euros/kg)[1] et son empreinte carbone est cinq fois supérieure à celle d'un élevage conventionnel, sans que la qualité (texture, goût…) soit au rendez-vous.



DR

(1) Le premier steak in vitro apparu en 2013 a coûté 250 000 euros pour 140 g.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// RENCONTRE

71

La défense de l'Europe agricole vue de l'intérieur

Jérémy Decerle, député européen au sein du groupe Renew, ancien président des JA et éleveur en Saône-et-Loire revient sur les sujets européens du moment qui l'ont mobilisé, en particulier sur la directive IED (émissions industrielles), pour laquelle il était rapporteur. La défense des agriculteurs reste sa priorité.



Pour Jérémy Decerle, eurodéputé et éleveur en Saône-et-Loire, la défense des agricultures européennes doit reposer sur de la rationalité, par sur des approches trop politisées.

En novembre, la Commission européenne (CE) a révisé le texte de la directive IED, relative aux émissions industrielles. Une nouvelle partie s'appliquait à plus de filières agricoles. Était alors considérée comme grosse « industrie », toute exploitation dépassant les 150 UGB ou équivalences dans les filières porcines, avicoles… Or, pour la majorité du Parlement, le concept de « grandes entreprises » ne pouvait s'appliquer aux exploitations agricoles, bon nombre de paramètres technico-agronomiques n'ayant pas été pris en compte. Jérémy Decerle juge l'approche menée par la CE trop *« légère »* dans son analyse préalable. *« La Commission n'a jamais voulu entendre ce qu'on disait ; elle ne voulait pas bouger une ligne »*, raconte-t-il. Résultat : le 11 juillet, les députés ont voté contre l'élargissement du champ d'application de l'IED aux élevages bovins. Ils ont également refusé l'abaissement des seuils pour les élevages porcins et avicoles, à partir desquels ils auraient été soumis aux dispositions de cette directive. Pour obtenir ce statu quo, le combat n'a pas été de tout repos ! Ce texte ne concerne pas que la Commission Agricole ; il touche aussi la Commission Environnement.

Risque d'effet contre productif

Avant le 11 juillet, les deux entités (y compris les députés écologistes) s'étaient accordées sur l'irrecevabilité de la proposition de la CE en l'état. La Commission Agricole a tranché rapidement dans ce sens parce qu'elle savait qu'elle allait être suivie. Pour argumenter, Jérémy Decerle et sa commission se sont entretenus avec le ministère de l'Agriculture afin de collecter des données (financières, techniques…). L'eurodéputé avait d'ailleurs pointé du doigt le risque d'un effet contre productif. Qui sait si les plus petits élevages, rentrant dans le critère d'UGB, auraient pu passer le cap des mises aux normes qui allaient en découler ? En sachant que les incertitudes autour des coûts financiers restaient nombreuses. *« J'avais tout intérêt à défendre le statu quo »*, affirme-t-il.

Dans la foulée, la Commission Environnement s'est calée sur ce qui avait été validé par le Conseil des États membres. Le groupe Renew s'était penché sur une proposition alternative, dans l'hypothèse où le statu quo leur aurait été refusé. Dans cette proposition, ils acceptaient de faire rentrer les bovins, mais les seuils étaient plus élevés. Il s'agit de *« sujets tellement importants, méritant d'être approfondis,* explique-t-il, *on a essayé d'amener des idées, sur le taux de chargement par exemple »*. Le but étant de *« marquer la différence entre intensif et extensif »*. Malgré le couac sur les enjeux agricoles, cette directive reste cohérente pour l'industrie. L'obtention du statu quo demeure une étape importante pour le Parlement. *« Le coup de gueule a porté ses fruits »*, la réalité du terrain étant ainsi davantage respectée.

Une approche rationnelle des NBT

Autre sujet polémique : les NBT, désignant les nouvelles techniques de sélection végétale et animale. De fortes oppositions sont nées à la suite du texte proposé par Bruxelles. Prévoyant de classer les plantes issues des NBT en deux catégories, non soumises aux obligations de la directive OGM.

Difficile dès lors d'y voir clair entre des antitout et des productivistes à outrance. Heureusement, d'autres eurodéputés abordent le sujet de manière *« plus rationnelle »*, souligne Jérémy Decerle, convaincu de *« l'aide que pourraient procurer ces nouvelles technologies à toutes les filières »*, les NBT étant des biotechnologies largement accessibles, financièrement, à des coopératives ou Instituts techniques dans les territoires. Par contre, il faudra veiller à ce que les acteurs des filières soient accompagnés, et comment. Il est essentiel que les financements alloués à la recherche se rajoutent à ceux, actuels, de la Pac, côté Green Deal plutôt. *« Ce sera une réussite uniquement si nos entreprises locales s'en saisissent »*. *« À nous maintenant de rendre attractifs ces procédés »*, déclare-t-il. Lourde tâche, qui incombe au Parlement. Récemment, il a reçu les semenciers à Strasbourg et continue de s'entourer et d'interroger les acteurs spécialistes. Tant de questions sont encore à traiter : quels choix et possibilités techniques ? Quels champs d'application ? Quelle classification ? Tout l'enjeu réside aussi dans la manière dont seront traitées de front la thématique des NBT et celle des pesticides. *« Il faut traiter ensemble ces sujets […] dans un même paquet »*, insiste-t-il. L'eurodéputé considérant les NBT comme une opportunité de réduire les intrants chimiques. Il est donc primordial de lier les réflexions. *« Ce serait bizarre d'aller dans une direction pour les pesticides et dans une autre concernant le glyphosate »*, souligne-t-il.

Un débat *« surpolitisé »*

Pour finir, Jérémy Decerle est revenu sur un autre sujet traité par la Commission avec *« beaucoup de flou et de légèreté »* : le règlement sur la restauration de la nature a fait couler beaucoup d'encre, malheureusement pas pour de bonnes raisons. De nombreuses contributions ont cristallisé le débat. *« Le Parti populaire européen (PPE) a voulu politiser ce sujet »*, se désole Jérémy Decerle. Une nouvelle fois, *« on essaie de répondre à des questions binairement alors qu'on devrait apporter des réponses approfondies »*. Du fait de cette « surpolitisation », *« on n'a pas été capables d'aborder le fond »*, regrette-t-il. Le Parlement est quand même parvenu à *« vider le texte de ce qui avait été exagéré par la CE »*. Point noir : le contenu s'est fortement éloigné de la technique et comporte finalement peu de précisions ; mais *« on a réussi à proposer des choses rationnelles »*, confesse-t-il. On peut ainsi dire que la casse a été limitée et le signal politique renvoyé prône davantage l'équilibre.

Enfin, il y a maintenant moyen d'en faire quelque chose de constructif et de plus élaboré. Notamment lors des trilogues (1). Les prochaines actualités du Parlement risquent toutefois d'être fortement influencées par l'approche des élections. Contexte qui donnera probablement lieu à des discours encore plus politiques. Le timing joue donc toujours un rôle très important ; *« si le texte Nature était arrivé il y a un an et demi, il aurait été traité différemment »*. Certains dossiers ne pourront d'ailleurs pas être finalisés avant 2024.

Propos recueillis par Florence Bouville et Cédric Michelin

(1) Réunion tripartite informelle sur des propositions législatives entre des représentants du Parlement, du Conseil et de la Commission. Leur objectif est de parvenir à un accord provisoire sur un texte acceptable à la fois pour le Conseil et le Parlement.

// FDSEA 58

Bilan moisson fourrage et cultures d'hiver

Même si la moisson du tournesol ou du maïs n'est pas entamée, la FDSEA 58 fait le bilan de celle des fourrages ainsi que pour les cultures d'hiver et de printemps.

La moisson pour certaines cultures étant à son terme, la FDSEA 58 souhaitait faire un bilan tout en abordant d'autres sujets d'actualité. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, débute ainsi par les fourrages : *« Cette année le résultat de la récolte en fourrage montre une bonne qualité et quantité »*.

Fourrage et eau

Malgré cela, il poursuit : *« il est à noter que cette moisson s'est effectuée fin mai, ce qui est globalement inquiétant car cela nous laisse à penser qu'il va falloir trouver des graminées fourragères capables de pousser à plus de 25 °C. Il faudra aussi réfléchir à trouver des légumineuses propices au captage d'azote afin d'avoir des fourrages de qualité sans apport minéral. Pour rappel, la Chambre d'agriculture de la Nièvre donne les cumuls de températures et de pluviométrie afin d'aider les exploitants dans leurs choix. Mais, il faut penser à l'après. Et, pour ce faire, la recherche variétale est au cœur de notre avenir »*. Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, rebondit : *« Les fortes chaleurs que nous connaissons – de plus en plus tôt et sur une plus longue période - engendrent également des problématiques sur l'abreuvement des animaux, et l'importance de la moindre pluie dans ces périodes-là. L'interrogation autour du stockage est aussi posée pour les pâtures »*. Là, Emmanuel Bernard insiste : *« nous sommes pour la réhabilitation des mares ou tout autre outil ! Mais, sans pluie, on ne peut pas faire grand-chose »*.

Cultures d'hiver

Du côté du bilan des récoltes des céréales d'hiver (semées d'automne et plus sporadiquement de printemps), Emmanuel Bernard détaille : *« Nous relevons une forte hétérogénéité de quantité : avec pour le blé 40 à 80 quintaux, et pour l'orge de 40 à 70 quintaux. De même, il y a une qualité hétérogène, bien que cette dernière soit décevante dans la majorité des cas cette année. Cela a une incidence directe sur la santé financière des exploitations car si on trouve des orges brassicoles à 250 euros/t, l'orge fourragère plafonne, elle, à 165 euros/t. S'ajoute à cela un effet ciseau avec une amplitude de prix importante entre l'an passé et 2023 : nous avons un rendement moyen et des prix bas, avec des charges opérationnelles élevées. À cette situation, s'ajoutent à d'autres augmentations : celle des prix de fermage de 5 % ou encore la hausse des impôts locaux pour certaines communes. Même si le contexte est difficile, cela peut être surmontable sous certaines conditions : année d'installation, taux d'endettement, etc. Ces circonstances nous préoccupent car nous avons peur d'avoir une recrudescence de personnes en grande difficulté »*. Enfin, pour le colza, Emmanuel Bernard souligne *« des résultats décevants (aux alentours de 30 quintaux voire un peu moins) alors que cette culture était prometteuse. Le tournesol semble bien parti, mais il faut rester prudent »*.

Les oiseaux

Après ce point, Emmanuel Bernard a évoqué la prédation des corbeaux, pigeons et autres étourneaux. *« Nous n'avons pas d'outils efficaces pour lutter contre ce fléau. Pour mémoire, le Conseil départemental a tenté des effarouchements avec rapaces – sans succès. Nous travaillons pour faire accepter la phase de régulation, car c'est aujourd'hui la seule option. De plus, si autrefois les dégâts causés par ces volatiles étaient ciblés, ils s'étendent à vitesse grand V – les oiseaux faisant des dizaines de kilomètres pour se nourrir. Au-delà de l'impact sur nos cultures, qui représente une perte sèche, nous alertons aussi sur les conséquences engendrées par cette surpopulation pour les autres espèces de volatiles, car ces individus néfastes prennent la place d'autres »*.



Orge de printemps semée d'automne dans une parcelle aux alentours de Sourdes en 2023.

Chloé Monget

// FDSEA 58

Points de vigilance

Au-delà du bilan des moissons, effectué le 24 juillet, la FDSEA 58, sous l'égide d'Emmanuel Bernard, son président, a tenu à pointer certaines problématiques d'actualité.

Le 24 juillet, après avoir fait un premier bilan des moissons, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 a tenu à aborder d'autres sujets et leurs conséquences.

Lanceurs d'alerte

Ainsi, Emmanuel Bernard est revenu sur une alerte lancée par la FDSEA 58 auprès de l'organisation nationale afin de porter le sujet à l'État : *« Nous voulions aborder une entité, nommée « On est prêt, Tu flippes ? », qui nous semble être dangereuse pour l'avenir de notre profession mais aussi pour l'image de l'État. Pour rappel, cette page appelle ouvertement à la désobéissance civile et cette association a soutenu les Soulèvements de la Terre. Or, elle a le soutien d'organismes tels que l'ADEME ou encore l'OFB. En fait, cela décrédibilise la parole de l'État. Cela est pour nous une pression de plus sur notre profession qui est inadmissible d'autant plus qu'elle est un acteur actif et dynamique pour la protection de l'environnement. Pour ne donner qu'un exemple, les bâches protégeant les stocks de foin ont presque toutes disparu du paysage grâce à l'investissement fait par les exploitants en matière de bâtiments photovoltaïques permettant de stocker des récoltes ainsi que du matériel ou encore offrir un nouvel habitat pour les animaux. En somme, nous sommes une victime, mais pas LA victime visée réellement. Tous ces mouvements optent pour la facilité en incitant des particuliers à faire des actions parfois violentes contre nos outils de travail, car il est plus simple d'agir ainsi que de se battre pour promulguer des lois »*.



Entre 2016 et 2022, la Nièvre a perdu environ 15 000 vêlages allaitants, selon les chiffres transmis par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Justice

En lien direct avec ce sujet, Emmanuel Bernard évoque également le *« traumatisme que cette situation engendre »* en rappelant que la MSA a, depuis les événements de Sainte-Sauline, reçu énormément d'appels téléphoniques d'exploitants ressentant un mal-être : *« En plus des exigences commerciales, économiques, sanitaires, ils ont l'exigence sociétale qui s'ajoute, ce qui engendre une véritable angoisse car ils ont peur d'être, eux aussi, attaqués. Dans ces cas-là, Il ne faut pas rester seul, il faut alerter son entourage pour avoir un soutien, et nous sommes aussi une oreille attentive. Cela vaut également pour la problématique lupine qui devient de plus en plus pressante dans le département »*. Pour ce sujet, Emmanuel Bernard martèle : *« dès qu'une mort est suspecte, il faut la déclarer, il faut aussi tout faire pour avoir des preuves, avec des photos ou encore des vidéos afin d'obtenir la justice que l'on mérite. Car les exploitants ou encore les forestiers sont les premiers à protéger leur environnement tout en l'entretenant comme il se doit »*. Il conclut : *« nos métiers agricoles, ou para-agricoles, ont un avenir car ils sont en accord avec les enjeux actuels. Malgré tout, force est de constater qu'ils sont méconnus par les jeunes et qu'il est nécessaire de continuer à ouvrir nos portes aux personnes d'autres horizons afin que le renouvellement des générations puisse s'opérer dans ces secteurs professionnels. L'agriculture est en train de se métamorphoser, et nous nous devons d'aider cette transformation. Ainsi, afin de promouvoir tout cela, la Chambre d'agriculture organise une grande rencontre le vendredi 15 septembre, durant le marché du Square de la Place de la Résistance, afin d'expliquer nos professions – soit la veille de la deuxième édition d'un Samedi à la ferme qui aura lieu cette année à Urzy »*.

Baisse du nombre de vêlages

Emmanuel Bernard, accompagné par Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ont poursuivi en rappelant que le nombre de vêlages dans les exploitations continuait de baisser. Parmi les explications, les deux présidents évoquent un manque de main-d'œuvre ou encore des exploitants développant leurs activités via des ateliers de diversification. Ils insistent : *« en baissant les vêlages, la stabilité économique d'une ferme peut-être fragilisée. Il faut que l'action soit réfléchie et pertinente pour la santé financière d'une exploitation car une production minime est requise pour dégager un salaire. Il faut donner les bons signaux aux jeunes et des réponses doivent être apportées pour toute la filière. Parmi elles, la sécurisation des fourrages est indispensable et pour ce faire la recherche est notre meilleure alliée pour trouver des espèces rustiques et adaptées au changement climatique »*.

Ils s'accordent aussi sur *« l'importance des contrats offrant une visibilité assurée sur la trésorerie ou encore celle de l'engraissement »* qui *« présente, pour les femelles, moins d'aléas de revenus qu'avec le maigre, notamment face aux problématiques sanitaires »* avant d'ajouter : *« en plus, engraisser ses animaux permet de faire travailler le reste de la filière localement comme les abattoirs »*. Emmanuel Bernard martèle : *« Il ne faut pas perdre les outils de valorisation, comme cela a pu être le cas pour les productions végétales. Nous devons nous réinventer afin d'assurer la pérennité des agricultures de la Nièvre ; car il y a autant de pratiques que d'exploitations, ce qui est beau à voir et nécessaire à mettre en avant »*.

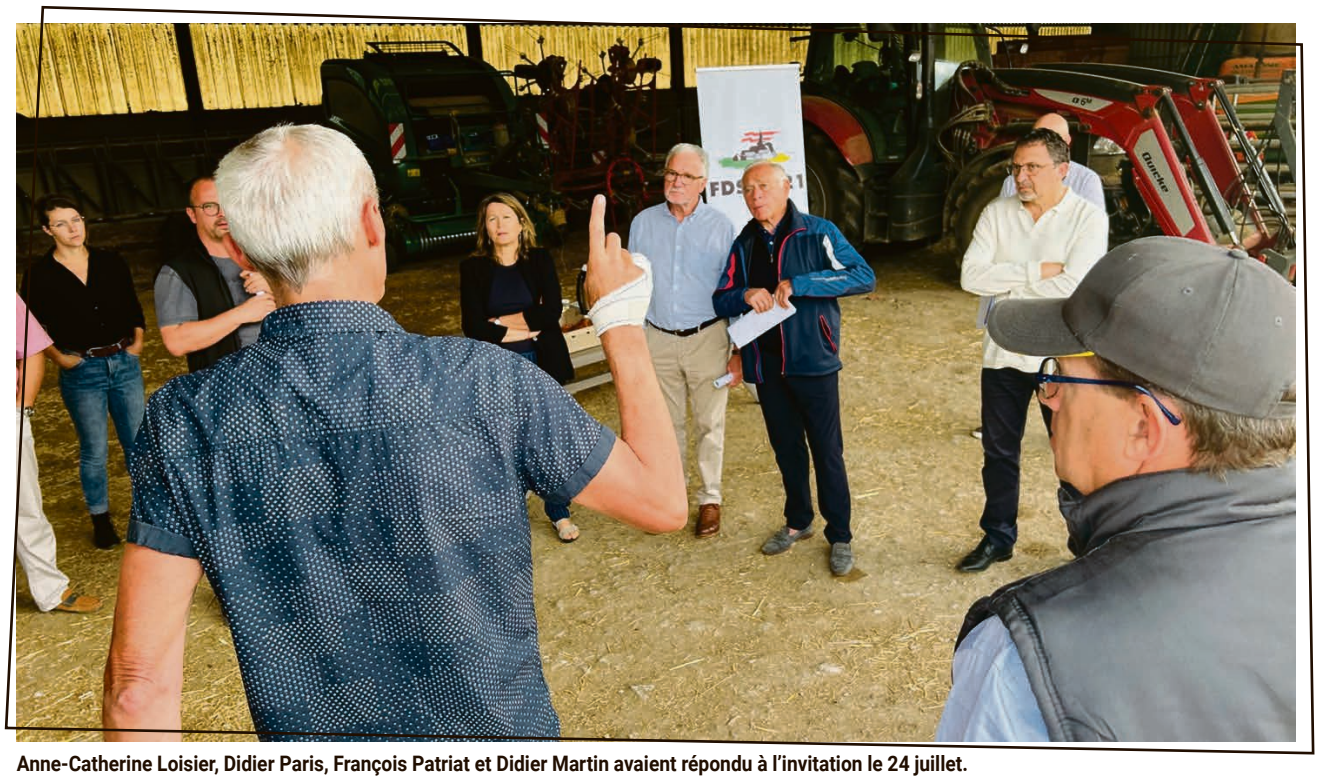
Chloé Monget

// SYNDICALISME

À bons entendeurs

Des représentants de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont discuté de plusieurs dossiers syndicaux avec les parlementaires de leur département. Extraits.

Une fois n'est pas coutume : la traditionnelle rencontre avec les parlementaires, organisée plusieurs fois dans l'année par la profession à Bretenière, s'est tenue cette fois dans une exploitation. La cour de ferme de l'EARL Clément, à Gissey-sur-Ouche, a ainsi accueilli quatre des sept personnes conviées, à savoir Anne-Catherine Loisier, Didier Paris, François Patriat et Didier Martin (Benoît Bordat et Hubert Brigand étaient excusés, retenus par d'autres engagements). La suppression progressive de la détaxation du GNR, envisagée d'ici 2030, a été le premier sujet abordé. *« Ce projet ne doit pas voir le jour »*, a insisté Antoine Carré, vice-président de la commission « productions végétales » de la FDSEA. L'exploitant de Verrey-sous-Salmaise a rappelé que les agriculteurs *« payaient déjà le prix fort pour la dépollution… Les tracteurs coûtent 20, 30 voire 40 % plus cher qu'il y a dix ans. Derrière ces prix, il n'y a pas que l'inflation, il y a aussi des équipements qui permettent de dépolluer. À puissances égales, il faut réunir 100 tracteurs récents pour émettre autant de particules qu'un tracteur du début des années 2000 ! Nous avons donc énormément évolué et nous payons pour ça. La note serait pourtant encore plus salée si le GNR n'était plus détaxé, la mesure actuelle nous permet de récupérer 14 centimes au litre, cela doit être maintenu. Pour information, une exploitation consomme la plupart du temps 20 000 litres de GNR par an, cela peut même atteindre 50 000 litres dans de plus grandes structures : l'impact de cette détaxation irait donc de 2 800 à 7 000 euros ! »*.



Anne-Catherine Loisier, Didier Paris, François Patriat et Didier Martin avaient répondu à l'invitation le 24 juillet.

Tuberculose : ça traîne encore

Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA, a enchaîné avec le dossier de la tuberculose bovine. L'éleveur du village de Prâlon déplore que la revalorisation des abattages intervenue le 22 février ne soit toujours pas rétroactive pour les éleveurs ayant « fait le travail » avant la date de l'arrêté : *« Nous avions discuté de cette problématique avec le ministre de l'Agriculture lors de sa dernière venue dans le département. Le courrier qu'il nous a renvoyé nous informe que cette rétroactivité n'est pas possible… Une piste financière est néanmoins envisagée via le GDS, nous attendons confirmation. Les éleveurs qui ont réalisé leur prophylaxie de manière précoce doivent être indemnisés à la juste valeur de leurs animaux »*. Samuel Bulot a demandé d'autres avancées en termes d'indemnisations : le paiement des indemnisations dans des délais plus courts et la prise en compte effective de la haute valeur génétique via les expertises.

« Un non-sens »

Jacques de Loisy, vice-président de la FDSEA, a pour sa part évoqué le dossier des grandes cultures. L'exploitant agricole de Hauteville-lès-Dijon s'étonne que la dérogation jachère Ukraine ne soit pas reconduite comme en 2022. *« L'Europe dit stop à cette mesure alors que Poutine ferme le couloir humanitaire sur la mer noire… Nous allons donc repartir sur de la jachère, c'est un non-sens, un signe politique dévastateur. Nous voulons une Europe avec un peu de volonté politique car là, c'est une catastrophe ! »*. Jacques de Loisy a abordé d'autres dossiers comme celui de la moutarde, en demandant de nouveaux moyens de protection. La dérogation du Minecto Gold, *« en attendant mieux »*, doit notamment être reconduite. Les sujets du loup et des installations JA ont alimenté d'autres discussions avec les interventions de Baptiste Colson et Vincent Lavier, présidents respectifs des JA et de la Chambre d'agriculture. Agriculteurs et parlementaires semblaient visiblement partager les mêmes points de vue sur ces sujets. Lors de cette rencontre, les parlementaires ont signé le *« manifeste pour un élevage de ruminants durable, au service de territoires vivants »*, porté par la FNB, la FNPL, la FNO et la FNEC.

AG

// FERMAGES

Une revalorisation inédite

L'indice national des fermages connaît sa hausse la plus élevée depuis sa création.

Il augmente pour la cinquième année consécutive après 2019 (+1,66 %), 2020 (+0,55 %), 2021 (+1,09 %) et 2022 (+3,55 %). L'indice national des fermages bondit de 5,63 % et passe ainsi de 110,26 à 116,46. Jamais le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitations agricoles n'avait autant progressé depuis sa création en 2009. Pour 2023, il faudra donc appliquer une hausse de 5,63 % sur le montant du fermage payé pour les baux ruraux en cours. Pour rappel, l'indice national des fermages tient compte de l'évolution du niveau général des prix et repose sur deux facteurs : l'inflation à hauteur de 40 % (pour permettre de garantir une valeur réelle des fermages aux propriétaires) et l'évolution du revenu brut de l'entreprise agricole (RBEA) à l'hectare, pour 60 %, afin de tenir compte de la situation des fermiers.

Réactions

Alain Carion, agriculteur à Montagny-lès-Beaune, préside la commission départementale des fermiers depuis plusieurs semaines. Le successeur de Dominique Duthu réagit à cette nouvelle augmentation : *« Nous sommes devant le fait accompli, nous ne pouvons pas négocier… Cette nouvelle hausse, certes, nous l'attendions, celle-ci était inévitable avec son calcul basé sur l'inflation et les revenus agricoles, mais malgré tout, cela commence à faire beaucoup : plus de 9 % en seulement deux ans, après les 3,50 % de 2022… Cela est plutôt mal venu avec les prix des céréales qui ont nettement baissé. L'engrais a certes chuté de moitié mais il a repris 70 euros la tonne en un mois, je ne sais pas ce que cela va donner. Ce décalage est pénalisant pour les agriculteurs »*. Michel Boulmier, exploitant agricole à Clomot près d'Arnay-le-Duc, préside quant à lui la commission départementale des bailleurs après avoir succédé très récemment à Dominique Bayen : *« Les professionnels de l'agriculture vont trouver cette hausse trop importante et nous pouvons le comprendre, d'autant plus que la conjoncture économique ne sera pas aussi bonne qu'en 2022. Il aurait peut-être fallu moduler cette augmentation sur deux ou trois ans, je ne sais pas… Ceci étant dit, il faut aussi considérer les impôts fonciers sur le non-bâti qui, eux, vont augmenter de 7,10 % : les propriétaires de biens fonciers sont un peu lésés dans l'opération… Le gouvernement aurait pu prévoir ce taux à un moment où l'inflation était la moins forte : dans ce cas, nous aurions pu être aux alentours de 5 % et certainement plus en phase avec l'indice des fermages »*.



Le prix de location des terres sera réévalué de 5,63 % pour 2023.

AG

// MOISSON

« On avait de quoi espérer mieux »

La moisson estivale est terminée et l'heure est au bilan. Et ce n'est un secret pour personne, dans l'Yonne, celle-ci est dans l'ensemble décevante, notamment au niveau des colzas et des blés. Si elle est toutefois loin d'être catastrophique, les cultures offraient, sur le papier, des perspectives bien meilleures en termes de quantité et de qualité.

« *On avait de quoi espérer mieux* », assure Walter Huré, président de la coopérative 110 Bourgogne. Globalement, ce dernier juge la moisson 2023 « *décevante au vu de ce qu'on voyait dans les champs. Visuellement, on avait de belles cultures, avec de belles implantations. Malgré tout, la majorité des agriculteurs du département sont déçus notamment en ce qui concerne les colzas et les blés. Beaucoup pensaient faire une bonne voire très bonne moisson, ce qui aurait été bien pour la marge brute lorsque l'on regarde les charges élevées pour l'année qui vient de s'écouler* ».

Pourtant, la récolte était bien partie avec de bons résultats en orges d'hiver. « *Les rendements sont corrects, voire bons à très bons dans certains secteurs. Cela va de 60 q/ha à 90 q/ha en fonction des endroits, des types de sols et des orages qu'il y a eu. C'est une fourchette assez large mais il est toujours difficile de faire une moyenne pour l'Yonne car en fonction des secteurs et des types de sols, celle-ci ne voudrait pas dire grand-chose. Car pour certains 65 q/ha est une bonne année, pour d'autres c'est un rendement de misère* », détaille Walter Huré.

Quant aux taux de protéines, ceux-ci sont également bons. De même que les calibrages avec une moyenne à 79-80 %. « *Pour les orges d'hiver, on est dans un bon cru, si je peux dire. Il y a toujours quelques hétérogénéités mais dans l'ensemble, on est sur une bonne année. C'est la culture qui s'en sort le mieux cette année* ».

Les colzas, la grosse déception

Ce qui n'est pas le cas des orges de printemps, qui elles, sont plutôt décevantes dans l'ensemble. « *Celles semées à l'automne ont été touchées par les maladies et celles semées en février-mars sont catastrophiques. Elles étaient constamment au mauvais stade, au mauvais moment. Les rendements sont donc relativement faibles. Les taux de protéines sont corrects mais les calibrages sont vraiment mauvais* », rapport le président de 110 Bourgogne.

Et que dire des pois de printemps et d'hiver. « *Il n'y a plus de bonne année* », constate Walter Huré. « *Tous les ans, les rendements sont décevants. C'est presque devenu des cultures anecdotiques à certains endroits. En pois d'hiver on tourne autour de 25 q/ha en moyenne, avec une variabilité qui va de 15 à 30 q/ha. Ce qui est très faible* ».

Mais la plus grosse déception de cette année concerne les colzas. Si les rendements sont loin d'être catastrophiques, les espérances étaient élevées sur cette culture. « *On avait des colzas bien implantés, qui avaient des beaux volumes végétatifs, une bonne floraison même si elle s'est faite sous la pluie. Sauf que les rendements sont décevants et ce dans tous les secteurs. Les meilleurs sont à 30-35 q/ha dans le nord de l'Yonne. Par rapport à ce qu'on voyait, ce qu'on espérait et la réalité du terrain, il manque une bonne dizaine de quintaux à l'hectare* », confie-t-il.

Quant à la moutarde ? « *En moyenne, sur la coopérative, on est sur 8 q/ha, ce qui n'est pas très bon. Habituellement on tourne autour des 15 q/ha en moyenne. Cette année, on est donc presque sur des demi-rendements. La cause ? La pression insecte au printemps est difficile à gérer. C'est une culture qui est de la même famille que le colza. Le problème est donc que les insectes ravageurs qui attaquent le colza, viennent ensuite sur la moutarde. Si le colza est bien implanté, il arrive à s'en tirer, mais la moutarde, elle, est encore plus sensible aux insectes que le colza. On le voit cette année avec les rendements* ».

Une forte hétérogénéité dans les blés

Enfin, pour le blé (qui est la culture principale collectée par la coopérative, avec un peu plus de 50 % des céréales totales, ndlr), là aussi, une petite déception est notable. « *Elle n'est pas au niveau de celle du colza mais effectivement, les rendements sont un peu en dessous des attentes. Dans la zone plateaux de Bourgogne, on est dans la petite moyenne, autour de 60 q/ha. La zone qui a plus souffert, c'est le Châtillonnais. Les céréaliers de ce secteur n'ont quasiment pas eu d'eau. Et lorsqu'ils ont eu des orages, c'était des orages de grêle, ce qui n'a pas aidé* », indique Walter Huré.



Si les orges d'hiver sont bons en qualité et en quantité, la déception se porte sur les colzas et les blés cette année.

Si les PS sont bons, avec une moyenne à 77 %, les rendements sont en baisse environ de 5 q/ha par rapport à la moyenne des dernières années. « *Ils vont de 55-60 q/ha sur la zone plateaux de Bourgogne, à 80-85 q/ha dans les terres profondes. On voit donc de fortes disparités* ».

Une année encore une fois marquée par de grandes hétérogénéités en fonction des secteurs, et des déceptions. Les attentes étaient grandes pour tenter de combler une partie des charges élevées déboursées par les exploitations cette année. Il faudra malheureusement une fois de plus serrer les dents, en espérant des jours meilleurs en 2024.

Christopher Levé

// CALENDRIER DE CHASSE

Quoi chasser, où et quand ?

Le calendrier de la prochaine campagne de chasse, signée le 24 mai par Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a été dévoilé. Terres de Bourgogne vous détaille toutes les périodes de chasse, en fonction des espèces et des communes.

Si la période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée, pour l'Yonne, du 17 septembre 2023 au 29 février 2024, certaines espèces ne peuvent être chassées qu'à certaines périodes et dans certaines communes.

Comme le faisan commun et vénéré. Sa chasse est possible du 17 septembre 2023 au 31 janvier 2024. Toutefois, le tir de la poule faisane commune et vénérée est interdit à Armeau, Escamps, Leugny, Passy, Vallan, Vaux, Villeneuve-sur-Yonne (rive droite) et Villevallier.

Pour la perdrix grise et rouge, la chasse est possible du 17 septembre 2023 au 31 janvier. Le tir de la perdrix grise et rouge est autorisé uniquement les 17 et 24 septembre, ainsi que les 1er, 8 et 15 octobre 2023 dans les communes d'Escamps, Jussy et Vallan. Et les 24 septembre et 1er octobre 2023 à Gy-l'Évêque.

Au niveau des grands gibiers, qui sont soumis à un plan de chasse, le cerf élaphe peut être chassé du 1er au 16 septembre 2023 pour la chasse individuelle (compte rendu dans les 48 heures à la FDCY) et du 17 septembre 2023 au 29 février pour la chasse individuelle ou collective. Le cerf sika, du 17 septembre 2023 au 29 février 2024 pour la chasse individuelle ou collective.

Chevreuil/daim : du 1er juin au 16 septembre 2023 pour la chasse individuelle (compte rendu dans les 48 heures à la FDCY) et du 17 septembre 2023 au 29 février 2024 pour la chasse individuelle ou collective. Le mouflon, du 1er au 16 septembre 2023 pour la chasse individuelle (compte rendu dans les 48 heures à la FDCY) et du 17 septembre 2023 au 29 février 2024 pour la chasse individuelle ou collective. Et le sanglier, du 1er juin au 14 août 2023 pour la chasse individuelle ou collective (compte rendu dans les 48 heures à la FDCY) et du 15 août 2023 au 31 mars 2024 pour la chasse individuelle ou collective.

Des spécificités pour le lièvre d'Europe

Concernant le lièvre d'Europe, sa chasse est possible du 17 septembre au 18 novembre 2023. Cependant, le tir du lièvre est soumis à plan de chasse dans les communes d'Aigremont, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Argentenay, Argenteuil-sur-Armançon, Augy, Bazarnes, Beines, Béru, Bessy-sur-Cure, Blacy, Blannay, Branches, Brannay, Brion, Bussy-en-Othe, Chablis, Chamoux, Champigny-sur-Yonne, Charny-Orée-de-Puisaye (uniquement Chambeugle, Chêne-Arnoult, Fontenouilles, Malicorne, Marchais-Breton et Villefranche-St-Phal), Chassignelles, Cheney, Chichée, Compigny, Courgis, Courlon-sur-Yonne, Courtoin, Cudot, Dixmont, Dollot, Étais-la-Sauvin, Fleury-la-Vallée, Gland, Joux-la-Ville, La Belliole, Lichères-sur-Yonne, Looze, Massangis, Molay, Molosmes, Monéteau (uniquement Sougères-sur-Sinotte), Moulins-sur-Ouanne, Plessis-St-Jean, Poilly-sur-Tholon, Préhy, Quenne, Ravières, Sermizelles, Serrigny, Soucy, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Georges-sur-Baulche, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Moré, Sainte-Vertu, Sergines, Stigny, Talcy, Tanlay (Saint-Vinnemer), Thizy, Thory, Tissey, Tronchoy, Turny, Verlin, Vermenton (et Sacy), Vezinnes, Vinneuf, Viviers, Voutenay-sur-Cure, Cuy, Évry, Gisy-les-Nobles, La Chapelle-sur-Oreuse, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Denis-les-Sens, Villevallier.

Le tir du lièvre est autorisé uniquement le 17 septembre 2023 à Escamps, les 17 et 24 septembre 2023 à Pourrain, le 24 septembre 2023 à Chevannes et Vaux, le 1er octobre 2023 à Jussy.

Le tir du lièvre est autorisé uniquement du 1er au 21 octobre 2023 dans les communes viticoles de Chemilly-sur-Serein, Chitry, Collan, Coulanges-la-Vineuse, Fleys, Fontenay-près-Chablis, Irancy, La Chapelle-Vaulpelteigne, Lignorelles, Maligny, Saint-Bris-le-Vineux, Vézelay et Villy. Le tir du lièvre est interdit dans la commune de Vallan. Dans toutes les autres communes, le tir du lièvre est autorisé du 17 septembre au 7 octobre 2023.

Enfin, le lapin de garenne peut être chassé du 17 septembre 2023 au 29 février 2024 (la chasse du lapin de garenne est autorisée par tir et furetage).

À noter que le pigeon voyageur n'est pas un gibier, il est protégé par la loi.

Aussi, pour ceux qui auraient tué ou capturé des oiseaux migrateurs bagués, ou qui auraient trouvé une bague, ces derniers sont invités à renvoyer cette pièce (en indiquant le lieu de capture) au CRMMO (centre de recherche sur les migrations) au 55 rue de Buffon, 75005 Paris.

Christopher Levé



Freepik

Le sanglier peut être chassé dix mois de l'année sur douze.

// EMPLOI

Pour les vendanges, les domaines recrutent

Le mercredi 26 juillet, un *job dating* pour le recrutement pour les vendanges a eu lieu au Pôle emploi d'Auxerre.

C'est devenu un rendez-vous chaque année au Pôle emploi d'Auxerre. Le *job dating* de recrutement pour les vendanges a eu lieu le mercredi 26 juillet, dans les locaux de la structure située rue Guynemer. Et à travers cette journée, « *le but est de trouver de la main-d'œuvre pour les domaines pour cette période des vendanges, qui devraient commencer, d'après eux, autour du 10 septembre (pour les vins tranquilles)* », lance Marjorie Lefèbvre, conseillère en charge de l'agriculture et de la viticulture auprès des employeurs, au Pôle emploi d'Auxerre.

Différents partenaires étaient invités lors de cette journée : le domaine Barat, le domaine Delorme, le domaine du Moulin de Vaudon, le domaine des Marronniers, le domaine de Mauperthuis, les Caves de Bailly Lapierre, le domaine d'Henri, PSAV, Renouer, AVE 89 et l'Anefa.

Au total, plus de 100 personnes étaient convoquées et plus de 300 personnes étaient invitées à se rendre sur place. « *Pour la convocation, la venue est obligatoire sous peine de sanction* », précise Marjorie Lefèbvre. « *On convoque des gens qui ont déjà un intérêt pour le métier. Soit ils ont déjà travaillé dans ce secteur d'activité, soit ils en ont le projet. Ils ont donc un intérêt réel à venir sur ce genre de journée* ».



Une dizaine de partenaires étaient associés à cette journée.

Les besoins sont nombreux

Du côté des domaines, les besoins sont nombreux. « *Au moins 250 personnes sont recherchées pour les vendanges, au sein du réseau Pôle emploi. Mais au total, il y a bien plus de saisonniers espérés durant les vendanges par les domaines icaunais* », poursuit la conseillère.

Et ce ne sont pas seulement des postes de saisonniers dans les vignes qui sont recherchés. « *On a aussi d'autres postes à pourvoir pendant cette période. Par exemple, aux Caves de Bailly Lapierre, il y a des besoins pour la mise en bouteille, voire de la vente* ».

Pour les demandeurs d'emploi, les vendanges peuvent être un tremplin vers l'emploi durable. « *Les personnes qui font les vendanges aujourd'hui peuvent être repérées et intégrer ensuite un domaine pour les autres travaux saisonniers de l'année, pour intégrer des formations afin de monter en compétence, et même pour être embauchées en CDI* », assure Marjorie Lefèbvre. « *Il y a différentes formations possibles, notamment avec le CFPPA d'Auxerre La Brosse, en taille de la vigne, tractoriste, travaux en vert, vente en cave…* », ajoute Laurent Minier, responsable de l'équipe entreprise, au Pôle emploi d'Auxerre.

La 3e année du cumul RSA/vendanges

Cette année encore, les bénéficiaires du RSA sont ciblés par ce recrutement. « *Pour la troisième année consécutive, le Conseil départemental met en place le cumul RSA/vendanges* », indique Laurent Minier. « *Depuis cette année, ce dispositif concerne également tous les travaux saisonniers de la vigne (taille, relevage, vendanges…), ainsi que les travaux saisonniers de l'agriculture, comme pendant les moissons. À travers de dispositif, le but est d'inciter les bénéficiaires du RSA à retourner vers l'emploi en leur montrant qu'il y a des débouchés dans ces secteurs* », assure-t-il.

Plus que jamais, les domaines recherchent de la main-d'œuvre pour les vendanges de 2023. Certains sont même contraints de relancer des appels à candidatures alors qu'ils avaient leurs équipes d'année en année. « *Même les habitués ne viennent plus* », confirme Laurent Minier.

Alors, comment l'expliquer ? « *Malheureusement cela ne s'explique pas vraiment aujourd'hui* », confie Marjorie Lefèbvre. « *On constate qu'il y a de moins en moins de publics intéressés par les métiers de la vigne. Pourtant, financièrement, il y a eu des augmentations bien visibles. Les salaires proposés sont bien au-delà du smic* ».

La mobilité, première problématique de l'accès à l'emploi, a aussi désormais des solutions. « *Les domaines ont fait des efforts. Beaucoup mettent en place des bus ou des navettes pour aller chercher des travailleurs un peu partout dans le département* », reprend Laurent Minier.

Des solutions qui, malheureusement, n'attirent toujours pas plus les demandeurs d'emploi.

Christopher Levé

La mécanisation, une solution face au manque de main-d'oeuvre

Face à ce manque de main-d'œuvre, la mécanisation prend de plus en plus de place au cœur des vignes. Est-ce inquiétant pour les taux de chômage ? Aura-t-on bientôt davantage de demandeurs d'emploi ? « *Non, on n'est pas du tout inquiet* », répond Laurent Minier. « *Il faudra toujours des gens pour réparer les machines. La mécanisation amènera peut-être aussi de nouveaux métiers qui n'existent pas encore aujourd'hui* ».

Marjorie Lefèbvre ajoute : « *Toute nouvelle machine a besoin derrière de personnes qualifiées pour soit la mettre au point, soit la programmer, soit la réparer. Il y aura toujours des emplois à destination des demandeurs* ».

// L'AGRICULTURE EN CHIFFRES

Côte-d'Or, Nièvre et Yonne : qui fait quoi

Petit comparatif sur les chiffres 2022 des principales productions agricoles de ces trois départements, en s'appuyant sur les données de l'Observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Les résultats 2022 de l'Observatoire prospectif de l'agriculture en Bourgogne Franche-Comté (BFC), réalisé par CERFrance et les Chambres d'agriculture, offrent une vision d'ensemble du paysage agricole régional qui permet aussi d'établir des comparaisons. On le sait, les productions agricoles de BFC ont la particularité d'être très diversifiées. Cela se vérifie également à l'échelle des départements de Côte-d'Or, de l'Yonne et de la Nièvre. Il y a, dans le paysage agricole régional quelques spécificités : ainsi en couvrant 25 % du territoire, les surfaces toujours en herbe des exploitations sont sur-représentées en BFC par rapport à la moyenne française. Le poids économique de l'agriculture est aussi plus important qu'à l'échelle nationale : elle participe à hauteur de 4,1 % de la valeur ajoutée contre 2,6 % en moyenne en France métropolitaine (hors Île-de-France). Si l'on revient à l'échelle de nos trois départements de diffusion, on constate que la Côte-d'Or concentre 18 % des structures agricoles régionales et l'Yonne, 15 %. L'Yonne est aussi le premier département producteur de céréales en BFC avec 1 181 800 tonnes produites en 2022, devant la Côte-d'Or (1 014 600 tonnes) et la Nièvre (508 400 tonnes). En blé, le même classement perdure : 695 400 t pour l'Yonne, 568 400 t pour la Côte-d'Or et 254 800 t pour la Nièvre, et également en orges avec, respectivement 377 000 t, 347 300 t et 149 800 t. Pour le colza, l'Yonne totalise 117 400 t, la Côte-d'Or, 71 800 t et la Nièvre, 47 400 t.

La Nièvre règne sur la viande bovine

Du côté des bovins viande, la Nièvre est l'un des principaux départements : il totalise 25 % du cheptel de BFC. Une partie de ce département se situe dans la zone AOP Bœuf de Charolles. Logiquement, en nombre de vaches nourrices, la Nièvre est loin devant, avec 126 852 têtes, devant la Côte-d'Or (70 001) et l'Yonne (26 505). En revanche, en tonnes de bovins abattus, c'est la Côte-d'Or qui est en tête (15 962 t) devant la Nièvre (13 233) et l'Yonne (6 875). Du côté des productions laitières, on note en 2022 une progression des livraisons en Côte-d'Or (88,5 millions de litres) devant l'Yonne (87,6 millions) et la Nièvre (16 millions). Les effectifs en vaches laitières sont les plus importants en Côte-d'Or (13 537) devant l'Yonne (11 386) et la Nièvre (3 107). La viticulture, pour sa part, reste le premier contributeur à la valeur de la production agricole en BFC. Au nord de la région, le département de l'Yonne, avec 8 200 hectares de vignes en production, abrite les appellations du Chablisien et de l'Auxerrois. L'axe central comprend, au nord, le vignoble des Côte de Nuits et Côte de Beaune. Il compte des crus mondialement connus et valorise environ 9 700 hectares de vignes. La Nièvre porte le vignoble le plus occidental de la région. Ses vins, blancs essentiellement, sont produits sur 1 460 hectares sous appellation Pouilly Fumé et Coteaux du Giennois. En surface de production, la Côte-d'Or est première, avec 9 859 ha, devant l'Yonne (8 302 ha) et la Nièvre (1 567 ha). Mais c'est dans l'Yonne que la production est la plus importante avec 517 945 hl, devant la Côte-d'Or (491 361 hl) et la Nièvre (92 505 hl).

Berty Robert


Sur les productions végétales, le chef de file est incontestablement le département de l'Yonne.

// CHÂTEAU-CHINON

58

Un programme dense pour le comice

Château-Chinon vous convie à son comice les 11, 12 et 13 août. Pour fêter son retour après 7 ans d'absence, de nombreuses activités sont prévues, dont certaines en partenariat avec les JA du canton.

« Le comice est le signe d'un grand engagement du monde agricole et rural pour recréer du lien entre l'univers paysan et les autres (locaux ou non) » souligne Jean-Michel Dupuis, président du comité du comice de Château-Chinon, avant d'ajouter : *« Je suis persuadé que le public et les professionnels ont besoin de retrouver l'ambiance conviviale de ces fêtes d'antan face à tout l'épuisement ambiant »*. Ainsi, le rendez-vous est donné les 11, 12 et 13 août à Château-Chinon pour le retour du comice après 8 ans d'absence ! Jean-Michel Dupuis espère que *« la météo sera plus clémente qu'en 2015, et c'est d'ailleurs pour cette raison que les dates ont été avancées »*.

Marché et labour

Le comice de Château-Chinon démarrera le 11 août avec un marché fermier courant de la place Saint-Christophe à la place Gudin. Une trentaine d'exposants de produits locaux seront présents de 14 heures à 22 heures pour vendre fromages, vins, terrines ou encore miel. Jean-Michel Dupuis précise que : *« cela sera complété par la présence d'un tailleur de pierre, une restauration sur place, une buvette et une animation musicale en soirée avec le groupe Come Back »*. Puis, le 12 août, le concours de labour, organisé en partenariat avec les JA du canton, prendra le relais pour animer le comice avec une ouverture du site de Chaligny à 10 heures. Jean-Michel Dupuis remercie *« les JA et aussi Monsieur Colas ainsi que Monsieur Buteau pour le prêt de leurs terrains. »*. Le concours sera l'occasion pour la quarantaine de participants de rivaliser soit pour la catégorie jeune soit pour celle dédiée aux vétérans. Pour pimenter le tout, il y aura des démonstrations : battage à l'ancienne, tonte de moutons, chiens de troupeau et prestations équestres. Des balades à poney ou en calèche seront proposées durant toute la journée, ainsi que d'autres animations pour enfants. Une restauration sera assurée sur place le midi. Pour la soirée, à partir de 21 h 30, le groupe Wazoo se produira suivi par une prestation de DJ Lili, avec également une restauration sur place. Pour assister au concert de Wazoo, la billetterie est en ligne sur le site suivant : https://www.helloasso.com/associations/comice-de-chateau-chinon/evenements/concert-wazoo-1).

Le défilé

Pour la dernière journée, le 13 août, la messe dédiée au comice sera célébrée en l'Église Saint-Romain à Château-Chinon, avec une représentation de huit sonneurs (Rallye Pique Avant Nivernais), accompagnés par 30 chiens. À 10 h 30, un défilé de vieux tracteurs déambulera dans les rues de la ville, suivi à 14 h 30 par le traditionnel défilé de chars, au départ de la Gendarmerie, avec pour thème « Contes et légendes du monde ». Les spectateurs pourront notamment voir le char de la Reine aux couleurs de la Petite Sirène et confectionné par les JA. Le défilé se terminera sur les coups de 19 heures. Sur tout le parcours seront positionnés des buvettes et des stands de restauration sucrée. En parallèle, à 11 heures, les salariés agricoles travaillant dans le canton et les nouveaux installés depuis le dernier comice recevront des médailles des mains des officiels présents. Pour clôturer cette édition, un feu d'artifice, offert par la municipalité de Château-Chinon, sera tiré à 22 heures du stade de la ville avec, ensuite, un bal gratuit au gymnase animé par DJ Atlantic.

Jean-Michel Dupuis conclut : *« La cohésion est notre force, comme nous avons pu le constater lors du Bal de la Reine. Tout cela ne serait pas possible sans les bénévoles, les JA et les membres du bureau du comité. Au total, près de 60 personnes se sont mobilisées pour offrir un événement qui marquera les mémoires que ce soit pour les participants ou les visiteurs. Nous les attendons tous de pied ferme pour passer un excellent moment ! »*.

Chloé Monget

Renseignement : 06 85 55 83 07 (Jean-Michel Dupuis).



Les JA s'affairent pour les derniers préparatifs sur leur char. Ils seront présents lors du défilé du 13 août.

Camille Deroche

Marc VINCENT
275, Route Impériale
les champs 58110 Tamnay en Bazois
06 16 70 71 83 - marcvincentnego@gmail.com
NUTRITION ANIMALE

// FOIRE AUX OVINS DE CORBIGNY

58

Nouvelle formule

Après trois ans d'absence, la foire aux ovins reproducteurs de Corbigny fait son retour le 12 août au champ de foire de la ville.

« Depuis 2019, nous n'avons pu organiser la foire-concours d'ovins reproducteurs de Corbigny. Après mûres réflexions, nous avons choisi de revenir pour cette édition avec uniquement la foire avant de reprendre l'habitude du concours pour l'an prochain » détaille Jean-François Nandrot, vice-président du comité des foires de Corbigny pour la foire d'ovins qui aura lieu le 12 août au champ de foire de la ville.

En détail

Au programme, Jean-François Nandrot annonce une dizaine d'éleveurs présents, venus principalement de l'Allier, de Saône-et-Loire et de la Nièvre. Ces derniers proposeront à la vente des Texel, moutons Charollais, Bleus du Maine ou encore Suffolk : *« Nous aurons au minimum 70 animaux »*.

Jean-François Nandrot stipule également que : *« c'est la première fois que la foire n'est pas couplée avec celle des bovins »*. Ceci dit, l'événement se déroulera en même temps que la brocante de Corbigny : *« un excellent moyen d'attirer les curieux, en plus des professionnels »*. En sus, une exposition de matériel agricole est programmée avec les concessionnaires de Corbigny, ainsi qu'une exposition de chevaux en partenariat avec le centre équestre l'Éperon de Lantilly et une démonstration de tonte de moutons assurée par le Gaec Hétroy. Jean-François Nandrot conclut : *« nous espérons que les acheteurs, comme les vendeurs seront au rendez-vous à 8 heures pour l'accueil des animaux avec un début de foire prévu à 9 heures »*.

Pour rappel, la prochaine foire-concours aux veaux aura lieu le 26 octobre au marché couvert – comme l'an dernier. Renseignements : 06 82 98 16 60 ou 06 30 60 68 75.

Chloé Monget



La foire aura lieu sur le Champ de foire à Corbigny.

Comité des foires de Corbigny

DÉPARTEMENTS

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Il y a du changement au pôle productions végétales

Njaka Ralaizafisoloarivony est le nouveau conseiller en productions végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Ce dernier est en poste depuis la mi-juin dans les locaux d'Auxerre.

À 39 ans, Njaka Ralaizafisoloarivony est le nouveau conseiller en productions végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Originaire de Madagascar, c'est dans son pays qu'il commence ses études supérieures, jusqu'à l'obtention de son diplôme d'ingénieur agronome. Après une expérience comme enseignant, toujours dans son pays natal, Njaka Ralaizafisoloarivony se voit offrir l'opportunité de rejoindre la Tanzanie, pour poursuivre ses études. « *Là-bas, je fais un autre Master, toujours dans cet univers de l'agronomie. J'ai toujours travaillé sur l'aspect du sol, j'ai toujours eu un intérêt particulier pour ce sujet* ».

Après l'obtention de son diplôme en 2011, il enseigne à nouveau quelque temps, avant de partir en Europe, à Gand, en Belgique plus précisément. Nouveau pays, nouvelle ville et nouvelles études pour le Malgache. « *J'y fais un autre Master (de 2014 à 2022), une nouvelle fois sur cette thématique de l'agronomie du sol. Puis, entre 2018 et 2022, je décide de passer mon Doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologie, toujours en Belgique, mais cette fois-ci à l'université de Liège. Entre-temps, j'avais entrepris un autre Master à Clermont-Ferrand, mais je ne suis pas allé au terme de cette formation* », détaille-t-il.

Faire autant d'années d'études était à la fois une volonté de sa part, mais aussi une opportunité. « *J'avais réellement envie d'apprendre, d'enrichir mes connaissances. Et je ne voulais pas manquer les possibilités qui s'offraient à moi, comme la Tanzanie* », confirme-t-il. À la suite de ses études, Njaka Ralaizafisoloarivony cherche du travail. Tout d'abord dans des universités pour enseigner. « *Mais je me suis rapidement fait la réflexion que j'avais ce besoin d'aller sur le terrain, au contact des agriculteurs. Il me manquait cette expérience terrain. J'ai toujours été dans la recherche, que je maîtrise aujourd'hui. Mais je considère qu'il y a un fossé entre la recherche et le terrain, j'avais besoin d'avoir du concret* », explique-t-il. « *Je voulais aussi pouvoir voir comment cela se passe en agriculture en France et en Europe, par rapport à Madagascar. Cela m'intrigue beaucoup de pouvoir observer les différences de technicités. Les connaissances sont aussi différentes. Il y a peut-être plus de techniques ici, en Europe* ».

Arrivé à la mi-juin, Njaka Ralaizafisoloarivony a pour mission de s'occuper prioritairement du groupe Galilée, qui est composé d'une vingtaine d'agriculteurs. « *Mon travail consiste à donner des conseils, à faire le lien entre le terrain et la Chambre d'agriculture, à écouter et répondre à leurs problématiques. C'est un groupe dans lequel on est dans le partage de connaissances. Et cela m'apporte personnellement beaucoup* », sourit le nouveau conseiller de la Chambre.

Christopher Levé



Njaka Ralaizafisoloarivony est le nouveau conseiller en productions végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

// SONDAGE

Et les vacances, dans tout ça ?

Dix agriculteurs côte-d'oriens et autant de salariés de la maison de l'agriculture ont été invités à participer à un petit sondage sur leurs vacances.



Quatre des vingt personnes interrogées partent à la montagne cet été.

Le mois d'août est arrivé : on fait une pause, on part ? Pas toujours facile quand on est agriculteur. Sur dix exploitants côte-d'oriens interrogés sur ce sujet, cinq arrivent tout de même à se libérer, en moyenne une semaine. Pour trois d'entre eux, ce sera justement en août. Pour les deux autres, ce sera en septembre. Pour quelles destinations ? La montagne est citée à deux reprises. Le sud de la France et l'océan Atlantique sont mentionnés chacun une fois. Un voyage à l'étranger, à Chypre, apparaît également dans les réponses. Parmi les cinq personnes qui ne partent pas, deux vont privilégier les vacances d'hiver, une n'a pas pu s'accorder avec les dates de son partenaire, une autre n'exprime pas la volonté de changer d'air et une dernière répond ne pas avoir les moyens.

Dix personnes de la maison de l'agriculture à Bretenière ont répondu aux mêmes questions. Toutes prennent des congés cet été, en moyenne trois semaines. Pour trois d'entre elles, ces vacances se feront en deux fois. Août est le mois le plus sollicité (c'est le cas pour sept sondés). Huit des dix salariés « bougent » durant leurs congés : les plages du nord de la France sont citées à trois reprises, devant la montagne (2), la Bretagne (1), le sud de l'Hexagone (1) et, beaucoup plus près, l'Yonne (1). Comme chez les agriculteurs, ce petit sondage laisse apparaître un voyage à l'étranger (cette fois-ci en Norvège) et une personne ne partant pas par manque de moyens.

AG

// BRETENIÈRE

Bienvenue à la « Fédé »

La FDSEA de Côte-d'Or vient d'accueillir deux nouvelles salariées.



Diana Culit est assistante du service juridique emploi, Charlène Efligenir est en charge des productions animales.

Ça bouge cet été, à la FDSEA21. Depuis le 26 juin, Diana Culit est la nouvelle assistante du service juridique emploi et paie. Cette femme de 40 ans succède à Maud Courberand qui a changé de service au sein du syndicat. Diana Culit travaillait jusqu'à présent dans un tout autre domaine, celui de la métallurgie. Cette habitante du village de Longeault est originaire de la Guadeloupe, qu'elle a quittée en 2001 pour suivre un DUT GEA (gestion des entreprises et des administrations) en France métropolitaine. Pour l'anecdote, son père est agriculteur et s'est très longtemps spécialisé dans la canne à sucre.

Charlène Efligenir, l'autre *« petite nouvelle »* de la FDSEA, reprend le poste vacant de Claire Schwick dans l'animation des productions animales. Cette jeune femme de 29 ans est originaire de l'Aube et est elle aussi fille d'exploitant agricole. Ses études se sont intéressées aux relations internationales, ses anciennes fonctions professionnelles étaient dédiées à l'événementiel et à la gestion de projets. Charlène Efligenir réside depuis 2019 en Saône-et-Loire, à la limite de la Côte-d'Or, près de Nolay. Son emploi du temps n'est consacré qu'à 60 % à la FDSEA : un autre contrat, de deux jours par semaine, a été signé avec Cédric Bazin, agriculteur à la Rochepot.

AG

// AVENIR DE L'AGRICULTURE

Un besoin de transversalité pour les conseillers

Nous poursuivons notre série d'articles en lien avec le rapport « Imaginer demain – Agir maintenant » qui concrétise les réflexions et les axes de développement possibles pour l'agriculture régionale à l'horizon 2040. Troisième épisode : le regard des conseillers sur les besoins des agriculteurs et sur leurs propres attentes. Beaucoup souhaitent travailler avec des approches plus globales, mêlant les enjeux.

Le rapport « Imaginer demain - Agir maintenant », présenté fin juin à Genlis, en Côte-d'Or, offre une dimension intéressante dans la mesure où il aborde cette réflexion sur l'avenir de l'agriculture en Bourgogne Franche-Comté (BFC) à l'horizon 2040 sous un angle global. Les agriculteurs n'ont pas été les seuls à faire part de leurs inquiétudes, leurs attentes, ou des solutions qu'ils ont pu mettre en œuvre pour s'adapter au changement climatique et aux nombreux autres enjeux qui conditionnent la pérennité de cette agriculture. L'enquête a aussi questionné des conseillers de l'agriculture. Voyons donc aujourd'hui ce que ces derniers perçoivent des besoins d'accompagnement des agriculteurs régionaux. Ces conseillers travaillent bien sûr pour le réseau des Chambres d'agriculture mais aussi pour des centres de gestion économique ou foncière, des coopératives, le secteur bancaire ou des syndicats. Sur les perspectives à 10 ou 15 ans, ces conseillers se montrent partagés : 49 % s'affirmant plutôt pessimistes et 47 % plutôt confiants. Leurs sujets d'inquiétude tiennent aux capacités économiques des exploitations pour affronter les défis futurs, très nombreux. La complexité réglementaire et en permanence mouvante est pointée. Mais beaucoup de conseillers reconnaissent également l'extraordinaire capacité d'adaptation du monde agricole, son aptitude à innover par lui-même.

Faire face à des freins

Pour les conseillers, les enjeux principaux à l'horizon 2040 sont la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique, la rémunération et le partage de la valeur ajoutée, le rôle nourricier de l'agriculture, le renouvellement des générations, l'occupation équilibrée du territoire, le maintien d'une diversité de production. 95 % des conseillers interrogés estiment nécessaire, dans ce contexte, de renforcer l'accompagnement des agriculteurs en matière de pilotage des exploitations, de modernisation et de développement, de transmission, d'adaptation, de ressources humaines, de gestion administrative ou encore de structuration de filières. Il faudra faire face à un certain nombre de freins très bien identifiés par ces conseillers qui sont au carrefour de nombreuses réalités :

- risques économiques et financiers liés au changement de pratique,
- manque de repères technico-économiques et d'exemples concrets sur les nouvelles pratiques,
- manque de temps à dégager pour la mise en place des évolutions,
- peur du changement et poids des habitudes,
- manque de visibilité à moyen et long terme, notamment économique,
- lourdeurs administratives et réglementaires qui freinent des projets,
- pressions sociétales, familiales, regard des autres agriculteurs,
- pressions potentielles des fournisseurs d'intrants.

Renforcer les compétences

Pour conclure, quels sont les besoins en compétences qui permettraient à ces conseillers d'accompagner au mieux les agriculteurs à l'avenir ? Ils sont demandeurs d'un approfondissement de leurs compétences sur les stratégies de filières, mais aussi sur le développement de nouveaux circuits de commercialisation ou la diversification des productions. Se renforcer sur les démarches environnementales n'apparaît pas non plus inutile. L'accompagnement à la transmission réclame, là aussi de leur part, une montée en compétences. C'est un des gros enjeux de l'avenir. L'immense majorité des conseillers interrogés souhaite aussi renforcer sa technicité en matière de conseil à l'adaptation des exploitations, en particulier pour les pratiques environnementales et la gestion de la ressource en eau. La question des ressources humaines, en lien direct avec l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs, est encore un autre grand domaine dans lequel les conseillers estiment devoir gagner en compétences à l'avenir. De manière générale, les conseillers ayant participé à l'enquête témoignent d'une volonté réelle de travailler plus en transversalité, que ce soit en interne à leur structure ou entre structures. Ils y voient le moyen de proposer aux agriculteurs une vision plus globale de leurs exploitations en développant des approches systémiques.



Réussir SA

Les conseillers du monde agricole vont sans doute voir leur rôle et leurs fonctions évoluer, en lien avec les mutations qui attendent le secteur. Beaucoup en sont conscients et sont en attente d'une montée en compétences et de plus de transversalité dans leur travail.

Berty Robert

// BIO

Une entreprise côte-d'orienne travaille à une caractérisation plus précise

L'entreprise de Côte-d'Or Atol Conseils et Développements est membre d'un collectif qui travaille depuis deux ans à la conception d'un projet nommé TOFoo. Une innovation destinée à renforcer la confiance des consommateurs vis-à-vis de la filière bio.

Le bio est-il vraiment toujours aussi bio qu'il en a l'air ? C'est pour tenter de répondre à cette question que l'entreprise Atol CD, dont le siège est à Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or, a décidé de se joindre à un collectif réunissant plusieurs structures. Le but est de concevoir un outil à destination des consommateurs de produits bio, afin de leur permettre de s'assurer que ce qu'ils achètent s'inscrit véritablement dans une démarche d'agriculture bio sincère et non dévoyée. Atol CD est une entreprise du secteur numérique dont nous avons déjà parlé dans ces colonnes puisqu'elle opère régulièrement sur le secteur agricole. En l'occurrence, avec le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, elle s'est jointe à un consortium de neuf partenaires (1), dans le but de mener à terme le projet TOFoo, pour « True organic food » qu'on pourrait traduire par : une nourriture vraiment bio.

Dans le cadre de France 2030

À l'origine de ce projet, on trouve Eurofins Alimentaire France, un laboratoire pionnier dans le contrôle de l'authenticité des aliments. TOFoo est un projet de recherche soutenu par Bpifrance (la banque publique d'investissement) dans le cadre du Programme France 2030. Il bénéficie également du soutien d'un Conseil regroupant une vingtaine d'acteurs de la filière bio pour guider les parties prenantes du projet en assurant que les travaux de recherche et développement répondent aux besoins concrets des acteurs de cette filière. *« TOFoo,* explique Yannick Louvet, directeur des opérations chez Atol CD, *c'est un ensemble d'applications. On s'intéresse à l'étude de toutes les données que l'on peut tirer des productions, afin de pouvoir caractériser une production comme biologique ou non, à l'aide d'une simple mesure. Aujourd'hui, une production est bio si on peut vérifier qu'elle a respecté un cahier des charges. Des organismes existent qui permettent de certifier le respect de ce cahier des charges. L'idée de TOFoo est un peu différente : il s'agit d'être plus efficace et plus agile sur la mesure du caractère biologique de la production sans « éplucher » le cahier des pratiques et l'historique du produit. On veut prendre un extrait physique du produit et sur cette base, effectuer une mesure qui nous permettra de dire avec certitude si c'est bien biologique ou non, indépendamment de toutes les vérifications des pratiques, au-delà des seules analyses ciblées de résidus de pesticides, d'OGM ou de détection d'antibiotiques ».*

Encore beaucoup de travail

Le projet TOFoo a été lancé en 2020. Le but des initiateurs était de sécuriser le label bio dans un contexte où des dévoiements sont toujours possibles. Le rôle d'Atol CD au sein du consortium est de concevoir la solution numérique qui pourrait se rattacher à TOFoo, pour les chercheurs. Il faudra aussi concevoir la plateforme permettant de prouver l'authenticité bio des produits. À terme, il s'agira de proposer sur le marché une plateforme de services. Un processus de long terme sur lequel, actuellement, on est un peu au milieu du guet. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir avant de parvenir à une solution technologique fiable dans cette volonté de caractérisation du bio, pour de nombreuses productions. Par exemple, dans l'état actuel des recherches, on sait que la carotte se prête difficilement à cette mesure, en raison de ses caractères physico-chimiques. Ce légume est donc pour l'instant écarté du champ d'action du projet. En revanche, les premiers tests ont démontré un très bon fonctionnement sur le lait UHT et les tomates. Au-delà de la dimension bio, il faut aussi prendre en compte les conduites culturales ou les régions de productions : autant de facteurs qui peuvent influer sur les résultats. Dans le meilleur des cas, TOFoo n'aboutira pas avant trois ans, mais ces travaux de recherche ouvrent une voie intéressante. De nouveaux résultats, portant sur d'autres produits, sont attendus d'ici la fin de l'année.

Berty Robert

(1) Laboratoire d'analyses (Eurofins Alimentaire France), entreprise d'instruments d'analyses (Thermo Fisher Scientific), entreprise du numérique (Atol C & D), entreprise agroalimentaire (Bonduelle), institutions académiques (les laboratoires GEPEA et le CEISAM de Nantes Université, l'Institut Polytechnique UniLaSalle associé à l'Université Laval - Québec et l'ITAB, (Institut Technique de l'Agriculture Biologique).

// NÉGOCE DE GRAINS

Une cinquième génération à la tête de Bresson

L'entreprise de négoce de grains côte-d'orienne tourne une nouvelle page de son histoire avec l'arrivée aux manettes d'un binôme constitué de Coraline et Damien, les enfants de Catherine Racle, qui passe la main.



(De gauche à droite) Coraline, Damien et Catherine Racle. L'arrivée d'une nouvelle génération aux manettes d'une entreprise qui ne confond pas développement et dispersion.

Du moulin au négoce de grains

Bresson est né du rachat d'un moulin par l'arrière-grand-père de Catherine Racle. Il avait alors lancé une activité de meunier qui s'est poursuivie avec son fils. Il écrasait de l'orge et du blé pour les habitants de Saulon-la-Chapelle, mais face à l'augmentation des rendements s'est posée la question de l'utilisation des surplus de grains. C'est ainsi que le grand-père de Catherine Racle est devenu négociant, un peu après la seconde Guerre mondiale. L'activité de négoce a pris son essor au cours des années cinquante. Les parents de Catherine Racle ont élargi progressivement le périmètre d'agriculteurs fournisseurs. Le moulin originel, pour sa part, a cessé son activité dans les années soixante-dix.

La campagne des moissons 2023 fut particulière chez Bresson. Parce qu'elle restera celle du passage de relais entre Catherine Racle et ses enfants, Coraline et Damien, cinquième génération à prendre la direction de cette entreprise familiale de négoce de grains.

Pourtant, cette particularité n'a pas tellement occupé l'esprit des nouveaux dirigeants, mobilisés sur la gestion de cette période très chargée.

Peut-être aussi parce que Bresson, ils y ont grandi et y travaillaient déjà depuis plusieurs années (9 ans pour Coraline, 13 ans pour Damien). Leurs responsabilités respectives à la tête de l'entreprise basée à Saulon-la-Chapelle, au sud de Dijon, dans ce schéma inédit de direction bicéphale, donneront pourtant à leurs parcours professionnels une autre dimension.

Âgés respectivement de 36 et 38 ans, Coraline et Damien Racle se sont réparti les rôles en s'appuyant sur leur complémentarité : Damien se consacre majoritairement à la commercialisation céréales et oléagineux, quant à Coraline, elle est en charge de l'exploitation. Elle assume aussi la partie paiement des agriculteurs et le suivi des comptes.

Une expérience bâtie en interne

« J'aime les silos, confie cette dernière, *le travail des grains, c'est ce que je sais le mieux faire : tirer le meilleur parti de la matière que l'on collecte, tout en maîtrisant les coûts ».* Le fonctionnement des silos, la gestion de la logistique, la veille permanente sur la conformité de l'outil de travail, sur la réglementation et sur les investissements nécessaires font donc partie de son champ d'activité. La jeune femme s'est bâtie son expérience au fil des années et des échanges avec les chefs de silos. *« Une parfaite connaissance de l'outil de travail,* précise-t-elle, *la possibilité de s'appuyer sur des chefs de silos expérimentés et fidèles, sont des atouts précieux dans le contexte de hausse énergétique qui est le nôtre depuis plusieurs mois ».* Ses priorités pour les années qui viennent : optimiser l'outil de travail, développer de nouvelles technologies.

Ces évolutions sont aussi, à ses yeux, un facteur d'attractivité pour des métiers mal connus. Bresson a néanmoins la chance d'avoir un personnel relativement jeune, la moyenne d'âge parmi les 37 salariés se situant à 37 ans. Damien Racle, pour sa part, doit opérer dans un univers de marchés céréaliers qui réclame toujours plus de réactivité. *« La situation de la commercialisation des céréales change,* reconnaît-il, *on est sur un marché de plus en plus vif et nerveux. On atteint des niveaux de réactivité de quelques minutes par rapport à ce qui apparaît sur les marchés à terme. Il faut faire le lien en permanence avec l'agriculteur afin de savoir si le prix de vente qu'on lui propose lui convient, sécuriser les transactions… Il sera difficile à l'avenir de réduire encore ces délais qui sont déjà très contraints. Nous devrons peut-être aussi trouver d'autres contrats et d'autres cahiers des charges situés hors marchés financiers. C'est une piste de réflexion… »*

Bresson est notamment aujourd'hui impliqué dans la filière Agri-Ethique, un label de commerce équitable qui fédère plus de 2 600 partenaires en France (exploitations agricoles, industries de transformation, artisans, restauration…) C'est une niche mais qui évolue : Bresson commercialisait à peine 2 000 tonnes de blé par ce biais il y a cinq ans et aujourd'hui, près de 6 000 tonnes.

Des choix forts

Cela fournit un aperçu des axes stratégiques qui occuperont l'esprit de cette cinquième génération, sans perdre de vue le caractère singulier de Bresson : une entreprise qui ne s'est jamais détournée de sa nature familiale et s'est développée au rythme des différentes générations. Pour Catherine Racle, néanmoins, les choses n'allaient pas de soi : elle n'avait, au départ, aucune envie de s'engager dans ce métier. *« J'avais trop vu mes parents travailler sans discontinuer,* confie-t-elle, *sans jamais un jour férié, avec des clients qui venaient n'importe quel jour, y compris à Noël… Pour moi, ça n'était pas une vie ».* Elle prendra pourtant la direction de Bresson au début des années 2000, après avoir travaillé quelques années dans le tourisme. *« Cette expérience m'a permis de relativiser la vision que j'avais du métier de négoce de grains, et puis j'ai saisi la demande de mes parents de travailler avec eux comme une chance ».*

Catherine Racle avait aussi une autre particularité : être une femme dans un monde très masculin dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Elle a su s'y faire une place. Parmi les choix marquants qu'elle aura opérés on peut citer le fait d'inscrire l'entreprise dans une logique de filières qualitatives, telles que le blé Culture raisonnée contrôlée (CRC). *« Nous avons été une des premières entreprises du secteur à recruter une responsable qualité. Nous avons prouvé que nous étions bons sur ce type de dossier ».* C'est maintenant à la nouvelle génération de relever le gant, sur d'autres types de défis.

Berty Robert

Bresson en chiffres

- 145 000 tonnes de collecte totale, dont la moitié en blé (à 95 % du blé meunier).
- Sur les 70 000 tonnes de blé, 55 % sont en filières haut de gamme (blé CRC, NFV-30, sans insecticide…)
- 25 % du total de la collecte se fait en orges (brasserie et fourragères).
- Les 20 % restants se répartissent entre colza, maïs, tournesol, pois, avoine, triticale, seigle, et quelques cultures bios.
- L'entreprise compte 12 sites : 9 en Côte-d'Or, 2 en Haute-Saône, 1 dans le Jura.

ÉLEVAGE

// POINT DE VUE

21

« On y va tout droit »

Le Côte-d'orien Jean-Pierre Fleury critique le manque d'ambition de la France et de l'Europe en matière d'agriculture. Ce secteur d'activité prend selon lui le même chemin que l'énergie et l'industrie.



L'habitant de Saint-Martin-de-la-Mer souligne l'importance des élections européennes de 2024.

Quelle agriculture pour ces prochaines années ? *« Il faut être très fort pour deviner où veulent nous emmener nos dirigeants. Pour moi, tout ce qui est fait en ce moment est voué à affaiblir nos métiers, nos productions et diminuer encore plus le nombre d'agriculteurs. Notre capacité d'exportation, ce n'est même pas la peine d'en parler… »*, décrypte Jean-Pierre Fleury, éleveur retraité aux multiples casquettes professionnelles durant toute sa carrière. L'homme de 69 ans, président des producteurs de viande à l'échelle européenne de 2011 à mars dernier, suit encore de très près l'actualité : et c'est peu dire, les dernières *« news »* tendent à l'agacer.

Mon « cher » Bruno

« En matière d'inflation, la responsabilité est mise sur le dos de l'agriculture. Beaucoup trop souvent ! Nous entendons cela chaque matin à la radio », déplore Jean-Pierre Fleury, *« dans un tel contexte, notre cher ministre de l'économie Bruno Le Maire a demandé aux 35 plus grandes entreprises alimentaires de faire des efforts en baissant leurs prix d'ici la rentrée. Si cet objectif est atteint, ce sont encore les agriculteurs qui paieront la facture. Cela fait pourtant 30 ans que nos prix sont en déflation au bénéfice des distributeurs, et donc du consommateur ! »*. Ces prix payés aux producteurs, au contraire, ne sont toujours pas *« à la hauteur des attentes »*, il manque encore un euro/kg selon Jean-Pierre Fleury. *« Les cours sont bien meilleurs qu'un temps, mais nous sommes tout simplement en train de rattraper quelque chose qui nous est dû depuis longtemps. C'est certain, nous n'arriverons pas à combler tout notre retard à cause de l'inflation. Cette dernière est devenue structurelle, en lien avec le coût de la transition. Elle va durer dans le temps »*. Le Côte-d'orien critique le manque d'ambition du gouvernement : *« l'agriculture prend le même chemin que l'énergie et l'industrie. Il n'y a plus de calibre dans ce pays, plus la moindre élite capable de réfléchir pour l'avenir de notre agriculture. Nous n'avons que des technocrates sur lesquels s'appuient nos politiques. Il faut voir les faibles compétences qui se trouvent aujourd'hui dans le cabinet du ministère de l'Agriculture… Tout ce beau monde n'a qu'une seule envie : rejoindre le ministère d'à-côté, celui de l'Environnement »*.

Encore plus vert ?

Jean-Pierre Fleury se pose beaucoup de questions sur l'évolution de la Pac : *« entre la baisse budgétaire décidée par les États membres et l'inflation actuelle, pas moins de 80 milliards d'euros ont disparu au niveau européen, je ne sais pas si les gens se rendent compte de cette situation… Pour l'instant, le budget annuel de la France est de 9 milliards d'euros, avec sept milliards consacrés au premier pilier et deux pour le second : si la pression verte continue sur sa lancée, je ne serais pas étonné de voir un jour ces neuf milliards uniquement dédiés à l'environnement… »*. Les élections européennes de juin 2024 seront *« capitales »* selon l'ancien président du pôle élevage de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *« nous allons devoir nous y intéresser très sérieusement, ce scrutin va vite arriver. Que représentera l'agriculture dans les choix politiques, après ces élections ? Avec une majorité verte, l'agriculture continuera sa décroissance. À l'inverse, si nous assistons à un rééquilibrage des forces politiques, nous reviendrons peut-être à quelque chose d'un peu plus raisonnable… Il faut être très vigilant. Dans tous les cas, le futur programme de la Pac devra se construire à partir du terrain et non pas dans les sphères bruxelloises… »*.

Quid de l'Ukraine

La prochaine majorité devra aussi se pencher sur la future intégration de l'Ukraine : *« cette dernière semble inéluctable en Europe, c'est une question de temps. Cet évènement interviendra tôt ou tard, il pèsera lourdement dans la prochaine Pac, sachant que l'Ukraine représente l'Allemagne et la France réunies en termes de puissance agricole. L'agriculture européenne devra repenser son modèle, je sais que nos organisations professionnelles telles que la FNSEA, les JA et les AS comme la FNB sont déjà mobilisées sur le sujet »*.
Jean-Pierre Fleury aborde ensuite la transition écologique : *« celle-ci est inévitable, les agriculteurs en sont parfaitement conscients, mais le virage dans lequel nous sommes lancés va coûter une véritable fortune, seule l'inflation pourra financer cette transition ! »*

« Une aberration, une absurdité »

« En effet, il faudrait 68 milliards par an, uniquement pour la France, pour décarboner l'industrie, l'agriculture et les transports… L'agriculture représente 20 % de ce montant, cela fait 13 milliards. À l'heure actuelle, je ne pense pas que l'État français soit capable de sortir cette somme. Il faudra donc, pour assumer cette transition, que les prix payés aux producteurs soient rémunérateurs. Ce n'est donc pas le moment de retomber dans les travers d'une baisse des prix ». L'ancien président de la FNB observe que l'Europe n'est plus à une contradiction près : *« elle demande à la fois de réduire l'élevage ruminant et de préserver les haies et les prairies. Nous avons clairement affaire à des irresponsables ou/et des incompétents. Pendant ce temps-là, la direction générale du commerce à Bruxelles n'en a rien à faire du Green deal et du Farm to fork, elle ne s'en cache même pas, elle est prête à importer 160 000 tonnes de viandes bovines supplémentaires venant de Nouvelle-Zélande, d'Australie, du Mercosur et du Mexique, avec des contrôles sanitaires, environnementaux et de bien-être confiés aux pays exportateurs ! Cela résume l'Europe d'aujourd'hui : naïve et candide. Il est temps que cela change sinon, cela finira mal pour notre agriculture »*.

AG

// 46E FOIRE NATIONALE AUX REPRODUCTEURS OVINS DE DECIZE

58

Un rendez-vous à ne pas manquer

Comme à l'accoutumée, la foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize aura lieu à la pointe des Halles de la ville. Pour cette 46e édition, les professionnels sont attendus le 15 août de 8 h 30 à 13 heures.

Le mardi 15 août verra les berges de la pointe des Halles de Decize s'emplirent d'ovins pour la 46e Foire nationale aux reproducteurs. Ainsi de 8 h 30 à 13 heures, les professionnels pourront découvrir le panel proposé cette année. Claudie Vilaine, présidente du comité d'organisation de la foire et exploitante, détaille certains points.
Pour cet événement, elle annonce environ 250 béliers de 10 races différentes (Charmoise, Texel, Suffolk, Mouton Charollais, etc.). *« Nous aurons aussi un élevage en race île de France et un élevage en race Berrichon du Cher »*. Et de poursuivre : *« nous proposerons toujours le concours sur ascendance récompensant les qualités maternelles des béliers (notamment la valeur laitière et celle de prolificité) »*. Que ce soit en inscrit ou non, elle insiste : *« la foire est la garantie d'une certaine qualité »*.

Une qualité préservée

Ainsi rappelle-t-elle : *« tous les béliers sont inscrits auprès d'un organisme de sélection ou sont suivis en contrôle officiel de performances ; certifiant des conditions sanitaires impeccables pour la Brucellose, visna maëdi ou encore la tremblante »*. En ce qui concerne la gamme de prix, Claudie Vilaine insiste : *« il y aura un large choix afin de permettre à tous les professionnels présents de trouver leur perle rare »*. En sus, pour l'achat d'un bélier sur la foire, un tirage au sort permettra de gagner des lots et des primes. *« Je suis persuadée que le maintien de la manifestation en 2020 lui a été bénéfique. En effet, depuis, nous avons constaté une affluence grandissante d'année en année, avec l'arrivée de nouveaux éleveurs, et également une hausse indéniable de la qualité exposée. Tous ces points nous confortent dans l'idée que la foire est toujours un rendez-vous immanquable pour la profession »*, conclut-elle.

Chloé Monget

Renseignements et confirmation de la présence de certaines races auprès de Christophe Rainon : 06 72 39 76 43.



Comité d'organisation de la foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize.

La 46e édition de la Foire nationale aux reproducteurs ovins aura lieu à Decize, comme d'habitude.

ÉLEVAGE

// FÊTE DU CHAROLAIS

21

Une affaire de famille

Sylvain Fleury participe au concours de boucherie de Saulieu avec plusieurs animaux nés chez son parrain, retraité depuis fin 2022.

Nés chez l'un, engraissés chez l'autre : cinq des neuf bovins qui seront sous le nom de Sylvain Fleury à la prochaine Fête du Charolais auront un statut un peu particulier. *« Jean-Paul a pris sa retraite l'an passé. Au 31 décembre, il ne devait plus avoir le moindre charolais sur sa ferme. Il lui restait ses bêtes de viande : je lui ai achetées pour les engraisser et les finir pour Saulieu »*, indique l'éleveur de 40 ans, qui aura à cœur de remporter un ou plusieurs prix avec les animaux nés chez le cousin de son père. Jean-Paul Fleury, 64 ans, ira forcément *« faire un tour »* à cette édition et ce, dès le vendredi 18 août après-midi lors de l'arrivée des bovins. Le néo-retraité reviendra le lendemain, jour du concours, avec l'idée de passer un très bon moment en compagnie de son filleul.

Deux habitués

Sylvain Fleury n'a pas manqué la moindre édition depuis 1998, année de ses 17 ans. Jusqu'au départ en retraite de Brigitte, sa mère, l'éleveur présentait également des ovins à l'espace Jean Bertin : *« je me concentre désormais sur les bovins et pas uniquement le charolais. En effet, la limousine a fait son apparition sur la ferme il y a quelques années. Saulieu s'ouvre aujourd'hui aux autres races : c'est l'occasion pour moi d'amener des animaux supplémentaires. Il y aura d'ailleurs deux génisses et un bœuf croisés parmi mes neuf bêtes exposées ce 19 août »*. Jean-Paul Fleury a été lui aussi un grand fidèle de la Fête du charolais : *« je n'ai pas participé aux trois dernières éditions, faute de temps et de main-d'œuvre en période de sécheresse. Mais à Saulieu, je m'y rendais très régulièrement les années d'avant. La toute première fois, c'était en 1976, à l'âge de 17 ans, tout comme Sylvain. Je m'en souviens très bien : nous avions une belle mulotte de 500 kg. Celle-ci n'avait pas remporté de plaque mais son prix de vente avait atteint 10 000 francs, soit plus de 1 500 euros. La majeure partie de nos bêtes de viande étaient vendues 30 francs/kg à l'époque, soit plus de 4,50 euros/kg. Cela fait réfléchir sur l'évolution de notre rémunération… »*.

Une valorisation attendue

L'an passé, Sylvain Fleury avait exposé 10 bovins. Tous ses animaux avaient été primés, sauf un. *« Remporter une plaque est très important dans un tel concours, les acheteurs s'en servent pour faire leur publicité »*, confie le naisseur-engraisseur, *« sans le moindre prix, nous partons quasiment de zéro dans la négociation commerciale, il faut vraiment se battre pour aller chercher une plus-value… Les transactions sont beaucoup plus faciles dès l'obtention d'un deuxième prix. En 2022, ce type de distinction m'avait permis d'obtenir des valorisations de 80 centimes à un euro/kg par rapport aux ventes à la ferme. Sur les premiers prix, j'étais monté à 1,30 euro/kg. Bien sûr, en termes de plus-values, il n'y a rien de mieux que d'accrocher un grand prix! »*. L'habitant de Saint-Martin-de-la-Mer observe malgré tout une *« érosion »* de la plus-value réalisée sur les animaux de concours : *« la marge n'est plus aussi importante qu'autrefois, les bêtes de qualité n'ont pas connu la même augmentation que les animaux standards, c'est bien dommage. Emmener un bovin à Saulieu nécessite pourtant beaucoup de sélection, du travail et de l'investissement. Il y a aussi des risques que la bête se blesse et ne puisse être exposée le jour J… »*. Jean-Paul Fleury, qui a transmis son exploitation et la majorité de ses animaux à Antoine et Alexandre Sagrange, deux jeunes de son village, déplore lui aussi cette *« banalisation »* de la viande : *« le prix des génisses est quasiment le même que celui des vaches. Il y a encore quelque temps, il y avait une assez grande différence entre les animaux standards et les bonnes bêtes, ce n'est malheureusement plus trop le cas »*.



Jean-Paul et Sylvain Fleury, respectivement de Censerey et Saint-Martin-de-la-Mer, vont vivre une édition 2023 un peu spéciale.

AG

// ALIMENTATION

Focus sur les dérobées fourragères estivales

Implantées après la moisson des céréales, les dérobées fourragères estivales peuvent, si la météo est favorable, constituer un levier de sécurisation du système fourrager.

Les dérobées sont des cultures courtes pouvant s'intercaler entre deux cultures principales et permettant la production de fourrage. Ces dérobées ont l'avantage d'être très résistantes au sec et de pouvoir assurer une croissance en période critique en prenant le relais des prairies. Leur bon potentiel de pousse estivale et leurs faibles besoins en eau (hormis à la levée) en font des intercultures intéressantes. Certaines espèces peuvent être semées après la moisson des céréales, et bien que les possibilités de réussite soient limitées par des températures élevées et une faible pluviométrie à cette période, le pari peut parfois être gagnant. Sinon, privilégiez un semis à partir de fin août, juste avant le retour des pluies d'automne. Il faut compter au minimum 10 à 20 mm pour permettre la levée. Les dérobées estivales constituent de bons précédents pour les céréales d'hiver, les méteils grains et fourragers, et éventuellement des semis de prairies au printemps suivant. Le choix des espèces dépend de ses objectifs de valorisation, des conditions pédoclimatiques de sa parcelle et des caractéristiques propres à chaque espèce. Parmi les candidates possibles dans notre région, on peut citer pêle-mêle le ray-grass italien, l'avoine diploïde et l'avoine de printemps, le colza fourrager, le radis fourrager, la navette fourragère, la vesce commune… Dans tous les cas, il est essentiel de favoriser les espèces à implantation rapide et à forte croissance. Ces espèces peuvent être semées en pur ou en mélange.

Une culture économe

Les avantages des associations avec des légumineuses sont multiples : économie d'engrais azoté et fourniture d'azote plus élevée pour la culture suivante, meilleure couverture et structuration du sol (ports et systèmes racinaires complémentaires), fourrage plus appétant et plus riche en protéines. Une fertilisation azotée n'est pas nécessaire dans le cas de mélange avec des légumineuses ou après une culture laissant des reliquats azotés importants telle qu'un méteil fourrager ou une prairie. Dans le cas d'une dérobée sans légumineuse avec un précédent laissant peu de reliquats azotés dans le sol telle qu'une céréale, un apport de 30 à 50 Unités d'azote peut permettre d'assurer le rendement. L'objectif de ces dérobées reste avant tout d'avoir une culture économe pour que sa production reste intéressante dans le système. Les dérobées sont valorisées principalement en vert (pâturage ou affouragement) ou en fourrage humide. Le fourrage issu de mélanges cultivés en dérobée a une bonne valeur alimentaire, à condition d'être récolté au plus tard au stade début épiaison des graminées et avant floraison des légumineuses et crucifères. Dans le cas d'une récolte, la conservation se fait dans la plupart des cas en ensilage ou en enrubannage, du fait de la forte teneur en eau et de la période de fauche peu favorable à une récolte en foin de qualité. L'objectif est d'obtenir une teneur en MS d'au moins 25 % pour un ensilage (optimum 30 %, voire 35 % s'il y a beaucoup de légumineuses), et 40 % pour un enrubannage (optimum 50 %). Si le rendement de la culture est insuffisant pour qu'elle soit récoltée (ou que les conditions de récoltes sont défavorables), les dérobées feront un bon engrais vert.



Pour les éleveurs, les couverts implantés tôt derrière une céréale peuvent fournir un apport significatif de fourrage.

Alexandre Coronel

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// TRAVAIL DU SOL

58

Tester pour choisir

Le 26 juillet, Terres Inovia, en partenariat avec le GIEE Magellan ainsi que la Cuma BFC, organisait une demi-journée technique dédiée au travail profond du sol à Lucenay-lès-Aix.



Plus de cent personnes ont fait le déplacement à Lucenay-lès-Aix pour la démonstration.

Comment se faire une idée exacte de ce que tel ou tel matériel permet de faire en sol profond ? Pour répondre à cette interrogation, et pour donner des clefs de travail aux exploitants, Terres Inovia, en partenariat avec le GIEE Magellan et la Cuma BFC, proposait une demi-journée technique le 26 juillet à Lucenay-lès-Aix. Ainsi, c'est sur une parcelle de Christophe Pelletier, membre du GIEE Magellan, que les explications ont été prodiguées par Michaël Geloen, ingénieur régional développement Bourgogne Franche-Comté Terres Inovia, et Clélia Brune, technicienne expérimentation Terres Inovia.

En situation

Afin d'appuyer leurs propos, une démonstration de matériel (fissurateurs et sol et décompacteurs) était prévue avec des outils Actisol, Horsch, Lely, Agram, Agrisem, Grenier et Evers. Clélia Brune et Michaël Geloen précisent : « *c'est la première journée que nous organisons ici pour comparer ce genre d'outils. La visée est de présenter ceux permettant une restauration de la porosité du sol sans bouleverser les horizons* ». Pour Jérôme Séguinier, président du GIEE Magellan, cette rencontre est une manière d'élargir encore un peu plus leurs connaissances : « *Même si tous les membres de notre groupe n'ont pas ce type de matériel (leurs terres ne se prêtant pas à leur utilisation), c'est une belle occasion de comparer, avec des analyses pédologiques précises, leurs effets ; idéal pour ceux souhaitant en acquérir, par exemple* ». Christophe Pelletier rebondit : « *80 % de la décision vient des tests en situation* ». Sylvette Bernard, animatrice de la Fédération Cuma BFC, a rappelé que des aides étaient disponibles – avec dépôt de dossier avant le 30 octobre 2023 : « *Dans le cadre de l'accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales (PSN), l'achat de matériel est subventionnable jusqu'à 30 000 euros. Parmi les équipements concernés on note : ceux réduisant les intrants, ceux de lutte contre l'érosion, ceux d'aide à la prise de décision et de précision ou encore ceux en faveur du développement des protéines végétales…* ».

Une vision précise

Christophe Pelletier, pas encore équipé en matière de fissurateur, partage ses motivations pour accueillir la rencontre : « *La compaction du sol est une problématique pour beaucoup d'exploitants notamment pour les cultures où les machines sont lourdes. De plus, si les sols ne sont pas assez ressuyés, passer dans ces parcelles engendre des séquelles. À force, une semelle se forme sur le sol, empêchant en profondeur la croissance du système racinaire des plantes pour aller chercher l'eau en sous-sol. Pour les prairies, il y a des problèmes de dessèchement avec les sécheresses à répétition. Le fissurage ou la décompaction peuvent permettre de faire descendre plus facilement l'eau dans le sol avec un drainage de surface efficace tout en offrant une réserve en eau en été pour les plantes. Je suis persuadé que plus nous améliorons la structure du sol, plus il y aura une amélioration sur la santé des cultures et autres végétaux (que l'on soit en bio, conventionnel ou autres), tout cela sans bouger les horizons de la terre* » avant d'ajouter : « *sur la parcelle où se déroulent les essais aujourd'hui, j'ai récolté environ 55 quintaux d'orge d'hiver semé d'automne cette année. Mais, je pense que je peux monter à 60 quintaux avec une bonne conduite de conservation des sols* » avant de rappeler que ses sols sont « *limoneux sableux battants, ce qui n'est pas forcément le top du top* » et précise : « *auparavant, la parcelle était conduite en TCS depuis dix ans. En résumé, le but de mon système est d'obtenir une régularité de production et une stabilité économique* ».

Comprendre pour avancer

Durant la démonstration, il a été détaillé les différences entre chaque type d'outils, ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients. Clélia Brune et Michaël Geloen pointent que « *le positionnement de rouleaux offre une réduction notable des mottes à l'image du Demeter, ou encore que certains appareils autorisent une reprise simple car ils laissent après leur passage une couche superficielle fine comme avec le Terrano pour n'en citer qu'un* » et d'ajouter : « *Dans tous les cas, les conditions d'utilisation sont un point clef dans la réussite. Nous conseillons fortement de procéder à un test bêche avant toute intervention afin de voir avec exactitude le taux d'humidité. Il faut parfois être patient et laisser quelques jours de battement avant d'utiliser un outil, et ce particulièrement à l'automne sur les cultures de maïs par exemple* ». Pour aller encore plus loin, un suivi technique sera effectué sur une plateforme de 3 répétitions chez Christophe Pelletier. Clélia Brune et Michaël Geloen détaillent : « *Cet essai est fait avant implantation de colza avec une comparaison entre : les dents Michel, le Cultiplow (Agrisem), le Terrano (Horsch), et le Demeter (Actisol). Nous avons opté pour ces derniers car ils sont les plus répandus dans les fermes nivernaises* ». La rencontre s'est clôturée par une présentation du système CentipedeRTK (voir : https://docs.centipede.fr/) permettant d'obtenir des signaux GPS en temps réel utiles pour le guidage de précision. Ce procédé, soutenu financièrement par l'Inrae, est gratuit et accessible à tous dans la zone de couverture (la Nièvre possède deux antennes). Enfin, Terres inovia, le GIEE Magellan ainsi que la Cuma BFC ont tenu à remercier l'implication des concessionnaires pour cet événement, ainsi que celui des constructeurs, des visiteurs et des exploitants ayant mis à disposition « terres et matériel ». Afin de montrer l'évolution en matière de matériel, un outil de la Compagnie Algérienne de tracteurs (Maison Carrée) datant des années 1950 a aussi été testé en démonstration dynamique. Retrouvez la vidéo de l'après-midi sur https://www.agribourgogne.fr.

Chloé Monget



Des tests sur prairies ont également été opérés pendant l'après-midi.



L'outil de la Compagnie Algérienne de tracteurs (Maison Carrée), prêté par un agriculteur pour l'occasion, a été présenté en situation.

VIGNE

// VINIPÔLE SUD BOURGOGNE

71

Dix ans d'anticipations

Le 18 juillet, le Vinipôle Sud Bourgogne fêtait ses dix ans à Davayé, près de Mâcon. L'occasion de passer en revue quelques-unes des 120 expérimentations menées et de retracer les grandes orientations et priorités de la viticulture bourguignonne. Avant un nouveau cap.



L'irruption de la robotique dans les métiers de la viticulture est un des points saillants étudiés par le Vinipôle de Davayé depuis dix ans.



Le dixième anniversaire du Vinipôle fut l'occasion de revenir sur les thématiques abordées lors de nombreuses conférences.

Le Vinipôle Sud Bourgogne, qui vient de célébrer ses dix ans en Saône-et-Loire, repose sur une genèse plus ancienne. En 1962 les premières expérimentations viticoles de la Chambre d'agriculture sont menées à Lugny, renforcées en 1967 par un service dédié et en 1999, par un pôle technique. Les choses se compliquaient toutefois en 2010, avec l'annonce de la fermeture de l'antenne de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) à Davayé. Un mal pour un bien puisque cela a forcé les acteurs de la filière à discuter d'un nouveau projet, élargi au Beaujolais voisin.

Le 28 septembre 2012 naissait l'association Vinipôle Sud Bourgogne autour de trois membres fondateurs : la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental de Saône-et-Loire et le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). On retrouvait aussi le Centre œnologique de Bourgogne (COEB), le laboratoire d'analyse départemental (aujourd'hui Agrivalys) et le lycée de Davayé (aujourd'hui AgroBioCampus). L'œnologue Patrice Joseph intégrait alors le Vinipôle car l'objectif premier était, en Bourgogne, *« d'être la référence mondiale des grands vins issus de la viticulture durable »*. Un but toujours d'actualité avec, notamment, l'Objectif Climat, visant la neutralité carbone en 2035. Cela passait donc par des expérimentations au vignoble mais aussi au chai, avec une *« œnologie durable »*, y compris en Agriculture biologique (AB). Pour le président fondateur, Robert Martin, *« on a essayé d'être visionnaire, même s'il reste du chemin à faire »*. L'inauguration des locaux le 3 avril 2013 vient sceller ces ambitions partagées. Le directeur du service actuel, Benjamin Alban, a retracé, à l'occasion de l'anniversaire, le 18 juillet, dix ans de travaux, d'essais, d'expérimentations, de partage aux vignerons, de conférences… Il est intéressant de revenir sur les thématiques abordées par ces dernières.

Le souci constant des alternatives au phyto

La première conférence sur la durabilité des systèmes a abouti à un outil d'évaluation multicritères, sur des modèles robustes pour anticiper la pression oïdium, à des capteurs sur drones, notamment pour détecter la flavescence dorée ou d'autres formes de lutte, comme l'évolution du stade larvaire de la cicadelle dorée, le vecteur du phytoplasme, et l'effet du pyrèthre. Des conclusions encore présentées fin juin au ministre de l'Agriculture, lors de sa venue à Ferm'Innov à Jalogny, le pendant du Vinipôle pour la filière élevage.

À chaque fois, Benjamin Alban mentionnait aussi un projet œnologique, comme l'influence de la température de vinification sur la biodiversité levurienne. En 2014, le Vinipôle voit monter en charge les essais sur les alternatives aux phytos, tels que les huiles essentielles ou des produits « naturels ». En parallèle, la réduction des doses de soufre en AB avec des biostimulants est mise à l'épreuve. En œnologie, c'est la fermentation à basse température en chardonnay et gamay, avec, là aussi, des stratégies à bas intrants. La deuxième conférence porte sur les questions de biodiversité. Le Vinipôle est également un lieu de rencontres et de partages. L'IUT du Creusot (LL2i) a apporté ses compétences en imagerie pour réduire la dérive des phytos en repérant en temps réel et en traitant uniquement lorsqu'il y a un pied de vigne.

La Bourgogne a été longtemps marquée par le millésime 2003. La prise de conscience du changement climatique en cours est actée en 2016. Les techniciens s'acculturent aux travaux du Giec pour en parler aux professionnels, avec des questions sur les rendements, l'équilibre acidité/sucrosité jouant sur les caractéristiques organoleptiques. Il en a découlé un logiciel pour calculer le bilan carbone de son chai, avec la possibilité de faire des simulations selon les températures. La conférence a marqué les esprits avec un titre choc : « S'adapter ou disparaître ? ». Il était notamment question d'un risque accru de gelée printanière avec des débourrements précoces. Le gel 2021 en fut la triste illustration.

Robot, cheval Comtois, ou les deux ?

En 2017, des essais prometteurs sur les biocontrôles en vogue s'avèrent finalement décevants pour réduire les intrants. En 2023, il y eut des tests avec des médiateurs, des micro ou macro-organismes, des stimulateurs de défense naturels… les techniciens cherchent toujours à remplacer – sans succès équivalent – la chimie. En œnologie, la demande croissante de vins sans sulfite pousse à étudier la maîtrise de l'acidité volatile. La révolution numérique devient un thème majeur et cela se traduit par la question : et si l'avenir était aux robots ? Une question qui reste posée, alors que dehors, des robots à l'œuvre faisaient face à une démonstration de travail du sol à l'aide de chevaux Comtois. En 2018, le Vinipôle se transforme peu à peu en « tiers lieu », offrant une possibilité aux start-up ou ingénieurs d'entrer en contact avec des vignerons et inversement. Une carte aussi pour attirer de nouveaux profils dans la filière. Côté œnologie, une méthode est trouvée pour déterminer - 45 jours avant - la date des vendanges, et organiser ses vendanges *« pour faire un type de vin précis (tendus, de garde…) »*. 2018 voit l'émergence de tensions naissantes avec les riverains et la société dans les médias, malgré la Charte des bonnes pratiques. La conférence s'évertue à rappeler le « bien vivre ensemble ».

L'arrivée du Vitilab

En 2019, une nouvelle équipe arrive à la tête de la Chambre d'agriculture. Céline Poulin, viticultrice coopératrice à Azé, devient présidente de l'association Vinipôle. Peu de temps après, les élections au Département et au BIVB amènent d'autres nouveaux élus.

L'économie viticole *« pour imaginer demain »* est scrutée, des coûts de production à la vigne jusqu'aux outils de transmission, en passant par le foncier et les attentes des futures générations de consommateurs. En 2020, malgré l'arrivée du Covid, les essais se poursuivent *« grâce à des techniciens impliqués »*. Un Outil d'aide à la décision (OAD) pour les récoltes, la recherche sur un réseau de station météo… forment *« les premières esquisses de Vitilab »*. En 2021, le gel n'épargne pas le département. L'occasion de revenir sur les moyens de lutte préventifs ou les outils actifs (thermonébulisateur, tours éoliennes…).

Le 19 juillet 2021, le Vitilab est inauguré, visant à élargir le réseau de partenaires dans l'enseignement et la recherche (AgroSupDijon, Isara…), à faire émerger des solutions numériques avec des industriels (Orange…). L'IFV fait également son retour pour envisager la viticulture de plus en plus au carrefour du changement climatique, des besoins nouveaux en matériel végétal, du numérique, de la robotique, de la viticulture de précision ou de l'agroécologie.

Partenaire de VinEquip

Des leviers d'adaptation sont recherchés, avec le souci constant de transférer les résultats aux vignerons, tâche compliquée tant ils sont nombreux et parfois complexes à vulgariser. Pour se faire, en 2022, le Vinipôle intègre l'organisation du salon VinEquip de Mâcon dès sa première édition. En 2023, la sollicitation est double avec la partie conférences et l'espace recrutement de salariés, d'étudiants, de futurs vignerons…

Les capteurs (IOT, sondes capacitives, Lora…) ou l'impression en 3D donnent des idées et renforcent l'attractivité des métiers de la vigne. Vitilab rejoint le réseau des Digifermes. Le projet d'agroforesterie Vitaf aboutit à un premier guide pratique pour analyser les effets des arbres et haies sur et dans les vignes. Les travaux s'accélèrent côté matériel végétal avec le projet GreffBourgogne et la plateforme permettant de comparer douze porte-greffes. Ils sont notamment évalués sur leur adaptabilité au stress hydrique. Dix ans, donc, d'une intense activité et de défis relevés. Le tout basé sur un modèle de financement sain reposant sur les prestations de traitements à l'eau chaude des plants (39 millions soit 4 800 ha depuis 2005) et l'organisation du concours général des vins pour le Salon de l'Agriculture à Paris.

Cédric Michelin

DIVERSIFICATION

// ATELIER DE TRANSFORMATION

58

« La Fermille » se perfectionne

L'atelier de transformation et de découpe « La Fermille », s'implante dans le paysage de Saint-Benin-d'Azy. Ses porteurs de projets, les cofondateurs de la SARL « Au panier des Amognes », finalisent les démarches et se forment.

Depuis 2017, les agriculteurs de la SARL « Au panier des Amognes » concrétisent leur projet d'outil de transformation et de découpe de Saint-Benin-d'Azy. Ainsi, en parallèle de la construction du bâtiment, les six fondateurs ont finalisé la demande d'agrément « CE » de l'atelier et se perfectionnent pour offrir un *« service de qualité »*.



Clémence Guillaumet.

Les stagiaires ont notamment confectionné des saucisses durant leur formation à l'ENILV d'Aurillac.



Clémence Guillaumet

La SARL « Au panier des Amognes » avec Yves Arnaud, formateur de l'ENILV d'Aurillac.

Continuer à apprendre

Pour ce faire, et en collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), ils ont été accueillis pendant trois jours par le CFPPA d'Aurillac, pour se consacrer aux techniques et technologies de la transformation carnée dont la charcuterie ainsi que la découpe fermière (porc et bœuf) ou encore de peaufiner les derniers détails du projet. Pour l'occasion, ils étaient accompagnés par Delphine Mezery (future salariée de l'atelier et actuellement traiteuse à son compte), et Clémence Guillaumet (conseillère technique et animatrice du groupe à la Chambre d'agriculture). Parmi les détails en question, le groupe a travaillé sur la finalisation du règlement intérieur de l'atelier collectif avec Yves Arnaud, expert en transformation des viandes et formateur au CFPPA et à l'ENILV d'Aurillac qui précise : *« La motivation du groupe est visible et appréciable : ils sont tous présents à cette formation en pleine période de foins et de moissons ; ils ont même associé une salariée. Le groupe est vraiment soudé ! »*. Chacun des cofondateurs a participé avec beaucoup d'enthousiasme aux échanges notamment sur les pratiques à mettre en place dans l'atelier de découpe. Ils ont également pu identifier la personnalisation possible avec un « Made in La Fermille » afin de valoriser les produits de l'atelier au mieux. Pour rappel, ces agriculteurs nivernais sont déjà impliqués, avec leur propre société, dans les circuits courts mais ils ont pu réaliser que dans un projet de cette envergure : *« les gestes de chaque personne intervenant dans l'atelier ne doivent pas être sous-estimés afin d'éviter des conséquences sur les opérateurs, et les produits »* stipule l'un des cofondateurs, et Pascaline Loquet, cofondatrice, de rebondir : *« Cette formation nous a permis de prendre conscience que la précision et l'exigence sont indispensables. Il nous reste encore beaucoup de travail avant d'obtenir nos premières terrines ! »*.

Une cohésion d'équipe

Depuis la crise sanitaire, Yves Arnaud a vu plusieurs ateliers en cours de montage souffrir de l'augmentation des matériaux, et être soit retardés soit stoppés totalement dans leur création. Il détaille que *« ce qui compte le plus dans un tel projet est la détermination et l'engagement du groupe porteur »* avant d'ajouter : *« Malgré la baisse du chiffre d'affaires des producteurs en vente directe reconnue en France depuis ces deux dernières années, ceux qui sortent du lot sont ceux qui travaillent bien techniquement et sanitairement »*. Pour lui, « La Fermille » est *« un groupe organisé. Ce point est rassurant pour un tel projet et prouve l'intense réflexion préalable et le travail fourni pour façonner ce projet »* avant de conclure *« après avoir accompagné un certain nombre d'ateliers depuis mes débuts en 1993, je suis confiant sur cet atelier. Ça va fonctionner, c'est sûr ! »*. Aujourd'hui, la construction de l'atelier « La Fermille » est en cours de finalisation. Même s'il est déjà visible de la D978, il faudra encore quelques mois de patience pour les agriculteurs du territoire intéressés par la découpe et la transformation, tout comme les consommateurs pour faire leurs premiers pas dans le magasin de producteurs.

Clémence Guillaumet (CA 58) et Chloé Monget

Pour tous renseignements complémentaires : Clémence Guillaumet, conseillère en circuits courts, par mail à clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 20.

// FORMATION

58

Tout savoir sur les circuits courts

Durant deux jours, des futurs exploitants ont pu aborder les circuits courts lors de la formation « CAP Circuits courts » proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



Une dizaine de futurs exploitants a participé à la formation orchestrée les 10 et 11 juillet.

Les circuits courts étaient au cœur de la formation dispensée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre les 10 et 11 juillet à Nevers. Décomposée en deux parties, elle avait pour but de présenter les tenants, les aboutissants ou encore les règles qui régissent ce système de vente. La présentation a été partagée entre : Amaury Fichot, conseiller d'entreprise, études économiques, études de marché, installations, références grandes cultures, et Clémence Guillaumet, conseillère en diversification, circuits courts, ateliers de transformation, approvisionnement local et animatrice de Bienvenue à la ferme 58.

Un programme dense

Ainsi, la première journée était dédiée aux prérogatives pour se lancer dans un tel système, aux différents types de circuits courts, à l'établissement d'un prix de vente, à la concurrence, à la qualité ou aux services proposés, à la communication ou encore à l'étude de marché. Amaury Fichot indique que *« ces éléments doivent être mis en œuvre avant tout lancement afin de savoir si un tel système est faisable et en accord avec les attentes, les capacités financières ou bien le matériel de l'exploitant. Il ne faut pas partir à l'aveugle sur ce genre de projet »*. La seconde journée fut consacrée à la réglementation pour la vente, la transformation ou l'accueil, mais aussi aux aspects juridiques, fiscaux et sociaux des activités diversifiées. Clémence Guillaumet rappelle d'ailleurs que *« cette formation avait pour but de cibler les points de vigilances à mettre en place avant le lancement de l'activité (technique, production, sanitaire, revenus, etc.). Par exemple, les enjeux concernant le respect de la réglementation en matière d'hygiène sont multiples : sanctions administratives et financières, perte de chiffre d'affaires, et médiatique »*. Elle insiste sur le fait que tous les résultats des contrôles sanitaires réalisés par les services de la DDETSPP sont notés et accessibles pour le grand public via : Alim'confiance (1) Pour mémoire, ce dispositif est prévu par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (2) et les consommateurs peuvent consulter les résultats depuis le 3 avril 2017 (avec tous les contrôles réalisés depuis le 1er mars 2017). Clémence Guillaumet insiste : *« en matière d'hygiène, il n'y a pas d'obligation dans les moyens mis en œuvre, mais bien une obligation de résultat »*.

Durant la formation, la réglementation en vigueur a été disséquée pour les viandes, les volailles, le lait et produits laitiers, les œufs, les végétaux. Enfin, d'autres thématiques ont été abordées à l'image de l'accessibilité des personnes handicapées aux magasins et autres bâtiments accueillant du public, les systèmes de caisse ou encore la signalétique/publicité.

Toujours utile

Pour les participants à la formation, le programme certes dense, était bien utile comme le précise Laura Mercier, 25 ans, en cours d'installation à Druy-Parigny en vente de veaux de lait. *« Je prévois de faire des caissettes et de la vente au futur magasin de l'atelier de découpe de Saint-Benin-d'Azy (ndlr : nommé La Fermille). Pour moi, les circuits courts sont une manière de maîtriser sa production de A à Z et d'être maître dans ses décisions. Même si pour ce faire nous devons passer par l'apprentissage de la réglementation, cette liberté n'a pas de prix. De plus, certains éléments changent sans cesse et d'autres sont peu voire pas connus. Ceci dit, si la réglementation est abondante et parfois complexe, je pense qu'elle n'est pas insurmontable »*.

Pour Marianne Aïach, 27 ans, en cours d'installation pour devenir apicultrice à Poil *« il n'y a rien que je ne savais pas, mais c'est quand même bien de faire une mise à jour sur certains points comme l'étiquetage. Dans tous les cas, en apiculture la réglementation reste encore assez légère comparée à celle de la filière viande »*.

Chloé Monget

(1) Alim'confiance est accessible sur www.alim-confiance.gouv.fr

(2) https://agriculture.gouv.fr/alim-confiance-les-resultats-des-controles-sanitaires-accessibles-tous

// LEGTA DE CHALLUY

58 Transformation avec les élèves

Dans le cadre de leur cursus, les élèves de seconde et de première (générale et technique) ont participé, depuis deux ans, à différents projets pour modifier les extérieurs du lycée. Retour sur l'avancement de ces derniers et détails de ceux à venir.



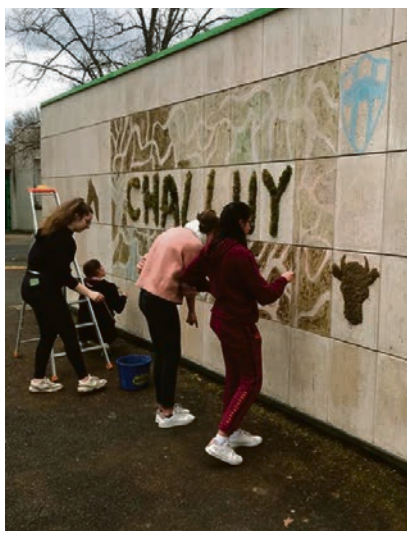
Romain Gelos

Environ 25 élèves ont participé à la création du nouvel aménagement de la cour intérieure.



Romain Gelos

Les élèves du Legta ont effectué la pêche sur la mare.



Romain Gelos

Le graffiti mousse positionné en mars par les élèves.

Depuis deux ans, le Legta de Challuy, en partenariat avec le Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Bourgogne-Franche-Comté (CAUE BFC), travaille avec les élèves de seconde et de première afin qu'ils se réapproprient leur lycée. Ainsi, différentes actions ont été menées, Romain Gelos, professeur en aménagement et valorisation des espaces, revient sur celles-ci, tout en posant les jalons pour l'année scolaire prochaine. Il rappelle : *« tout ceci a été fait dans le cadre de l'option EATDD : écologie, agronomie, territoire et développement durable. Uniquement proposée dans les lycées agricoles, cette option permet aux élèves de cursus général et technologique de découvrir d'autres horizons »*.

Lifting de la cour intérieure

Pour rappel, la première année de partenariat s'était attachée à créer du mobilier en bois de récupération pour agrémenter les abords du Legta (voir TDB n° 1681). La seconde année (2023) fut dédiée, de janvier à mars, à l'aménagement de la cour intérieure. Romain Gelos précise : *« Le CAUE nous a mis en lien avec l'architecte de vie Amandine Chaine afin d'accompagner les élèves dans la réappropriation de cet espace car nous avions remarqué qu'il ne s'agissait que d'un lieu de passage pour eux. Ainsi, nous les avons épaulés pour cibler les éléments qui leur tenaient à cœur afin de changer cette cour. Pour que ces modifications aient le plus grand impact possible, il est nécessaire que les élèves soient les moteurs »*. Ensemble, ils ont fait émerger une multitude d'idées : implantation d'une piscine, d'une tyrolienne, mise au point d'un escape game… *« Il fallait que les projets soient en accord avec le gestionnaire du bâtiment et réalisables dans le budget imparti qui était d'environ 1 000 euros – alloués conjointement par le Legta et le CAUE »*. Finalement, et après avoir soumis leurs projets au vote de tous leurs camarades du lycée, les élèves se sont dirigés vers trois axes : le street art (avec des peintures au sol et un graffiti-mousse), l'aménagement (changement de place des bancs existants pour accueillir des groupes, création de tables couvertes et transat) et espace vert (bacs fleuris). *« Au lendemain de ces installations, l'effet a été immédiat avec le retour des élèves dans la cour intérieure »*. Pour cette zone, Romain Gelos souhaite poursuivre les actions *« avec les élèves »* en la végétalisant un peu plus et en peaufinant du mobilier (finalisation du toit d'une table notamment). En sus, 2022 a aussi été marquée par le retour d'un élément jadis présent au Legta : la mare (voir TDB n° 1719).

Le retour de la mare

« Cela faisait une vingtaine d'années que la mare était asséchée et avec l'aide des élèves, elle est revenue à la vie ». Un an après, la végétation a fait son arrivée avec du plantain d'eau : *« Nous avons fait du tressage de saule ainsi qu'une haie morte (avec branchages) et vivante. Nous avons également réalisé des prélèvements pour savoir quelles espèces d'animaux aquatiques avaient élu domicile dans cette mare. Nous avons noté l'arrivée de dytique et de gerris ou encore de grenouilles vertes. Il y a donc déjà une certaine biodiversité pour la première saison »*. Pour la rentrée scolaire 2023-2024, Romain Gelos souhaite poursuivre le partenariat avec le CAUE : *« nous voudrions nous focaliser sur la mare avec l'utilisation de la technique de construction en pierre sèche. L'intervenant pressenti pour accompagner les élèves serait Martin Muriot (artisan murailler en Saône-et-Loire et président de la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche) »* avant d'ajouter : *« pour l'occasion j'aimerais associer le CFA de Challuy afin de faire le lien entre formation paysagère et agricole car cette technique a non seulement des atouts drainants mais est aussi une niche pour la biodiversité (faune et flore). Cela offre également une valorisation pour les pierres des champs tout en apportant un esthétisme singulier »*. Enfin, il stipule : *« le retour de cette mare est apprécié par tous, de même que les autres aménagements faits ; à nous, corps enseignant et élèves, de poursuivre le travail »*.

Chloé Monget

// ENSEIGNEMENT

« Permettre la réussite du plus grand nombre »

Benoît Bonaimé est le directeur général de l'Enseignement et de la Recherche au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il revient sur certains aspects de la réforme qui touche ce secteur.

« L'enseignement agricole a développé un modèle singulier qui permet la réussite du plus grand nombre », soutient Benoît Bonaimé, directeur général de l'Enseignement et de la Recherche au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Les résultats sont là : les taux de réussite aux examens (du Capa au BTSA) dépassent 86 % et le taux d'insertion professionnelle à trois ans des étudiants diplômés d'un Bac pro est de 80 %.

Selon Benoît Bonaimé, les atouts de l'enseignement agricole sont liés à l'environnement pédagogique (lycées à taille humaine, bon séquençage des périodes d'internat, de présences sur les exploitations agricoles, dans les ateliers qui complète les semaines de stages réparties pendant les trois années de lycée) ainsi qu'à la pluridisciplinarité et l'engagement des équipes. Depuis deux ans, l'enseignement agricole a engagé une réforme pédagogique pour accroître l'efficacité de ces atouts.

Programmes revus en profondeur

Les programmes du tronc commun des Bacs pro ont été revus de fond en comble depuis 2022. Ils évoluent continûment pour répondre aux besoins des employeurs. L'enseignement agricole cible ses efforts sur une démarche d' « ancrochage » qui vise à travailler sur la persévérance des jeunes dans leur parcours scolaire plutôt que d'uniquement lutter contre le décrochage scolaire. Cette ambition se retrouve dans les projets transversaux menés tout au long de l'année et plus particulièrement en éducation socioculturelle, discipline spécifique de l'enseignement agricole. La réforme de l'enseignement professionnel permettra à l'enseignement agricole de franchir de nouveaux caps comme par exemple la gratification des semaines de stages. *« Un élève de lycée professionnel recevra ainsi jusqu'à 2 100 euros de gratification sur un cycle de trois années de formation en baccalauréat professionnel »*, souligne Benoît Bonaimé.

En 1re année de CAP ou en seconde du baccalauréat professionnel, il recevra 300 € durant ses six semaines de stage. Cette indemnité sera de 600 € en 2e année de CAP ou en première du baccalauréat professionnel. Elle atteindra 1 200 € en terminale du baccalauréat professionnel, selon le nombre de semaines de stages effectuées.

Actuagri



Pour Benoît Bonaimé, la réforme de l'enseignement professionnel va permettre à l'enseignement agricole de franchir de nouveaux caps.

// FESTIVAL « BÊÊÊLE ET LAINE »

58 Une édition bien remplie

Du 21 au 23 juillet avait lieu la 3e édition du festival « Bêêêle et laine » à Saint-Saulge. Un événement de retour après 4 ans d'absence.



Camille Rouchon (à gauche) et sa troupe ovine au pied de l'église de Saint-Saulge à l'issue de la randonnée de 5 km au départ de l'étang du Merle situé sur la commune de Crux-la-Ville.



La 3e édition de Bêêêle et laine s'est déroulée en partenariat avec Morvanlaine, la commune de Saint-Saulge, celle de Saxi-Bourdon, la Communauté de Communes, la FDVA, Agro 2000 et Sicarev.

C'est un programme riche que proposait l'Espace socioculturel Cœur du Nivernais, organisateur, pour cette 3e édition du festival « Bêêêle et laine » en partenariat avec Morvanlaine. Ainsi, après 4 ans d'absence, à cause des restrictions sanitaires des dernières années, l'événement faisait son retour à Saint-Saulge et Saxi-Bourdon (le vendredi soir uniquement). Claire Planteline, directrice de l'Espace socioculturel Cœur du Nivernais pointe qu'au programme il y avait : *« un marché de produits lainiers, des conférences, des spectacles vivants, des démonstrations (tonte et chien de troupeau), une exposition de moutons de différentes races, et la traditionnelle randonnée avec une troupe ovine »*. Pour rappel, cette dernière était composée de 38 brebis et d'un agneau mâle, conduite pour la première fois pour l'occasion par Camille Rouchon (voir TDB n° 1723) entre l'étang du Merle (Crux-la-Ville) et Saint-Saulge.

Naissance du projet

Pour Claire Planteline, ce festival est *« une véritable demande du territoire »* pour expliquer cela, elle rappelle que *« tout a démarré par un projet collectif où les habitants étaient mis à contribution pour fournir, sur la base du volontariat, des carrés de laine faits main. À l'époque, nous en avons reçu tellement que nous nous sommes dit qu'un événement avec pour thème la laine serait opportun pour répondre à cet engouement et afin de faire revivre le bourg, puis nous avons rencontré Morvanlaine qui venait de se constituer. De plus, il y a une vingtaine d'années Saint-Saulge comptait plus de moutons que de résidents… Pour toutes ces raisons, « Bêêêle et laine » est né »* et ajoute : *« comme les intervenants ne sont jamais les mêmes d'une édition à l'autre, les thèmes abordés ou encore les spectacles sont toujours différents ; offrant de belles nouveautés à chaque fois »*.

Première fois

Parmi elles, Camille Rouchon menait, la première fois pour cet événement, sa troupe ovine pour la randonnée de 5 km entre l'étang du Merle et Saint-Saulge. *« Tout s'est bien passé. Même si au départ les animaux étaient un peu dissipés, car ils n'ont pas l'habitude d'être déplacés à cette période-là, ils se sont calmés au bout d'un kilomètre. Mes chiennes Orkaan (4 ans) et Taïa (1 an) ont très bien travaillé durant tout le parcours. Le moment le plus stressant pour la troupe fut l'arrivée à l'église à midi, car la foule était très dense pour nous accueillir. Ceci dit, cela fait plaisir de voir autant de monde ! »*. Ainsi environ 120 personnes ont suivi la randonnée sous une météo très clémente. Côté marché de produits lainiers, une trentaine d'exposants étaient présents pour faire découvrir leurs produits, dont Thibaut Fouchez, éleveur et producteur de laine à Azy-le-Vif (élevage de 200 brebis Hampshire – laine lavée en Haute-Loire et filée en Creuse – voir : https://www.lafermedugentilhomme.com/) : *« C'est la première fois que je participe, et c'est une belle opportunité pour se faire connaître. Même si la majeure partie de nos ventes se passent sur internet, il est important pour moi d'acquérir une notoriété locale »*.

Contacts privilégiés

Il poursuit : *« De plus, j'apprécie que l'on puisse se retrouver entre professionnels, car nous parlons la même langue, et ce tout en ayant l'occasion d'expliquer nos pratiques au public »*. Camille Rouchon rebondit : *« ce moment de proximité permet d'avoir un contact avec les visiteurs afin de répondre à leurs questions. C'est d'ailleurs sympa de voir que des touristes ont fait le déplacement ; prouvant que ce genre d'événements est attractif. Cela redonne un peu de vie à nos territoires »*. Dans les allées des stands, Catherine, 43 ans, venue de La Fermeté en famille, souligne : *« ce festival permet de faire découvrir aux enfants la filière ovine et toutes les activités qui gravitent autour. Même si nous connaissons un exposant présent aujourd'hui, ce rendez-vous permet d'élargir nos connaissances en la matière, tout en passant un moment convivial »*. Claire Planteline conclut : *« Avec les bénévoles, nous avons encore une myriade d'idées pour la prochaine édition, mais, pour les mettre en œuvre, nous sommes à la recherche de soutiens financiers (contact@escn58.info ou au 03 86 58 21 10) »*.

Chloé Monget



Thibaut Fouchez participant au festival pour la première fois.

// EN SAVOIR +

Retrouvez notre reportage vidéo sur https://www.agribourgogne.fr/articles/01/08/2023/Une-edition-bien-remplie-91393/

// VOIES D'EAU

21 Une consultation sur l'avenir du canal de Bourgogne

Récemment, des élus de Côte-d'Or, de Bourgogne-Franche-Comté, des représentants de l'État et de Voies navigables de France (VNF) se sont retrouvés afin de réfléchir à l'avenir de la portion du canal de Bourgogne située entre Venarey-les-Laumes et Pouilly-en-Auxois.

C'est à Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or, que le sénateur François Patriat, le député Didier Paris, la sous-préfète de Beaune Myriel Porteous, celle de Montbard Isabelle Bourion, Nathalie Labosse, conseillère régionale déléguée en charge de l'itinérance touristique à la Région Bourgogne-Franche-Comté, les services du Département de Côte-d'Or, les présidents des Communautés de communes Pouilly-Bligny, Terres d'Auxois, Yves Courtot et Jean-Michel Pétréau, Jean-Marie Rigaud, vice-président de la Communauté de communes Pays d'Alésia et de la Seine, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Collectif de sauvegarde du canal de Bourgogne et Voies navigables de France (VNF) se sont mis autour de la table. L'enjeu était de réfléchir à l'avenir du canal de Bourgogne sur la portion Venarey-les-Laumes - Pouilly-en-Auxois. Une portion qui présente la spécificité d'être composée de trois échelles d'écluses à Pouillenay, Chassey et Marigny-le-Cahouët, soit un total de 55 écluses sur une distance de 39 kilomètres.

Une portion moins fréquentée

De ce fait, cette portion est, depuis plusieurs années, bien moins empruntée par les navigants malgré la richesse patrimoniale et paysagère du secteur. En moyenne, VNF y comptabilisait ces dernières années 200 passages de bateaux. L'établissement public avait donc évoqué la possibilité d'adapter le niveau de services sur ce secteur (durée d'ouverture à la navigation libre, profondeur d'eau disponible…). Les élus locaux se sont émus que soit évoquée une potentielle fermeture partielle du canal de Bourgogne à la navigation. L'ensemble de la communauté a pris conscience de l'urgence de dessiner collectivement un scénario pour garantir la cohérence sur cette voie d'eau grâce au développement d'une offre sur et autour d'elle en lien avec les atouts du territoire. Une consultation va être lancée pour dresser un état des lieux du secteur concerné, des attentes exprimées et établir les premières pistes d'amélioration et de développement en interrogeant l'ensemble des partenaires et acteurs du fluvial, les usagers et la population.

Berty Robert, avec communiqué



La concertation des acteurs locaux est nécessaire pour éviter que VNF ne réduise le service sur certaines portions du canal trop peu fréquentées.

// ÉCONOMIE

Des passerelles qui sont un véritable accompagnement

Les Points Passerelle, dispositif soutenu par le Crédit Agricole, ont fêté leurs 15 ans de présence sur la zone Champagne-Bourgogne, au Mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-deux-Églises en Haute-Marne. L'occasion de retracer l'historique de l'association et de mettre en avant le travail étroit réalisé avec ses différents partenaires.



Des tables rondes ont mis en lumière la synergie entre les Points Passerelle et leurs partenaires.

Les Points Passerelle, structures soutenues par le Crédit Agricole, ont pour but d'accompagner les personnes ayant des difficultés financières, sur un plan humain, personnel et économique. *« N'importe qui peut être confronté à des difficultés financières suite à des aléas de la vie, comme un deuil ou une perte d'emploi. Notre rôle est d'accompagner quand les difficultés dépassent le cadre bancaire classique »* expliquait Ghyslaine Verstraete, la présidente du Point Passerelle Champagne-Bourgogne, en introduction de l'évènement organisé à Colombey-les-deux-Églises, en Haute-Marne, pour les 15 ans du dispositif. Ce dernier s'adresse à tous les particuliers de l'Aube, la Côte-d'Or, l'Yonne et la Haute-Marne, clients ou non du Crédit Agricole. Car la banque mutualiste est le mécène de l'association. Au niveau national, le premier Point Passerelle a été mis en place en 1997 par le Crédit Agricole Nord-Est, *« dans un esprit d'entraide et de solidarité avec ses clients »* souligne Marie-Laure Lazzaroni, directrice du Point Passerelle Champagne-Bourgogne. *« À l'époque la région se désindustrialisait et certains clients de la banque qui se retrouvaient en difficulté financière étaient laissés sur le bord du chemin. L'idée est venue de leur tendre la main, avec une volonté d'agir et de résister »*.

D'abord un diagnostic

Le premier Point Passerelle Champagne-Bourgogne a ouvert à Dijon en 2008, suivis par Troyes en 2010, Auxerre en 2012 et Chaumont en 2014. Les 7 salariés peuvent compter sur l'appui de 30 bénévoles : administrateurs et anciens collaborateurs du Crédit Agricole. Les conseillers travaillent en étroite collaboration avec des organismes sociaux, privés et publics : CCAS, offices HLM, Habitat et Humanisme, Écoles de la 2e chance, Missions locales… L'accompagnement débute par un diagnostic de la situation de la personne reçue et un plan de rétablissement financier est ensuite défini. *« Comme nous sommes des conseillers bancaires, nous avons une facilité à demander certains éléments qu'une assistante sociale ne se permet pas de demander. Notre expertise permet aussi de dégrossir des situations et d'éventuellement réorienter les personnes vers d'autres organismes. Car nous nous occupons de la globalité financière, mais nous n'avons pas les compétences sociales de nos partenaires »* explique Emeric Deladière, conseiller au Point Passerelle de Troyes. *« Ce n'est pas juste une situation financière que l'on doit résoudre, nous tenons compte de la personne dans sa globalité : sa situation familiale et professionnelle, son environnement… »* indique Marie-Laure Lazzaroni, qui résume l'accompagnement par *« de l'écoute, de l'empathie, de la bienveillance, de l'expertise, de la pédagogie, l'absence de jugement et du soutien le temps nécessaire »*.

Des profils et des causes diverses

79 % des personnes accompagnées par les Points Passerelle sont des employés, des ouvriers ou des demandeurs d'emploi. Les causes de leurs difficultés sont une perte d'emploi (21 %), une maladie, une invalidité ou le décès d'un proche (20 %), une séparation (16 %) ou des difficultés de gestion budgétaire (18 %). *« Souvent les personnes connaissent mal, voire pas du tout leurs droits et elles ne disposent pas des notions budgétaires de base. C'est ce qui nous a incités en 2015 à mettre en place des ateliers budgétaires auprès des jeunes »* poursuit la directrice du dispositif. Un jeu nommé Kahoot sert de support d'animation à ces ateliers en donnant des éléments de base de gestion budgétaire. *« Utiliser un jeu numérique parle mieux aux jeunes »* explique Sophie Grandjean, coordinatrice pédagogique et déléguée pour la Haute-Marne de l'École de la 2e chance. Brigitte Claudon, bénévole au Point Passerelle de Chaumont, apprécie l'interactivité de Kahoot. *« Son aspect visuel et ludique provoque un certain dynamisme et une compétitivité auprès des jeunes. Le jeu facilite les échanges, parfois sur un sujet qui n'était pas prévu et ça permet de les sensibiliser sur différents thèmes et de les mettre face à des situations auxquelles ils seront confrontés à l'avenir »*. Pour Rémy Renaud, bénévole au Point Passerelle de Dijon, ces sessions sont un très bon moyen de sensibilisation. *« On explique comment organiser et hiérarchiser ses dépenses par rapport à son budget. Comment gérer ses courses, éviter les arnaques en ligne. On aborde les moyens de paiement, l'épargne, le crédit, les assurances, le logement… »*. *« En tant qu'entité économique, notre responsabilité sociétale est très forte, il faut faire attention à ce que toutes les personnes en difficulté puissent trouver des solutions »* indique Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne. Il met en avant *« la grande particularité d'être une banque coopérative et mutualiste : elle est née par son territoire pour son territoire »*. En 15 ans, les Points Passerelle Champagne-Bourgogne ont formé plus de 6 000 jeunes et accompagné 8 300 personnes, dont 70 % ont retrouvé une situation stable. Au niveau national, on dénombre 80 Points Passerelle répartis sur 33 caisses régionales, regroupant 134 conseillers et 700 bénévoles. Près de 11 500 personnes ont été accompagnées l'année dernière et 12 000 jeunes ont été sensibilisés.

Thibaut Morillon

// APPELLATIONS

L'Inao propose un nouveau service en ligne

L'institut spécialisé dans la protection des appellations offre un service de cartographie en ligne qui permet de gagner du temps.

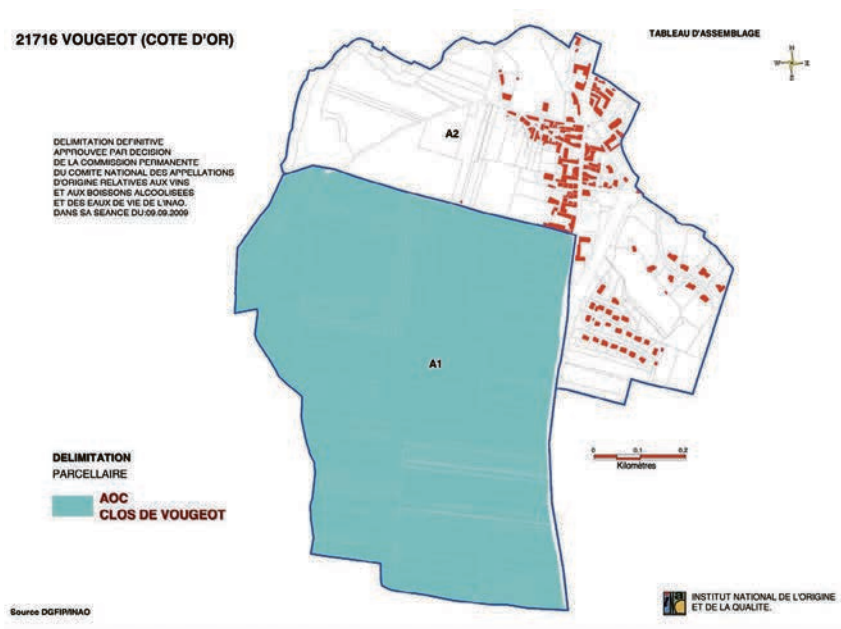
L'Institut national des appellations d'origine (Inao) propose un nouveau service en ligne depuis juillet. Il s'agit du portail des plans officiels de délimitation. Les cahiers des charges des produits AOP et IGP contiennent un chapitre permettant de localiser l'origine géographique du produit. Cette délimitation est approuvée par l'Inao et officialisée par l'homologation du cahier des charges. Elle comporte les contours de l'aire géographique, et pour certaines AOP, notamment pour les vins, la délimitation des parcelles où est produite la matière première. Jusqu'à présent, les plans des aires géographiques étaient uniquement consultables dans les mairies des zones concernées. Désormais, ils sont aussi accessibles et téléchargeables 7/7 jours, 24/24 h sur le nouveau portail proposé par l'Inao. Cet outil pratique permet aux professionnels comme aux particuliers, de consulter directement des cartes matérialisant le tracé de l'aire géographique ou l'aire parcellaire des appellations d'origine protégées ou contrôlées (AOP/AOC) et des indications géographiques protégées (IGP). Les plans de délimitation peuvent être utilisés à plusieurs fins :

- Les opérateurs peuvent savoir où produire de l'AOP ou de l'IGP
- Les organismes de contrôle peuvent vérifier l'appartenance d'un territoire à la délimitation en vigueur
- Le public, les administrations ou bureaux d'études peuvent utiliser ces informations pour élaborer des documents d'urbanisme ou de cession de parcelles.

Les plans consultables sur ce portail sont les seuls documents opposables en matière de délimitation des aires parcellaires.

D'après communiqué

www.inao.gouv.fr/portail-plans-delimitation



Exemple de cartographie à laquelle on peut accéder grâce au nouveau service en ligne.

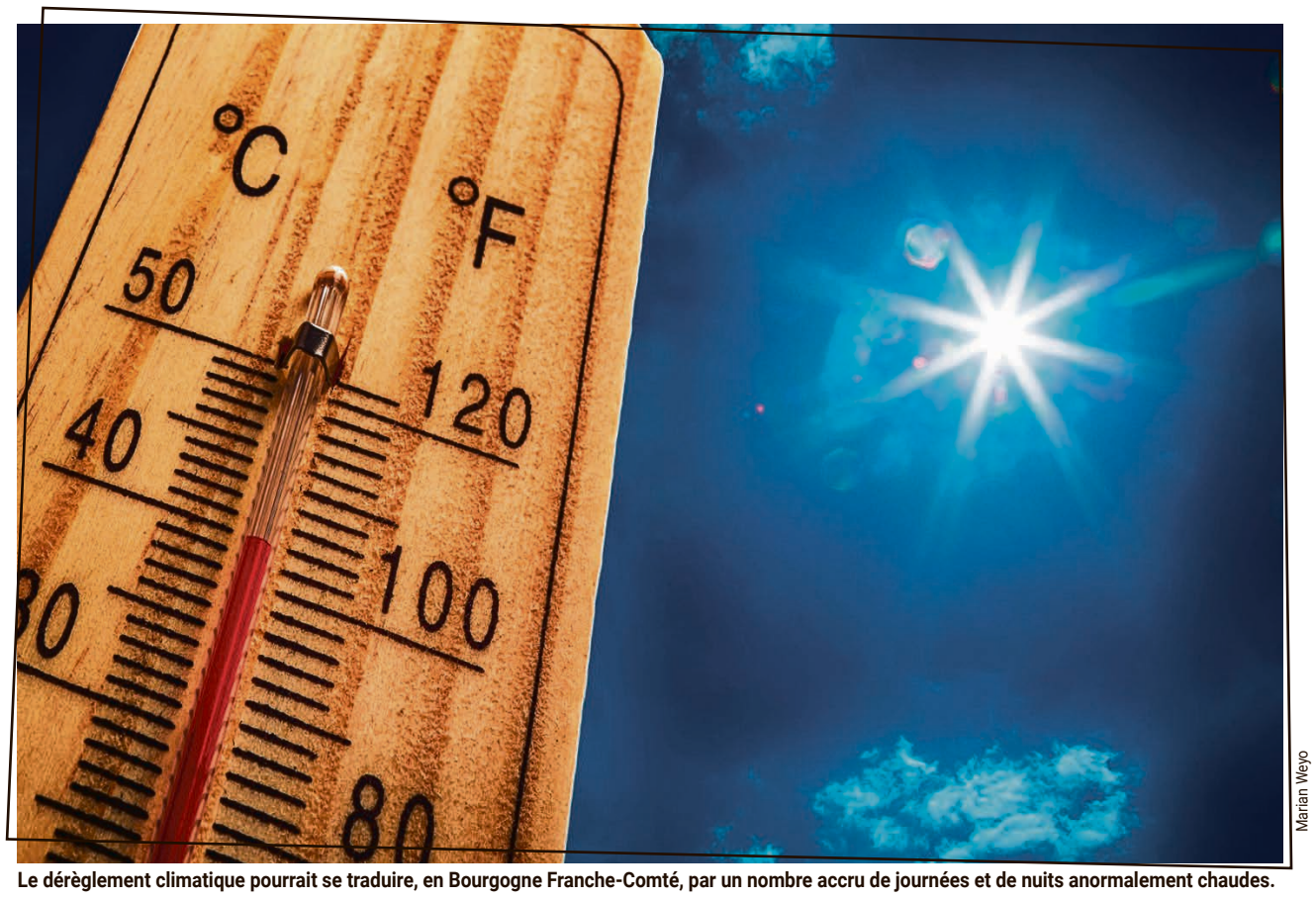
ENVIRONNEMENT

// CLIMAT

Des jours et des nuits de plus en plus chauds en BFC, d'ici 2050

Une étude de l'Insee Bourgogne Franche-Comté se penche sur l'évolution climatique à prévoir dans les 30 prochaines années. Sans surprise, il faut s'attendre à avoir de plus en plus chaud…

Les multiples arrêtés sécheresse qui n'ont cessé de se succéder depuis le mois de juin et concernant les différents départements de Bourgogne Franche-Comté (BFC) en sont la traduction la plus tangible : le dérèglement climatique, et en particulier le réchauffement, qui en est une des composantes, s'impose à nous, de manière parfois préoccupante. Dans ce contexte, une récente étude que l'on doit à Jean Dupin et Fabrice Loones, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) de BFC tente de se projeter sur les trente prochaines années afin de tirer, à grands traits, le contexte climatique auquel nous devons nous préparer. Pour ce faire, l'Insee s'est appuyé sur les données météorologiques issues du programme Donner accès aux scénarios climatiques régionalisés français pour l'impact et l'adaptation de nos sociétés et environnements (Drias) de Météo-France. Ces données synthétisent douze scénarios élaborés par différents centres de recherche. Le nombre de journées et de nuits anormalement chaudes retenu est la médiane de ces scénarios.



Marian Weyo

Le dérèglement climatique pourrait se traduire, en Bourgogne Franche-Comté, par un nombre accru de journées et de nuits anormalement chaudes.

L'histoire et la prospective

Deux périodes sont prises en compte : la première, telle une référence, porte sur 1976-2005 et la seconde, prospective, sur 2021-2050. Entre ces deux périodes, en BFC, l'étude révèle qu'on observerait, l'été, 1,3 degré de plus. Pour autant, les températures plus élevées que par le passé resteraient en deçà de celles des régions du sud et de la moyenne de France métropolitaine. De 2021 à 2050, l'ensemble de la BFC serait exposé à une hausse significative du nombre de journées et de nuits anormalement chaudes pendant les mois de juin, juillet et août. Rappelons qu'une nuit est considérée comme anormalement chaude si la température minimale est supérieure d'au moins 5 °C à la température minimale de référence. C'est pareil pour une journée anormalement chaude. Elle connaîtrait alors sur tout son territoire entre 16 et 29 journées (21 jours en moyenne) et entre 8 et 19 nuits (11 nuits en moyenne) anormalement chaudes. Cette tendance est inédite, car avant 2005, le nombre de journées anormalement chaudes ne dépassait pas 15 (13 jours en moyenne), tandis que les nuits n'excédaient pas 7 (3 en moyenne). BFC ferait ainsi partie, avec l'Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, des régions les plus touchées par une hausse des écarts de température par rapport à la référence passée.

Basse et moyenne montagne

Face à ces hausses, en France, ce sont les habitants des zones de basse et moyenne montagne qui seraient les plus affectés. L'absence de façade maritime pour BFC et la présence de plateaux d'altitude accentueraient ces excès de chaleur diurne et nocturne. Les massifs montagneux du Jura, du Morvan et des Vosges seraient particulièrement touchés avec plus de 20 journées et 11 nuits anormalement chaudes par été au cours des trente prochaines années. Sur notre région, près de 500 000 habitants seraient concernés par plus de 20 journées et plus de 11 nuits anormalement chaudes. Le taux d'habitants concernés est très supérieur à celui projeté au niveau national : 16 % contre 6 %. Cela pose clairement des questions de santé : la succession de ces journées et nuits anormalement chaudes a des répercussions sur les organismes. Les températures nocturnes, habituellement basses, permettent de mieux récupérer et de supporter les fortes chaleurs de la journée. La vulnérabilité face à ces facteurs est augmentée chez les personnes âgées de plus de 75 ans et les enfants de moins de 6 ans. C'est aussi une question sociale : les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont davantage vulnérables face aux fortes chaleurs notamment en raison de leurs conditions de logement, souvent mal isolé et non climatisé. Ces chaleurs exceptionnelles pourraient aussi perturber l'activité économique et touristique. Certains professionnels travaillant en extérieur sont plus exposés à la chaleur (travailleurs agricoles, ouvriers de la construction). La société dans son ensemble devra s'adapter à ces phénomènes. De plus, la faible pluviométrie combinée à ces températures pourrait avoir des conséquences néfastes sur les productions agricoles et la ressource en eau. Une réalité qui s'observe déjà.

Et l'hiver aussi…

Enfin, il faut noter que l'étude de l'Insee soulève un dernier aspect également inquiétant : même en hiver, le nombre de nuits anormalement peu froides augmenterait aussi fortement. En moyenne, plus de 12 nuits anormalement peu froides seraient constatées sur toute la région au cours des 3 mois d'hiver. Les journées anormalement chaudes seraient plus importantes dans le sud-ouest de la Saône-et-Loire, le Jura et la bande frontalière suisse. Ces hausses de nuits anormalement chaudes en hiver pourraient engendrer un stress hydrique pour la région.

Berty Robert, avec données de l'Insee

// ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Des fonds pour un éclairage rénové en Côte-d'Or

Dans le cadre du Fonds vert mis en place par l'État, le syndicat d'énergies de Côte-d'Or (Siceco) a obtenu une dotation lui permettant d'accélérer la rénovation de l'éclairage public de ses adhérents. Le programme de travaux concernera le remplacement de points lumineux par de nouveaux luminaires à leds.

C'est dans le cadre de l'axe « Performance environnementale » du Fonds vert mis en place par l'État que le Syndicat d'énergies de Côte-d'Or (Siceco) a déposé des dossiers de rénovation d'éclairage public. Le Siceco fédère 693 adhérents qui représentent une population de plus de 286 000 habitants et plus de 87 000 points d'éclairage extérieur. Il a obtenu une dotation, dans le cadre du Fonds vert, de 727 000 euros qui va permettre d'accélérer la rénovation de l'éclairage public de ses adhérents. Le Fonds vert est un dispositif mis en place par le ministère de la Transition écologique en janvier 2023 afin d'accélérer cette transition dans les territoires. Doté de 2 milliards d'euros de crédits gérés par les préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Un véritable accélérateur

Ces dernières années, en matière d'éclairage public, le Siceco a fait évoluer les pratiques pour aller vers plus de sobriété exemplaire. En 2022, il a revu les critères d'attribution des subventions et les règles techniques pour y parvenir. Il privilégie la rénovation des parcs anciens, exige le respect des prescriptions de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la réduction des nuisances lumineuses, recherche de la sobriété au travers de la réduction des puissances installées et la suppression de luminaires inutiles. Ces critères techniques étant conformes à ceux pour l'attribution du Fonds vert, le Siceco a sélectionné le maximum de dossiers programmés en 2023 pour les présenter au Fonds vert : 100 opérations pour un budget prévisionnel de 2 424 000 euros HT ont été retenues par le Préfet. La dotation obtenue va permettre de couvrir 30 % du budget. Dans ce cadre, 48 opérations initialement prévues sur 2024 vont pouvoir se tenir dès 2023 accélérant ainsi la rénovation et la rationalisation du parc installé. En matière d'éclairage public, le Siceco exerce la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de tous les investissements et tous les travaux réalisés sur les installations d'éclairage public ainsi que la maintenance.

Berty Robert, avec communiqué



La dotation du Fonds vert obtenue par le Siceco va permettre d'accroître le renouvellement de l'éclairage public dans un certain nombre de collectivités adhérentes au syndicat d'énergie de Côte-d'Or.

TABLEAU DE BORD

// JURIDIQUE

Évolution en faveur des femmes confrontées à une fausse couche tardive

La prise en compte des effets, notamment psychologiques, d'une fausse couche, est désormais inscrite dans la loi.



Crédit Réussir

La nouvelle loi adoptée début juillet concerne notamment les agricultrices

La loi visant à favoriser l'accompagnement psychologique des femmes victimes de fausse couche a été définitivement promulguée le 7 juillet. Elle instaure plusieurs mesures pour soutenir les femmes après une fausse couche. Chaque année, 200 000 d'entre elles en sont victimes en France. Dans un premier temps, cette loi apporte une nouvelle protection contre le licenciement en cas de fausse couche tardive. Dans ce cadre, l'employeur ne pourra pas rompre le contrat d'une salariée pendant les 10 semaines qui suivent une interruption spontanée de grossesse médicalement constatée et ayant eu lieu entre la 14e et la 21e semaine d'aménorrhée incluses. Cette protection connaît cependant deux exceptions :

- En cas de faute grave.
- En cas d'impossibilité de maintenir son contrat pour un motif étranger à l'interruption spontanée de grossesse.

Indemnisation immédiate

Cette disposition ne concerne que les salariées en CDI. Le régime de fin de CDD n'est pas modifié. Dans un second temps, cette loi indique que les femmes victimes d'une fausse couche bénéficieront d'une indemnisation immédiate et sans délai de carence pendant leur arrêt maladie.

Cette mesure, qui doit s'appliquer au plus tard début 2024, concernera les assurées du secteur privé, les agentes de la fonction publique, les professions indépendantes et les non-salariées agricoles. La nouvelle loi prévoit également la mise en place, par chaque Agence régionale de santé (ARS), à partir du 1er septembre 2024, d'un parcours fausse couche. Il doit associer des professionnels médicaux et psychologues hospitaliers et libéraux, dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire visant à mieux accompagner les femmes et, si besoin, leur partenaire confronté à une fausse couche.

Camille Le Corre

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Deux formations qualifiantes

• À partir de septembre

À partir de septembre, le CFPPA du Morvan proposera deux nouvelles formations : un BPREA (du 21 septembre 2023 au 12 juillet 2024) pour mener à bien une installation en milieu agricole et un BPJEPS mention animation sociale qui permet de concevoir et conduire des projets visant le développement du volet social ou du maintien de l'autonomie (du 28 septembre 2023 au 31 juillet 2024).

CFPPA du Morvan à cfppa.chateau-chinon@educagri.fr)ou au 03 86 79 49 30.

// Réunions d'informations pour formations agricoles

• 7 septembre

Une réunion d'information est organisée, à partir de 9 h, le 7 septembre au CFPPA de Challuy (243 route de Lyon à Challuy) pour présenter les CAP option polycultures-élevage et option maraîchage (les deux auront lieu du 9 octobre 2023 au 21 juin 2024). Pour rappel, l'option maraîchage vise à former les apprenants aux travaux des cultures, au suivi de culture et également à l'agroforesterie. De son côté, l'option polycultures-élevage se focalisera sur la conduite d'élevage, la production d'aliments pour bétail (selon règles de l'agriculture bio) et enfin sur les grandes cultures. Les deux formations proposent également des modules autour de l'entretien de matériel, de la vente directe ou encore de la certification Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 21 66 08.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Foire d'ovins reproducteurs

• le 12 août

Le Comité des foires de Corbigny organise sa foire aux ovins reproducteurs, inscrits et non inscrits, le 12 août sur le Champ de foire de la ville. L'accueil des animaux se déroulera à partir de 8 h pour un début de foire à 9 h. Une dizaine d'éleveurs de l'Allier, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire seront présents pour proposer à la vente des Texel, des moutons Charollais, des Bleus du Maine ou encore des Suffolk.

Renseignements : 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot).

// 46ème foire nationale des reproducteurs ovins de Decize

• le 15 août

Chaque année, environ 250 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents à la Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize. Cette dernière aura lieu le 15 août de 8h 30 à 13 h à la pointe des Halles (au bout de l'allée Marcel Merle) à Decize. L'achat de ces reproducteurs s'effectuera auprès d'élevages inscrits à un Organisme de Sélection ou en contrôle de performances officiel garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Les races représentées seront Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Ile de France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest (liste à confirmer auprès des organisateurs). Des primes et lots seront attribués par tirage au sort, pour l'achat d'un bélier sur la foire.

Pour tous renseignements, et confirmation de la présence de certaines races, n'hésitez pas à contacter Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

// 1er marché semi-nocturne

• le 23 août

Les producteurs de J'veux du local organisent leur premier marché semi-nocturne le 23 août de 16 h à 21 h Place Mossé à Nevers.

//Ciné-Rencontre

• Le 5 septembre

Les producteurs locaux de sapins de Noël cherchent à renforcer leurs équipes afin de répondre à la demande croissante des consommateurs. Pour présenter les postes à pourvoir, ils seront présents à Corbigny à 14 h le 5 septembre pour la Ciné-rencontre orchestrée par la Fabrique emploi et Territoires.

Renseignements : ma.alexandre@lafabriquemploi.fr.

YONNE

// Réunion moissons de la FDSEA : région

• Le 4 août

À 18 heures, sur l'exploitation de Jean-Bernard Petit et Charles Baracco (Gaec de Chassigny), 37 rue de la Croix Pieuchot, lieu-dit "Chassigny", à Avallon (89200). Au programme : échanges sur les récoltes récentes et sur les sujets qui alimentent l'actualité agricole : BCAE, Eco régime, dérogation Ukraine, 3STR... Et bien d'autres encore.

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

01/08/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 139 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,43	3,53	3,51	
		400-450	3,47	3,47	3,47	0,02
	R	250-300	3,43	3,43	3,43	
		300-350	3,31	3,37	3,36	-0,07
		400-450	3,40	3,40	3,40	
F	U	250-300	3,30	3,40	3,37	
		300-350	3,31	3,42	3,34	-0,06
		350-400	3,24	3,44	3,39	0,08

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 158 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,20	3,27	3,24	-0,12
		450-500	3,15	3,25	3,18	
		500 et +	3,12	3,12	3,12	0,03
	R	300-350	3,01	3,10	3,06	
		350-400	2,94	3,08	3,06	-0,19
F	U	350-400	3,18	3,28	3,22	-0,08
		400-450	3,15	3,17	3,15	-0,03
		450 et +	3,09	3,10	3,09	
	R	300-350	3,30	3,30	3,30	0,14

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 205 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,52	2,85	2,59	0,08
	R	+ 500 kg	2,39	2,45	2,42	0,06
F	E	24 à 36 mois	3,51	3,53	3,52	-0,02
		- 5 ans	3,34	3,42	3,37	
	U	24 à 36 mois	2,94	3,42	3,12	-0,04
		- 5 ans	2,81	3,20	2,97	0,00
		5 à 10 ans	2,79	3,27	2,90	0,05
		+ de 10 ans	2,58	2,90	2,72	0,09
	R	24 à 36 mois	2,73	2,94	2,85	0,12
		- 5 ans	2,61	2,86	2,75	0,03
		5 à 10 ans	2,47	2,79	2,69	0,01
		+ de 10 ans	2,21	2,59	2,51	0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 502 - Taux de vente : 97 %

Broutards/taurillons : Marché de saison avec une présentation limitée et de qualité très hétérogène. Cours sensiblement maintenus.

Laitonnes / génisses de 18 mois : Forte demande qui ne peut être satisfaite par une offre trop limitée. Cours très fermes.

Vaches / génisses de 30 mois : Présentation de saison de bonne qualité en générale. Très peu d'invendu, les cours sont reconduits avec une ambiance soutenue !

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

31/07/2023

Effectif : 75

Génisses 16 - 24 mois :	(385 - 400 kg)	1220 - 1230	3,06 - 3,19
Génisses 24 - 36 mois :	(575 - 755 kg)	1610 - 2270	2,66 - 3,20
Vaches :		1390 - 2000	

Bovins gras : 6
Génisses de viande : 5,38 à 5,82 € kg de viande.
Vaches de viande : 5,28 à 5,42 € kg de viande.

Peu d'apports en mâles. Demande calme en sujets non vaccinés.
Cours sensiblement reconduits en femelles d'export.
Apports restreints en vaches, cours reconduits.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/07/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 675 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,75	4,06	3,90	-0,12
		de 38 à 44 kg	3,74	4,04	3,91	0,00
		de 44 à 50 kg	3,39	3,94	3,66	-0,04
		+ de 50 kg	2,86	3,26	3,08	0,24
	R	de 32 à 38 kg	3,55	3,78	3,69	0,01
		de 38 à 44 kg	3,64	3,85	3,71	0,00

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 134 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M			1,24	1,50	1,44	
F	U	+ de 60 kg	1,35	1,46	1,41	-0,08
	R	+ de 60 kg	1,12	1,30	1,20	-0,06
	O	- de 60 kg	0,84	0,95	0,89	
		+ de 60 kg	0,86	0,93	0,92	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 39 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	115	130	123	20,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 849 - Taux de vente : 100 %

Apports satisfaisants. Vente rapide et totale à des cours plus ou moins reconduits dans toutes les catégories.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/07/2023

Effectif : 160

Agneaux	115 - 165	(2,74 - 3,86)
Brebis	55 - 125	(0,91 - 1,22)

Apports plus importants. Cours reconduits en bons agneaux. Tarifs fermes en brebis. Vente globale.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/07/2023

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 56 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,82	2,87	2,85	-0,01
		+ de 10 ans	2,52	2,61	2,55	-0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 82 - Taux de vente : 92 %.

Broutards : Le volume présenté ne permet pas d'établir une cotation cette semaine.
Vaches : Les cours sont reconduits, les volumes apportés sont minime mais les animaux de bonne conformation déja démarrés se vendent rapidement. Plus difficile dans les animaux maigres.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/07/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 498 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,88	4,08	3,94	-0,21
		de 38 à 44 kg	3,58	4,26	3,93	-0,04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 254 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,05	1,41	1,31	
		+ de 60 kg	1,38	2,02	1,73	0,05

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 65 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	27	59	41	-7,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 133 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	50	121	92	

OBSERVATIONS

Effectif global : 950 - Taux de vente : 95 %

Vente dynamique dans les bonnes brebis.
Les lots d'agneaux de qualité se commercialisent toujours à des prix corrects.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

24 Juillet 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Les pressions à la baisse, sur le marché de la femelle, sont totalement injustifiées et inadmissibles au vu des sorties actuelles. Sur le marché du jeune bovin, commerce plus calme liée à la baisse saisonnière estivale.

Bovins maigres : A cette saison, le marché se tend. Selon les zones, les cours des mâles sont reconduits ou soumis à fortes pressions ! Les cours des femelles sont reconduits.

POLITIQUES

Suite au remaniement ministériel qui a eu lieu la semaine passée, le ministre de l'Économie et des Finances , Bruno Le Maire ainsi que le ministre de l'Agriculture ont été reconduits au sein du Gouvernement. Un maintien qui permet de poursuivre l'action du plan de relance viande bovine, promis par les 2 Ministères, et de répondre aux éleveurs bovins face aux divers attaques reçues sur la filière viande bovine par les Pouvoirs Publics récemment (cours des comptes, SNBC…)

BIEN-ETRE ANIMAL

A eu lieu en présence de l'ensemble des interprofessions animales et de la FNSEA, la synthèse des consensus de la concertation BEA que le ministère de l'Agriculture va communiquer et porter à Bruxelles d'ici la fin juillet. A noter dans les consensus portés : pas d'interdiction de pratiques sans solutions alternatives, la mise en place d'un passeport de compétences pour le référent BEA de l'élevage ou encore la mise en œuvre et le contrôle de mesures et clauses-miroirs en sont quelques-uns cités.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin de remobiliser les élus locaux sur le sujet de la contractualisation et de créer un vrai sursaut collectif, la FRB de Nouvelle Aquitaine a incité ses sections bovines à solliciter des rendez-vous avec leurs préfectures et leurs députés. L'objectif, mettre en avant des exemples réussis de contrats, et demander aux élus de s'impliquer dans le déploiement d'EGALIM2, notamment en insistant sur la nécessité de renforcer les contrôles à tous les maillons de la chaîne. En effet, même s'il reste encore énormément de chemin à faire, de vrais contrats EGALIM avec prise en compte du coût de production se sont signés en viande bovine. Avec des cours de marchés à la baisse et des opérateurs qui ne jouent toujours pas le jeu, cela continue de montrer la nécessité de poursuivre les efforts sur la contractualisation et mettre en avant ces exemples de réussite.

FAIT DE LA SEMAINE

Le 12 juillet 2023, Élisabeth Borne a présenté devant le Conseil national de la transition écologique (CNTE) les grandes lignes de la planification écologique d'ici à 2030, qui va bénéficier de 7 milliards d'euros supplémentaires dès 2024. Cette planification écologique doit permettre l'élaboration de la Stratégie française énergie/climat (qui comprend notamment la Stratégie Nationale Bas Carbone) ainsi que la stratégie nationale biodiversité. L'agriculture devrait bénéficier de 2 Mds€ pour cette planification.

CARTON ROUGE

A l'attitude inadmissible des opérateurs de la filière, notamment sur le marché des broutards ! Alors que l'offre est loin d'être abondante et au contraire s'amenuise depuis plusieurs années du fait de la décapitalisation, et face à une demande qui reste dynamique, comment les opérateurs peuvent-ils donner un tel signal aux producteurs ? Comment mettre une telle pression à la baisse sur le broutard ? Si ce n'est finalement de creuser d'avantage l'incompréhension des éleveurs !!! Ne cédez pas !

CHIFFRE A RETENIR

110 M€

C'est le budget envisagé par le gouvernement pour le Pacte en faveur de la haie, qui vise à préserver, développer et valoriser les haies bocagères. Les annonces concernant les conclusions des 3 groupes de travail qui ont eu lieu entre juin et juillet ont été reportées à l'automne. Pour la FNB, l'enjeu est de mettre en place une règlementation la plus souple possible mais aussi une reconnaissance de l'existant !

EN REGION

PAC : le nouveau dispositif satellite de suivi des surfaces agricoles en temps réel (3STR) est effectivement mis en œuvre. Depuis mi-juillet, les « feux tricolores » sont accessibles via votre espace TéléPAC (dans le RPG). Les couleurs correspondent à la confrontation de votre déclaration avec l'analyse du satellite : au vert, tout est cohérent ; si le feu est orange, la parcelle est en attente ; et le feu rouge signifie que la parcelle n'est pas conforme à la déclaration, une action est nécessaire, vous serez contacté par votre DDT.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

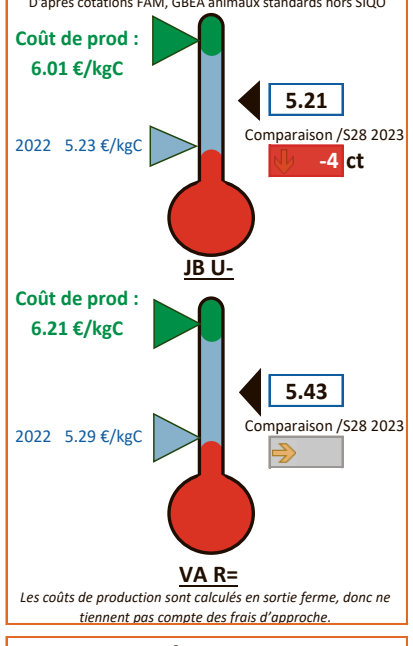
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 29

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

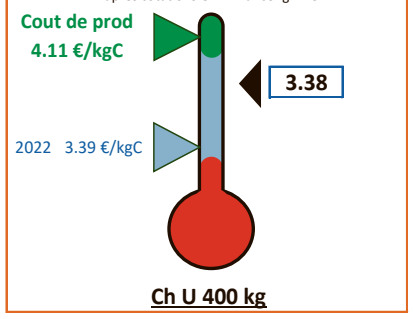
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

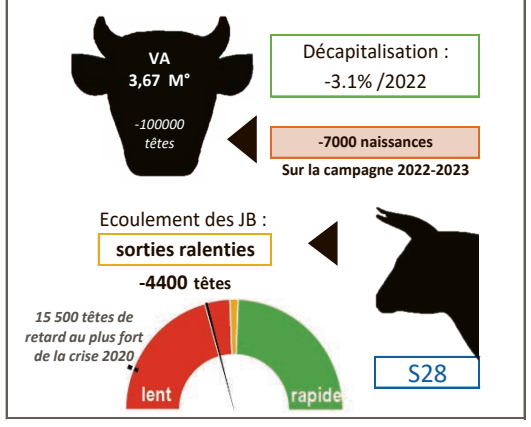
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

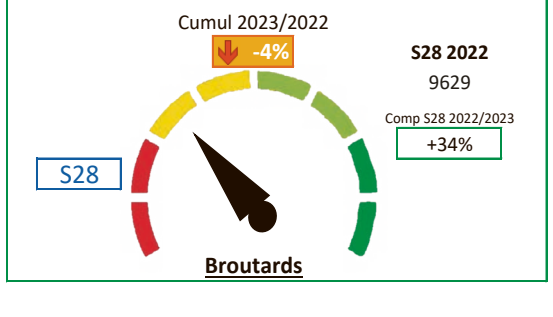
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

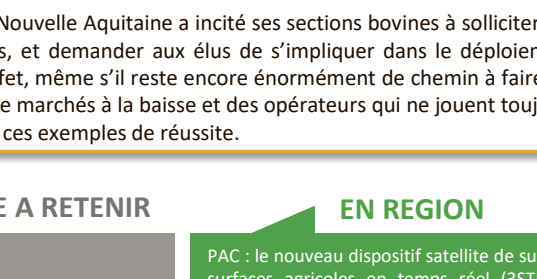
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 650 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.21	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.79	Génisse R + (€/kg éc.)
6.01	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.11	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er trimestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 31

du 31 juillet au 6 août 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports sont de saison face à une demande très calme. Les besoins restent limités à l'export comme à l'engraissement. Les achats se portent donc prioritairement sur les bons sujets bien conformés et valablement vaccinés. Dans cette catégorie, les tarifs sont globalement stables. Pour le reste, le tri est plus important et il faut céder quelques centimes. En femelles, l'activité reste stable.

Gros bovins maigres : Les apports sont très limités ce qui permet de facilement reconduire les cours dans une bonne ambiance. La marchandise de qualité reste demandée tandis que le tri est plus important en sujets moyens ou plus âgés.

Boucherie : Le commerce reste calme. Les effectifs sont modestes. Les ventes sont globalement fluides en races à viande, peu importe la race, permettant de reconduire les tarifs. Inversement les vaches d'entrée de gamme doivent encore céder quelques centimes.

Veaux : Le commerce reste atone. Les transactions sont difficiles, le tri s'accentue encore avec des invendus. Les cours sont de nouveau revus à la baisse en croisés et types mixtes et laitiers. Seuls les veaux de races à viande arrivent à se maintenir. En veaux gras, le marché est plus calme mais reste stable.

Ovins : En agneaux, le commerce est régulier, même si les acheteurs sont moins mobilisés sur le bassin aveyronnais. Les cours sont globalement reconduits et restent satisfaisants pour la saison. En brebis, la demande est bonne, les bons sujets sont recherchés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur tout état toute marque.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends tracteur Renault N72 1000 euros ; Moteur Ford 5000 800 euros; aile ronde de Ford 8600 500 euros ; MF 802 pour pièces 500 euros.
✆ 06 75 04 60 70

58 - Cause cessation vend tracteur Deutz 6120, 2021, 900 h., - chargeur Mailleux, - pirouette Kuhn 8702, 2016 (3103)
✆ 06 83 11 47 74 le soir

71 - Vends Same Corsado 70, 4 RM, 9.800 h, moteur, embrayage, freins 300 hrs, pneus récents, très bon état.
✆ 06 70 30 10 83

Travail du sol

21 - Cause retraite vend Horsch Jockea 4 m. repliable, année 2015, bon état. (3001)
✆ 06 62 19 64 86

21 - Cause retraite vend Horsch Terrano 3 m. pointe carbure, année 2014, bon état. (3002)
✆ 06 62 19 64 86

71 - Vends crover crop Souchu Pinet, an. 2006, 40 disques, largeur 3,90, rouleau Packer, prix à voir.
✆ 06 83 13 82 29

Récolte

07 - Décortiqueuse Canepa par brûlage, alimentation des châtaignes en continu par convoyeur. Très bon état. 13 000 € HT.
✆ 06.71.15.41.26

18 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland, type 80/70 ou 80/60, peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Divers

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends épandeur bon tapis pour transport bois scié + rotavator 1m60 tbé.
✆ 04 72 25 75 81 hr

01 - Vends 12 parois béton pour mur silo 6m x 2m, 10cm d'épaisseur 200€ l'unité.
✆ 06 07 68 22 34

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2901)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends auge, - cornadis, - poteaux, - barrière césarienne, - barrières nourrisseurs (3105)
✆ 06 87 17 70 58

38 - Vends roues complètes 1400/20 8 troues 1100 euros ; Roue de transport charrue Huard 550 euros ; vibroculteur 3 m 500 euros ; versoir de charrue IH 120 euros ; anon 8 mois 300 euros ; vis à grain 9m diam 10cm triphasé TBE 350 euros.
✆ 06 38 55 53 31

38 - Vends motoculteur avec remorque tractée marque Rapid moteur diesel 1000 euros.
✆ 06 83 21 73 28

38 - Vends rotalabour Kuhn EL 121 3 mètres ; 1 lève sac pour charger épandeur engrais ; 1 pulvérisateur Tecnoma 800 l rampe 12 mètres ; 1 élévateur tapis Richon 9 mètres.
✆ 06 81 62 15 57

58 - Vends pulvérisateur Caruelle Olympia 120, 24 m. porté, 1 200 litres commande électrique, CT OK, TBE, 6 000 euros, - herse plate Quivogne 5 m., terrage forcé, BE, 1 200 euros (3003)
✆ 06 86 45 25 82

58 - Vends faucheuse conditionneuse Vicon trainée 2.70 m, faneuse Kuhn 5.50 m. hydro, andaineur Khun 402, - presse bottes rondes 590 John Deere, charrue Naud 5 corps mono-roue, canadien Morris 4 m., canadien Ebra 4 m., vibro 5.50 m., cover-crop Jean de Bru 32 disques en X, herse plate lourde 6 m. - pulvérisateur Evrard 18 m., 2 élevateurs à grains 12 - 14 m., semoir à chaux granulés traîné 4 T., moulin à farine, - aplatisseur FAO, relevage avant John Deere 6400, 1 pneu 445/85/22.5 (3104)
✆ 06 13 69 65 64 - 03 86 58 48 50

89 - Vends benne monocoque Montvailler, 8 tonnes, portes automatiques, compresseur, bon état. Vends benne monocoque Duchesne, 11 tonnes, portes automatiques, compresseur, flèche ressort, bon état. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 120 euros le lot
✆ 06 89 99 42 88

34 - Recherche Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + Tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - A vendre foin balles rondes 120x120 2023 110 HT/tonne
✆ 06 61 45 17 90

01 - Vends paille pressée en bottes rondes Ø 160 à prendre en champ cause surplus 85 euros/tonne.
✆ 06 40 18 07 28

39 - Vends foin 2023 pour VL et génisses BR diamètre 150, région des lacs
✆ 06 38 64 17 38

42 - Cause retraite vend semence méteil fourrage 150 kgs, semence méteil grains 1150 kgs.
✆ 06 80 32 37 66

Fourrage

18 - Vends bottes rect paille, blé, triticale, 80 euros T, départ exploitation, non livrable.
✆ 06 63 51 26 63

18 - Vends foin en bottes carrées.
✆ 06 18 61 82 53 ou 06 14 40 22 10

21 - Vends foin bottes rondes, diam. 1.30 x 1.20 m, 50 euros la tonne (3004)
✆ 06 03 55 27 02

39 - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ 06 73 92 81 55

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

71 - Vends foin 2022 et 2023, BR, à chercher sur place, livraison possible dans le secteur.
✆ 06 32 31 04 98

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Immobilier

42 - Recherche : ancienne ferme, exploitation agricole terrain, centre équestre, haras, foreêt . Sur toute le Région Auvergne-Rhône-Alpes Réponse rapide, discrétion garantie.
✆ 06 74 47 20 20

Location

Chasse, Etangs

69 - Chasse 21 groupe d'amis chasseurs recherche 4/5 postés 12 week-end 600 Ha 20 cervidés 40 sangliers 24 chevreuils venaison partagée beau RDV de chasse 40 km Nord Dijon.
✆ 06 19 43 19 97

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel ...). Poste en CDD qui peut déboucher sur un CDI – 35h/ semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,77 euros brut/ heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

BOUCHERON
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT
JCB

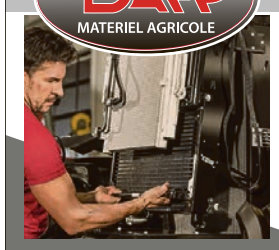
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)

Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Des professionnels à votre service

LOCATION BENNE
TP Maupu SRP 24
À la journée, à la semaine, au mois.
24 t - Pneus 600 renforcés
Freins et bennage hydrauliques
Contacter Franck Vilain
58 La Charité/Loire - Tél. : 06 08 26 17 31



Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de l'année et de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - vaches pleines HBL, vêlage d'automne et 10 laitonnes VIA GIE LAUV LIM (3101)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (2703)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

69 - Recherche pour début septembre quelques vendangeurs/euses . Dans une ambiance familiale.
✆ 06 86 63 46 29

69 - Cherche vendangeurs-ses 10 à 12 jours autour du 10 septembre nourri logé, tarif préfectoral.
✆ 06 73 80 06 37 HR

21 - GAEC Loiseau vend reproducteurs charolais viande et mixte génotypés 18 mois et veaux (3102)
✆ 06 27 15 80 86

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, différentes origines, IA et docilité.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends cheptel charolais, inscrit HBC, IBR A, cause cessation.
✆ 03 85 24 15 93

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, -vaches, -génisses. Vente permanente femelles et mâles reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (3006)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

42 - Vends 10 chevrettes alpineet saanen, écornées,néesen février 2023, indemde CAEV, troupeau au CL.
✆ 06.88.18.98.47 ou
06.28.28.31.33

71 - Vends 15 chèvres chamoisées en lactation + 1 boucs.
✆ 03 85 33 33 04 HR

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

88 - Vends béliers Texel I 18 mois TB valeur génétique à partir du 15/08 agneaux agnelles livraison possible. EARL Dion.
✆ 06 95 52 31 90

Porcin

42 - A vendre 30 porcelets au sevrage ou à 25 kgs.
✆ 06 88 95 1 618

Volaille, lapin

03 - Vends petits lapins fermiers 2 mois. (3007)
✆ 06 05 27 28 21

Chien

26 - Vends 5 chiots, 3 mâles + 2 femelles Setter GB Lemon sur portée de 8. Disponibles le 15 août, pucés et vaccinés. LOF mère : 25348356117, LOF père : 26180344653.
✆ 06 09 92 39 74

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

Divers

71 - Prends bovins, chevaux en pension dans bonne prairie.
✆ 06 89 29 57 21

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Regardez-nous sur YouTube

Terres de Bourgogne
L'information vous accompagne partout !
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ **Je m'abonne pour 1 AN - 120 €**

☐ **Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS DE TRANSFORMATION EN SARL ET DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

BRASSERIE LORO
Ancienne forme SASU Nouvelle forme
SARLU au capital de 52 000 €
226 Rue Jean Louis Auguste Petitjean
Ecoparc Dijon Bourgogne
21850 SAINT-APOLLINAIRE
RCS DIJON N°839 865 496

Suivant décisions de l'associé unique en date du 20/07/2023, il a été transformé la SASU BRASSERIE LORO en SARLU à compter du 01/08/2023, sans création d'une personne morale nouvelle et adopté le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société.
Cette transformation entraine la publication des mentions suivantes :
- Forme : société à responsabilité limitée
- Modifications de l'objet social avec ajout des activités suivantes : la fabrication et la vente de toutes boissons sans alcool (jus de fruit, limonade, soda,…), l'activité de bar, débit de boissons, dégustation, petite restauration, organisation d'évènements autour de l'activité de la Société, le commerce et le négoce de vin, champagne, bière, spiritueux et toutes boissons sans alcool (jus de fruit, limonade, soda en général)
- Capital : 52 000 € divisé en 520 parts sociales de 100 € de valeur nominale unitaire et numérotées de 1 à 520
- Fin du mandat de Président au 01/08/2023 de M. Nicolas SANCHEZ demeurant 16 Les Vergers de Bellefond – LOT 16 – 21490 BELLEFOND et désignation à compter du 01/08/2023 de M. Nicolas SANCHEZ, demeurant 16 Les Vergers de Bellefond – LOT 16 – 21490 BELLEFOND, en qualité de Gérant pour une durée indéterminée.

Les dénomination, durée et siège social restent inchangés. Mention en sera faite au RCS de DIJON. Pour avis, le Gérant.

AL23009225

NON DISSOLUTION

CLAUDE MONNOT, JARDINS ET SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
Rue des Haras - 21200 MEURSANGES
504 712 852 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 24 JUIN 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.La Gérance.

AL23009257

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FROMAGERIE JACQUES DELIN
Société par actions simplifiée
au capital de 56 715 euros
Siège social
1 Parc d'Activités
La Petite Champagne
21640 GILLY LES CITEAUX
379 848 005 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22 juillet 2022, la collectivité des associés a pris acte de la prise de fonctions de la société FRANCE COMMISSARIATS REVISION CONSULTANTS (F.C.R.C.), sise Espace Vauban – 7 Boulevard Richelieu à BELFORT (90000), jusqu'alors Commissaire aux Comptes suppléant, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Pierre-Jean MANDRAN, en raison de la démission de ce dernier. La Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.
POUR AVIS. Le Président.

AL23009269

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAITIERE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Société par actions simplifiée
au capital de 323 000 euros
Siège social
1 Route de Laborde
21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
819 381 948 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22 juillet 2022, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Jean MANDRAN de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, et décidé de nommer en remplacement la société ETC AUDIT, sise Place de l'Europe à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), jusqu'alors Commissaire aux Comptes suppléant, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire. La Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.
POUR AVIS. Le Président.

AL23009270

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOTEL LE FRANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social
40 Rue des Forges - 21000 DIJON
RCS DIJON 424 921 963

Aux termes d'une délibération en date du 09 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HOTEL LE FRANCE a décidé de transférer le siège social du 40 Rue des Forges à DIJON (21000) au 7 Place Beaubernard à MONTCEAU LES MINES (71300) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23009272

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EDVB
Société par actions simplifiée
au capital de 604 542 euros
Siège social
6 rue du 16ème Chasseurs
21200 BEAUNE
440 292 662 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 6 rue du 16ème Chasseurs, 21200 BEAUNE au 21 avenue Charles de Gaulle 21200 BEAUNE à compter du 1er juillet 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS Le Président

AL23009282

MODIFICATIONS£ DES STATUTS

DME

Par décisions en date du 25 juillet 2023, l'associée unique de la société DME, SAS au capital de 7.000 €, dont le siège social est à QUETIGNY (21800) - 14, boulevard Champ aux Métiers, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°804 823 623, a décidé de nommer en qualité de président de la Société, à compter du 31 juillet 2023 et pour une durée illimitée, en remplacement de M. Marc POTIER, demeurant DIJON (21000) - 20 Rue de la Fontaine Billenois, président démissionnaire de ses fonctions à compter du 31 juillet 2023, la société SA ROGER MARTIN, SA au capital de 4.000.000 €, dont le siège est à DIJON (21000) – Parc Technologique – 4, avenue Jean Bertin, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°016 450 157, représentée par M. Vincent MARTIN, Président du Conseil d'administration. L'associée unique a nommé en qualité de directeur général de la Société, à compter du 31 juillet 2023 et pour une durée illimitée, M. Vincent LARROCHETTE demeurant à DIJON (21000) – Rue de Montchapet, en remplacement de M. David BACCONIN, demeurant à ESBARRES (21170) - 1 Rue Sainte-Anne, directeur général démissionnaire de ses fonctions à compter du 31 juillet 2023. En outre, il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 25 juillet 2023, aux activités suivantes : Toute activité dans le domaine photovoltaïque et de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ; Tous travaux de plomberie, sanitaire et chauffage ; Pose, la maintenance et/ou le dépannage de climatisations et autres énergies renouvelables, ainsi que d'installations destinées au traitement domestique de l'eau ; Revente du matériel destiné aux travaux précités ; l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis

AL23009288

CHANGEMENT DE GÉRANT

DMP

Par décisions en date du 25 juillet 2023, l'associée unique de la société DMP, SARL au capital de 1.000 €, dont le siège social est à QUETIGNY (21800) - 14, boulevard Champ aux Métiers, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°823 046 701, a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, M. Vincent LARROCHETTE demeurant à DIJON (21000) – Rue de Montchapet, en remplacement de MM. Marc POTIER et David BACCONIN, demeurant respectivement à DIJON (21000) - 20 Rue de la Fontaine Billenois, et, à ESBARRES (21170) - 1 Rue Sainte-Anne, cogérants démissionnaires de leurs fonctions à compter de ce même jour.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL23009289

AGIS Avocats
Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE NOVATRICE DE COIFFURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
44 rue des Forges
21000 DIJON
400 375 044 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 44 rue des Forges, 21000 Dijon au 9 rue Verrerie, 21000 Dijon à compter du 1er juillet 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL23009290

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTOIR DES GRANDS VINS
Société Anonyme
au capital de 702 000 euros
Siège social
1, Rue de Dijon
21700 NUITS ST GEORGES
035 580 034 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2023, il résulte que les mandats de la Société par actions simplifiée PKF ARSILON COMMMISSARIAT AUX COMPTES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur François ANTARIEU, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé conformément à l'article L 227-9-1 du Code de Commerce de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.
Pour avis
Le Conseil d'Administration

AL23009291

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI BROCHOT
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social
40 Rue des Forges - 21000 DIJON
RCS DIJON 483 397 337

Aux termes d'une délibération en date du 09 JUIN 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 40 Rue des Forges à DIJON (21000) au 7 Place Beaubernard à MONTCEAU LES MINES (71300) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23009293

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE L'UNION

L'AGE des associés, réunie 24/05/23 à Marey-les-Fussey, a voté le transfert du siège social de la CUMA, de mairie 21700 Marey-les-Fussey à SCA des Coteaux Bourguignons 15 rue des Blés 21700 Nuits-Saint-Georges. Pour avis, le Président.

AL23009294

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SARL CREATRICE
SARL au capital de 500 000 euros
Siège social
Château de la Crée
21590 SANTENAY
491 304 911 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision en date du 25/07/2023, l'associée unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «SARL CREATRICE» par «MAISON EVENSTAD» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL23009295

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SARL CHATEAU DE LA CREE
SARL au capital de 1 214 435 euros
Siège social
Château de la Crée
21590 SANTENAY
452 219 033 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25/07/2023, l'associée unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «SARL CHATEAU DE LA CREE» par «CDLC» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL23009296

CHANGEMENT DE PRÉSIDENCE

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE CROISSANCE
Société par actions simplifiée
à actionnaire unique
Capital social : 3 000 000 euros
Siège social
14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
501 209 472 RCS DIJON

Par une décision du 30/06/2023, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, actionnaire unique de la société a décidé, conformément à l'article 22 des statuts, de nommer en en remplacement de M. Jean VERILLAC, Président sortant M. Guillaume CHAMBON, né le 17 juin 1975 à LESQUIN et domicilié 44 avenue de la Celle Saint Cloud 92420 VAUCRESSON. Le mandat de Président de M. Chambon est à effet immédiat et pour une durée indéterminée.
Pour avis,
L'actionnaire unique

AL23009300

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AUTO DUMAS 21
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
4B Boulevard Eiffel
21600 LONGVIC
898 793 203 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 7 juillet 2023, l'associé unique a décidé :- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : la location de tous biens immobiliers, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mise à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublée ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas sans vente de boissons alcoolisées et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; l'achat d'immeubles non bâtis ou bâtis en vue de la revente en l'état ou de la construction d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou autres ; toutes transactions commerciales ou industrielles portant sur des biens meubles ou immeubles, comme leur exploitation ou leur mise en valeur entre le moment de leur acquisition et celui de leur revente ; l'activité de marchand de biens, de promotion immobilière et d'aménageur foncier ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;- de remplacer à compter du 7 juillet 2023 la dénomination sociale AUTO DUMAS 21 par JUNGLE DMS et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
POUR AVIS. Le Président.

AL23009301

MODIFICATIONS DES STATUTS

LE VAPOTEUR TRANQUILLE
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social
Hameau Les Bordes
3 Rue d'Amont
21430 MARCHESEUIL
883 049 389 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25/07/2023, la collectivité des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société et a pris acte de la décision prise par Mme Virginie QUESSELAIRE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Thomas LARGERON, demeurant 19 Rue de Morcueil, 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE pour une durée illimitée à compter de ce jour. Aux termes d'une délibération en date du 26/07/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mme Laura LORNE, demeurant 7 Rue Félix Carré - 21230 ARNAY LE DUC, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Pour avis. La Gérance

AL23009302

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI IMMEUBLES DES BANQUES POPULAIRES DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social
1 rue du Paquier 21600 LONGVIC
RCS de DIJON 320 281 314

L'Assemblée générale du 30 juin 2023 :
a pris acte de la démission de M. Jean-Paul JULIA de ses fonction de gérant au 30/05/2023, a nommé M. François TAILLEFER de LAPORTALIERE, né le 13/12/1970 à Toulouse et domicilié 14 Place Saint Michel à Dijon (21000), en qualité de gérant pour une durée indéterminée avec prise d'effet au 01/06/2023.
Pour avis,
Les associés.

AL23009304

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SA ROGER MARTIN
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 4.000.000 euros
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc technologique
21000 DIJON
016 450 157 RCS DIJON
AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal en date du 20 juin 2023, l'assemblée générale prenant acte que le mandat de la société KPMG SA en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire étant arrivé à expiration, a décidé de ne pas le renouveler et a décidé de nommer en remplacement :
- la Société S.R. AUDIT, société par actions simplifiée, représentée par Monsieur Emmanuel LARRAZET domiciliée 82 Rue de la Petite Eau, CS 80030, 73290 LA MOTTE SERVOLEX immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro SIREN 409 987 252, en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire.
La durée des fonctions du co-commissaire aux comptes nouvellement nommé, qui est de six exercices, expirera à l'issue du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 en l'état de la périodicité des exercices.
Le co-commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL23009305

TRANSFORMATION

RGB IMPRIMERIE
SARL au capital de 184 000 €
18 Chemin des Ronces
21190 MEURSAULT
348 200 114 RCS Dijon

Par AGE du 30/06/2023, il a été voté à l'unanimité la transformation de la société en SAS sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 30/06/2023.
La dénomination de la société, son capital, son siège, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.
A été nommé Président : SA Serge Cheveau sise 10 Rue des Barrigards 21550 Ladoix-Serrigny, représentée par son DG Mme Karine Cheveau.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de Dijon

AL23009312

CABINET FIDACT
ARNAUD MASUE
Droit des Sociétés - Droit Fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

MODIFICATIONS DES STATUTS

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE POILLOT
Groupement foncier agricole
Au capital de 600 954,00 euros
Siège social
Varennes
21210 THOISY LA BERCHERE
326 068 376 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du11 juillet 2023, l'Assemblée Générale Mixte a :- Pris acte de la démission de Mme Marie-Cécile DEPLANCHE de ses fonctions de gérante à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.- Décidé de proroger de 49 années la durée de la Société, soit jusqu'au 10 janvier 2082, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal deCommerce de DIJON. Pour avis, la Gérance

AL23009308

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CARRE
Société civile immobilière
au capital de 15.244,90 euros
Siège social
AGEY (21410)
R.C.S. DIJON 417 532 942

Par AGE du 16/06/2023, il a été :
- constaté à compter du même jour la démission de Mr Georges MOUILLON de ses fonctions de gérant et nommé en remplacement Mr Jean-François MOUILLON demeurant à AGEY, 9 rue de la Pépinière et Mr Laurent MOUILLON demeurant à AGEY, 12 rue de la Croix de Molphey,
L'article 15 - 1°) des statuts a été modifié corrélativement.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, la cogérance.

AL23009315

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL XV CONSEIL
au capital de 30 000 €
Siège social
50 Rue Pierre de Saint Jacob
21000 DIJON
898 091 210 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25/07/2023, la gérance de la société a décidé de transférer le siège social au 27 ter, Cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON à compter du 25/07/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23009320

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LE PINACLE
Société civile immobilière
au capital de 1500 euros
Siège social
17 Bis Rue Paul Langevin
21300 CHENOVE
902 065 903 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du17 Juillet 2023 , l 'AGE a décidé de transférer le siège social du 17 Bis Rue Paul Langevin 21300 CHENOVE au 3 impasse Edouard Belin 21300 CHENOVE, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faire au gtc de Dijon. Pour avisLa gérance

AL23009325

MODIFICATIONS DES STATUTS

DS 21
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social
6 rue Paul Bouchard
Résidence Paul Bouchard
21200 BEAUNE
493 845 390 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date de 21/06/2023 les associés ont :- pris acte de la fin du mandat de cogérant d'Hugues DUFOUR avec effet au même jour et ont décidé de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminé à compter du même jour : Monsieur Rémy BONBON, demeurant 1 rue du Petit Meix à CORCELLES-LES-ARTS (21190),- décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale « DS 21 » par « SB 21 » et de modifier en conséquence les statuts,Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL23009328

MODIFICATIONS DES STATUTS

DOMAINE EVENSTAD
SCEA au capital de 14 400 euros
Siège social
Château de la Crée
11 Rue Gaudin
21590 SANTENAY
350 591 319 RCS DIJON.

Aux termes de plusieurs délibérations en date du 26/07/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant M. Michael Stewart FAY, né le 18 avril 1974 en Italie, demeurant 6900 SW 15th Avenue, Portland, OREGON, 97219 (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) pour une durée illimitée à compter du 26/07/2023; a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «DOMAINE EVENSTAD» par «DE», et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts; a pris acte de la démission de M. Evan KARP de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. . Pour avis. La Gérance.

AL23009337

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL CROQÜS
SARL au capital de 20 000 €
Siège social
112 Route de Dijon
21600 LONGVIC
949 758 510 RCS DIJON

L'AGE du 15 juin 2023 a décidé de transférer le siège social du 112 Route de Dijon à LONGVIC (21600) au 27 rue Elsa Triolet à DIJON (21000), et ce à compter du 15 juin 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23009341

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

E-BOISSONS
SAS au capital de 173 070 euros
Siège social
Rue Paul Bon
21200 BEAUNE
823 177 720 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 29/06/2023, il résulte que la société MAJEC, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est Rue Paul Bon, 21200 BEAUNE, immatriculée sous le numéro 953 930 872 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Matthieu CARRARA, démissionnaire. L'article 33 des statuts a été supprimé en conséquence.
POUR AVIS. Le Président.

AL23009349

AVIS

SH2F - SARL- Au capital de 47 000 euros -Siège social : 25 Rue du Cottage 21490 VAROIS ET CHAIGNOT- 814 892 063 RCS DIJON- En date du 31.07.2023 à VAROIS ET CHAIGNOT, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées .Le capital social reste fixé à la somme de 47 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales : Chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Sous sa forme en SARL, la Société était gérée par Fabrice FOURNIER. Sous la forme en SAS, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Fabrice FOURNIER, demeurant 25 Rue du Cottage 21490 VAROIS ET CHAIGNOT. Pour avis La Gérance

AL23009361

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

GAEC BELMONT
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 74 340 euros
Siège social : 21270 MARANDEUIL
408 277 283 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 13 juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 13 juillet 2023 la dénomination sociale par « LA FERME DE L'ORMOIS » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL23009367

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNONCES LÉGALES

LE BAZAR DIJONNAIS

Société par actions simplifiée
au capital de 7 800 euros
Siège social : Rue du Commerce -
ZAC des Charrières
21800 QUETIGNY
334 763 448 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 20/06/2023, il résulte que les mandats de la société ATLas, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIT PMA, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. Pour avis

AL23009371

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP :
la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 € dont le siège est à DIJON (21000) – 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a renouvelé la location-gérance donnée à M. FERNANDES Alexis « HEY TAXI 21 », conducteur de taxi, dmt à ARNAY LE DUC (21230) – 13 rue Saulnier, du fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) pour une durée courant du 01/08/2023 pour finir le 31/07/2026.
L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.
Pour unique insertion,Le locataire-gérant.

AL23009281

// DIVERS

EURL TUPINIER DIDIER
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : CHARMOY-LES-BLAISY
21540 BLAISY HAUT
487 811 994 RCS DIJON

AVIS

EURL TUPINIER DIDIER
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : CHARMOY-LES-BLAISY
21540 BLAISY HAUT
487 811 994 RCS DIJON
L'AGE du 6 juin 2023 a décidé la cessation d'activité, de nommer Monsieur Didier TUPINIER en qualité de liquidateur et décide de fixer le siège de la liquidation au siège social.

AL23009322

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable
agréée en tant qu'établissement
de crédit siège social
269 Faubourg Croncels 10000 Troyes
775 718 216 RCS Troyes
Société de courtage
en assurances immatriculée
au Registre des Intermédiaires
en Assurances
sous le n° 07 019 188.
Identifiant unique CITEO
FR234345_03JPGG

AVIS

Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 315,42 euros.
Il assure un rendement annualisé de 9,05% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2022, en intégrant le versement du dividende de 3,54 euros en avril 2023 (-1,02% par rapport au prix de référence au 30 juin 2022).
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 27 juillet 2023 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2023.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er août 2023 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2023.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL23009342

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 05 novembre 2013, Madame Yvette Jeanne Louise TROUSSÉ, en son vivant retraitée, demeurant à BEAUNE (21200) 4 Rue René Payot, née à BEAUNE (21200) le 31 mars 1927, célibataire, décédée à BEAUNE (21200) le 17 février 2023, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Isabelle ROUSSELIN-FUSSi, notaire de la SELAS « LEGATIS BEAUNE », titulaire d'un Office notarial dont le siège est à BEAUNE (côte d'Or) 7 Rue Jacques de Molay,le 23 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pierre REVERON, notaire à MONTAGNAC (34530) 24Bis Avenue de Verdun, référence CRPCEN : 34054, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MONTPELLIER (34000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23009374

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 31/07/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHAMPEAU-EN-MORVAN:
Libre
Pré - Urbanisme : Zone N du PLU
1 ha 19 a 55 ca
- Les gravelottes: D-223
BEAUNE : Loué par bail rural sur une partie de la surface
Objectif : Maintien de l'exploitant.
Maison de maître, bâtiment d'exploitation comprenant cave, cuverie, bureau et logement, parcelles en nature de jardin et parc arboré - Urbanisme :
Zone UB du PLU pour la parcelle BW 78
Zone NB du PLU pour les parcelles BW 79 et BW 88 - Objectif : Maintien de l'exploitant.
1 ha 00 a 96 ca
- Charles jaffelin: BW-78 - La creusotte: BW-79-88[77] (avec bâtiments)
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
DRAMBON :
Terres – Urbanisme : RNU
16 ha 73 a 72 ca
- 'La piece du pendant': A- 520 - 'Pres boileau rondot et pre': A- 302 - 'Terre de laborde': B- 41
MONTMANCON :
Bâtiments : stabulation, Hangar métallique et bâtiment métallique et un ensemble de parcelles de terres, sols, prés, landes.
Urbanisme : RNU
56 ha 06 a 70 ca
- 'La bergerie': ZD- 19(J)- 19(K)- 21(J)- 21(K)- 23(J)- 23(K)- 38[324](J)- 38[324](K)- 39[132]- 40[341](B)- 40[341](C)- 40[341](D)- 40[341](Z)- 40[341](AJ)- 40[341](AK)- 41[344] - 'La chassaigne': ZD- 5- 6- 48[34]- 51[4]
- 'La piece du tilleul': ZE- 7(J)- 7(K)- 8(J)- 8(K)
- 'Le pre des joncs': ZD- 54[47](J)- 54[47](K)
- 'Le village': AA- 113[112]- 117[107]
PONTAILLER-SUR-SAONE
Terres, prés, landes
Urbanisme : Zone A du PLU à l'exception des parcelles AI 79, AI 101 : Zone N et la parcelle A 755 : Zone UD
17 ha 16 a 50 ca
- 'La rochette': A- 235- 236- 237- 238- 240
- 'Le tillet': A- 69- 70- 745[4]- 748[5]- 750[6]- 753[7]- 754[739]- 755[739]- 758[739] - 'Les corberans': A- 432 - 'Paquier saint jean': AI- 79- 101
SAINT-SAUVEUR
Terres – Urbanisme : Zone A du PLU
15 ha 37 a 46 ca
- 'Au champ au moine': ZI- 25 - 'En obrion': ZI- 131(J)- 131(K)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/08/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23009364

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DOMAINE DESCHAMPS-CARNET
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 8 160 euros
Siège social et siège de liquidation
6 Rue Vauchey Véry
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
394 738 637 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bruno DESCHAMPS, demeurant 6 Rue Vauchey Véry – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL23009283

CLÔTURE DE LIQUIDATION

B N COIFFURE
SARL EN LIQUIDATION
au capital de 7 500 euros
Siège
35 Rue Thurot
21700 NUITS ST GEORGES
Siège de liquidation
Chez M. Santino NOVELLI
Résidence Le Bois des Grottes
8 Allée des Chênes
21380 ASNIERES LES DIJON
884 730 490 RCS DIJON

L'AGO du 20/07/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Santino NOVELLI, demeurant Résidence Le Bois des Grottes - 8 Allée des Chênes - 21380 ASNIERES LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23009286

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL TUPINIER DIDIER
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : CHARMOY-LES-BLAISY
21540 BLAISY HAUT
487 811 994 RCS DIJON

EURL TUPINIER DIDIER
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : CHARMOY-LES-BLAISY
21540 BLAISY HAUT
487 811 994 RCS DIJON
L'AGE du 24 juillet 2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Didier TUPINIER, demeurant CHARMOY-LES-BLAISY – 21540 BLAISY HAUT pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour même.
Les comptes de clôture seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Radiation au RCS de DIJON.

AL23009321

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : RUE DU SPORT.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 1500 euros.
Siège social : 24 Rue DE LA VIGNE AUX CHIENS, 21850 SAINT-APOLLINAIRE.
803431600 RCS de Dijon.
Le 21 juillet 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Pierre Louis HARISTOY demeurant 6 impasse de la fontaine Soyer, 21850 St Apollinaire et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 30/06/2023.
La société sera radiée du RCS du Dijon.
Le liquidateur

AL23009334

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : CLM.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 550 euros.
Siège social : 8 Bis Rue HENRI MATISSE, 21800 QUETIGNY.
494769326 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 juillet 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Stéphanie BRION demeurant 8 Bis Rue HENRI MATISSE, 21800 Quetigny et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de Dijon.
Le liquidateur

AL23009350

DISSOLUTION

PRUNIER-LARCHEZ
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
4 Rue du Moulin Prunier
21190 AUXEY-DURESSES
822 678 868 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 19 juillet2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire adécidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 19 juillet 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans lesconditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François MOREY, demeurant 4 Rue de la Louère 21550 LADOIX-SERRIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue du Moulin Prunier - 21190 AUXEY-DURESSES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL23009352

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 01/05/2023
- Forme : EARL
- Dénomination : LABBÉ JEAN-LOUIS ;
- Siège : 18 Rue de la Roulotte ; 21560 ARC SUR TILLE
- Durée : 99 ans ;
- Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- Capital : 7 500 euros,
- Gérance : Monsieur Jean Louis LABBÉ, demeurant 18 Rue de la Roulotte 21560 ARC SUR TILLE.
- Cession de parts : libres entre associés et soumises à agrément donné en AGE dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de DIJON
Pour avis. La Gérance

AL23008986

SASU PALLADIO
au capital de 10 000 euros
Siège social
7 Impasse Claude Hoin
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17/07/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PALLADIO.
Siège : 7 Impasse Claude Hoin - 21000 DIJON.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
Capital : 10 000 euros.
Objet : Achat, mise en valeur et vente de tout bien immobilier. Location immobilière.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Francis PETIT demeurant 7 Impasse Claude HOIN – 21000 DIJON.
POUR AVIS. Le Président.

AL23009247

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 24/07/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CHOCOLATERIE DES DUCS
Siège : 10 Avenue de Dallas - 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 10 000 euros
Objet : L'activité industrielle de fabrication, de transformation et de vente de produits alimentaires, de confiseries, de cacao, de chocolats et de produits contenant du chocolat, et toutes opérations ou produits se rattachant directement ou indirectement à cette activité, la fabrication, la vente et la revente de tous produits sucrés (caramel, confiserie, nougat, glaces, ...), l'intermédiation, la fabrication artisanale de chocolats, nougats, confiseries, tous produits sucrés, ateliers découvertes de fabrication de chocolat et de produits de confiserie,
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Présidente : la SASU HELIA CONSULTING, au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 27 Rue Maurice Flandin - 69944 LYON Cédex 03, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 839 925 096, représentée par M. René LOQUET, président.
POUR AVIS
La Présidente

AL23009256

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 juillet 2023, à Dijon.
Dénomination : Dentech'labs.
Forme : Société civile.
Siège social : 35 avenue Franklin Delano Roosevelt, 21000 DIJON.
Objet : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer, la gestion et mise en valeur desdites participations, l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : dispense d'agrément pour cessions entre associés ; agrément des associés représentant au moins la moitié des parts sociales dans tous les autres cas.
Gérant : Monsieur Charles BOURGEOIS, demeurant 35 avenue Franklin Delano Roosevelt, 21000 DIJON.
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis.

AL23009285

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ASNIERES. LES DIJON du 12.07.2023.
Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : RACHEL EQUITATION ;
Siège : ASNIERES LES DIJON (21380), 3, rue des Griottes. ;
Durée : 99 ans ;
Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural, notamment.
Entrainement à titre indépendant de chevaux appartenant à des tiers (entraineurs publics, élevages-entraineurs, cavaliers professionnels. Exploitation en courses par un. éleveur, un dresseur ou un entraineur de chevaux qu'il a élevés, dressés ou entrainés, concours de saut et. d'obstacles. Vente d'équidés achetés ou non, dressés ou entrainés par le vendeur. Mise en location d'équidés, élevés, dressés ou entrainés.
Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus. défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil.
En particulier, la société peut notamment :
procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation. agricole ;
prendre à bail tous biens ruraux ;
recevoir sous forme de mise à disposition dans les conditions prévues à aux présents statuts les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires ou propriétaires ;
vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après transformation conformément aux usages agricoles.
Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.
Capital : 1 000,00 euros, constitué uniquement au moyen. d'apports en numéraire ;
Gérance : La SC WEILER HOLDING, ayant son siège social 3, rue des Griottes 21380 ASNIERES LES DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 898 289 103, représentée aux présentes par son gérant. Monsieur Romuald WEILER a été nommée gérante de la société sans limitation de durée.
Cession de parts : Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés, au conjoint ou au partenaire d'un pacte civil de solidarité de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant, son conjoint ou son partenaire d'un pacte civil de solidarité. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les. associés.
La gérance.

AL23009297

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28/07/2023 à BINGES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS ; Dénomination : LOCATELLI ENERGIE ; Siège : Route de Tellecey - Ferme de l'Aiguillon Nord - 21270 BINGES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 3 000 euros. Objet : La production d'électricité d'origine photovoltaïque, en tout ou partie revendue à des tiers, comme notamment E.D.F (Electricité de France) ou ENEDIS. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Jean-Pierre LOCATELLI, demeurant Route de Tellecey – Ferme de l'Aiguillon Nord – 21270 BINGES. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis – Le Président

AL23009335

SLH
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
1 Rue de Bligny
21200 MONTAGNY LES BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTAGNY LES BEAUNE du 28/07/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SLH
Siège social : 1 Rue de Bligny, 21200 MONTAGNY LES BEAUNE.
Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtellerie, restaurant et bar (avec l'exploitation d'une licence IV).
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 10 000 euros.
Gérance : M. Simon LUCOTTE, demeurant 13 Rue Philippe Trinquet, 21200 BEAUNE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL23009344

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 22/07/2023, il a été constitué une. SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :MAZIERES.
Objet social : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social :2 rue de la Fontaine 21600 Ouges.
Capital : 111200 euros.
Durée : 99 ans.
Gérance : Mme GARNIER Raphaelle, demeurant 2 rue de la Fontaine 21600 Ouges.
Clause d'agrément : Toute cession est soumise à agrément.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL23009345

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : groupement foncier agricole.
Dénomination sociale : LA DUNE DE L'OURS QUI DORT.
Siège social : 6 Rue Samuel Legay – 21200 BEAUNE,
Objet social : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition ; et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.
Durée du Groupement : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation du Groupement au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 10.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : Mme Amélie GUYOT demeurant 30 Lindore Road, SW11 1HJ, LONDRES (ROYAUME-UNI),
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation du Groupement au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL23009351

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

BAUDRAS ET FILS
Société par Actions Simplifiée au capital de 120 000 €
Siège Social : 31, rue du Petit Mouësse - 58000 NEVERS
340 174 051 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 01/04/2023 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Président :
- Ancienne mention : la société ADW FINANCE (878 558 402 RCS NEVERS)
- Nouvelle mention : M. Alexis DE WITTE dt à MARZY (58) – 24 A, rue de la Chaume des Drus

AL23009274

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL LA BELLA VITA
au capital social de 4 500 Euros
Siège social
19 rue Robert POUYAUD
58500 CLAMECY
RCS 840 842 207 NEVERS

Le 20 Juin 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au 10 Quai de la république 89000 AUXERRE, à compter du 01/07/2023.
L'Assemblée générale du 20/06/2023 a pris acte de la démission de la cogérante Roberta ROSSI non remplacée.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL23009278

MODIFICATION DU CAPITAL

SCM VICTOR HUGO 58
Société Civile de Moyens au capital de 120 € ramené à 90 €
Siège Social : 37, Boulevard Victor Hugo – 58000 NEVERS
799 329 313 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG du 29/06/2023, les associés ont décidé à compter du même jour :
- de réduire le capital social de 40 € pour le ramener de 120 € à 80 € par voie d'annulation de 4 parts sociales,
- d'augmenter le capital social de 10 € pour le porter de 80 € à 90 € par voie d'émission d'1 part sociale
- et de mettre à jour en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

AL23009318

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAEC DES PLOTS
10 Chemin des Plots
58300 DEVAY
Au capital social de 285 675 euros
RCS NEVERS - N°344 706 395

Suivant délibérations d'AGE du 28 juillet 2023, il a été procédé au retrait de Monsieur Michel LABORDE de la société et au transfert du siège social au 18 rue du Charme - 58300 DEVAY.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL23009339

ANNONCES LÉGALES

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DANIELSON EQUIPEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 120.000 euros
Siège social
Zone Industrielle
58470 MAGNY-COURS
344 153 50 RCS NEVERS

La société ne dépassant pas deux des trois seuils prévus par les articles L.823-2-2 alinéa 3 et D.823-1-1 du Code de Commerce, l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2023 a décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat arrivant à expiration, de la société KPMG ENTREPRISES, commissaire aux comptes.
Pour avis, le président.

AL23009340

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CENTRE FLEXIBLES HYDRAULIQUES

SAS au capital de 15 000 euros
Siège social
Avenue du Paquebot France
ZI de Villemenant
58130 GUERIGNY
842 269 011 RCS NEVERS

Par acte du 10/07/2023, le président a, pris acte de la démission de Frédéric BIDAULT, de son mandat de directeur général.

AL23009346

MODIFICATION DU CAPITAL

LA FLECHE NIVERNAISE
Société Civile au capital de 1 524,49 €
ramené à 1 143,37 €
Siège social : La Bichatte – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
438 069 031 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 21/07/2023 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Capital social :
ancienne mention : 1 524,49 €
nouvelle mention : 1 143,37 €

AL23009359

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SELARL DE CHIRURGIENS-DENTISTES EISMANN & ASSOCIES

SELARL au capital de 40.000,00 €
Siège social : 44 rue Paul Vaillant Couturier, 58000 - NEVERS
512 534 983 RCS NEVERS

Par décision de la collectivité des associés du 26 juillet 2023, il a été décidé de : transférer le siège social de la société au 15 rue des Roches Fleuri, à CHAMALIERES (63400).
Radiation au RCS de NEVERS et ré-immatriculation au RCS de Clermont-Ferrand

AL23009363

NOMINATION DIRECTEURS GÉNÉRAUX

3O2AI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.164.001 euros
Siège social : 18 Rue Molière - 58000 NEVERS
845 111 095 RCS NEVERS

En date du 1er juin 2022, l'associé unique a nommé en qualité de directeurs généraux Messieurs Tom et Charli FOURNIER demeurant 46 rue Molière - 58000 NEVERS.
Pour avis

AL23009365

ALPHA EXPERTS NEVERS

CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES EXPERTS DU TREIZIEME

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 12 Impasse des Montapins
58000 NEVERS
812 734 465 RCS NEVERS

Par suite du décès de M. Yves-Marie RICOLO, cogérant, l'AGE du 06/12/2022 a décidé de ne pas le remplacer. L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de M. Yves-Marie RICOLO sans qu'il soit procédé à son remplacement. Mention au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

AL23009366

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte en date du 13 juillet 2023, enregistré au SIE de NEVERS, 2023A502, le 25 juillet 2023,
MATANA, SAS au capital de 8000 euros, siège social : 16 rue de Nièvre 58000 NEVERS 514649540 RCS NEVERS, a cédé à MATIFLAM, SARL au capital de 1000 euros, siège social : 16 rue de Nièvre 58000 NEVERS 951921287 RCS NEVERS, un fonds de commerce de Vente et pose de cheminées, poêles de chauffage, sis et exploité au 16 rue de Nièvre 58000 NEVERS au prix de 220 000 Euros.
Entrée en jouissance au 13 juillet 2023.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales Chez Maître Frédéric TELENGA, 1C BD DE CHAMPAGNE 21000 DIJON pour la correspondance et au fonds cédé pour la validité.

AL23009336

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue lafayette

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu le 21/07/2023 enregistré le 25/07/2023 au service des impôts des entreprises de NEVERS Dossier 202300015179 référence 5804P01 N 00365, la société dénommée SARL TISSIER LEROUX, SARL au capital de 7500 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 1, rue Rue du14 juillet, identifiée au SIREN sous le numéro 489117713 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS a cédé à la société dénommée LES DUPONT'S, Société à responsabilité limitée au capital de 7800 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 1 rue du 14Juillet, identifiée au SIREN sous le numéro 953533023 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS,
Son fonds de commerce de LIBRAIRIE PAPETERIE, exploité à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 1 avenue du 14 juillet,
Cette vente a été consentie au prix de 300 000 euros,s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 200 000euros et 100 000 euros pour les éléments corporels, avec entrée en jouissance le jour de la signature de l'acte authentique.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude du notaire.

AL23009354

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à la parution du 21/07/2023 dans Terres de Bourgogne pour la société DRONE PERFORMANCES & CONSULTING. Il fallait lire : à compter du 31/12/2022.

AL23009197

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: ZONE RNU
7 ha 10 a 08 ca - Champ langeron: F-1345[618]-1347[621]-1349[1246] - La grande montee: F-1438[662] - Le grand champ: A-50-1030[748] - Le petit billard: A-54
Cmne de GERMIGNY-SUR-LOIRE: ZONE N
26 a 60 ca
- Bercy: XB-34[256]
Cmne de SAINT-SAULGE: ZONES AUE et N
Biens occupés sans bail rural sur toute la surface
2 ha 48 a 04 ca
Beauregard: D-651[554] - L etang bouteille: D-650[573]
Biens à louer par bail précaire :
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT : ZONE RNU
113 ha 79 a 38 ca
- 'Barbarin': F- 1179 - 'Boire ronde': F- 398- 399- 400 - 'Chailloux du bas': F- 304 - 'Chailloux du haut': F- 175 - 'Champ clair': F- 292- 1388[293] - 'Champ des trois quarts': F- 257 - 'Champ petit': F- 401- 402- 403 - 'Champ pierre': F- 1197 - 'Champs bonnages': F- 377- 388- 389- 390- 391- 392- 394- 395 - 'Chaume': F- 285- 286- 288- 290- 291- 1178- 1392[1106] - 'Grand pre de la maison': F- 1376[170](*) - 'L allier': F- 364 - 'L etang': F- 300- 301- 302- 303- 1391[297] - 'La garenne': F- 1394[1123](*) - 'La noue': F- 248(*)- 249(*)- 1382[250](*) - 'La vigne': F- 305- 306- 307 - 'Le grand pre': F- 309(*)- 311(*)- 313 - 'Les aubrys': F- 323- 1214[324] - 'Les gageres': F- 404- 411- 1086[411] - 'Les mottes': F- 258- 1384[259]- 1386[268] - 'Pieces sableuses': F- 115- 118- 1372[113]- 1374[114] - 'Pre bassot': F- 308 - 'Pre billon': F- 317- 318- 1180 - 'Pre de l ortie': F- 420 - 'Pre de lance': F- 312 - 'Pre de montreuil': F- 1381[419] - 'Pre pillet': F- 320- 321- 1292[321] - 'Pre rouge': F- 322(*)
Cmne de LIVRY : ZONE RNU
80 ha 18 a 03 ca
- 'Grand pre': ZR- 9(*) ZT- 36[33](*) - 'Grands pres': ZP- 66(*)- 68 - 'Iles neuves': ZP- 73- 74 - 'La greve': ZL- 79(*)- 80(*)- 82(*) - 'Les champs bonnage': ZR- 21(*)- 22(*)- 23(*)- 30(*)- 34- 'Les clairins': ZR- 16(*)- 17(*)- 18(*)- 19(*)- 49[14](*)- 52[15](*) - 'Les gagneries': ZL- 77- 78 - 'Les gouneres': ZR- 5(*)- 6- 7 - 'Les roches': ZP- 43- 95(*) ZR- 1- 2- 4 - 'Pre mele': ZP- 47- 50- 52(*)- 53(*)- 55(*)- 56(*) - 'Sous la grande cote': ZP- 30
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/08/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23009358

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1CODE DE PROCEDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 28 mars 2022, Monsieur Jean-Marie Bernard BEAUFILS a consenti des legs universels et particuliers.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre BOUCHER-BAUDARD notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 8 mars 2023 et d'un acte de notoriété reçu par Maître MATILE-VILAIN, notaire à CLAMECY du 4 juillet 2023 desquels il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de la SCP DINET et Associés, notaires à CLAMECY référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23009284

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

THIMA INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 220 005 euros
Siège social
2 place de la Charte
58000 NEVERS
RCS NEVERS 401 782 875

Le 17.07.2023, l'Associé Unique a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celle-ci, savoir la société ALAIN MICHOT, société à responsabilité limitée au capital de 7 858 080 euros, dont le siège social est 18, rue Pasquier 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 333. 892 735 conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscal 4 I-1-03 n° 118 du. 07.07.03.
Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de NEVERS. La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Pour avis.

AL23009317

DISSOLUTION

T.3.D.

Société en nom collectif
au capital de 147 000 euros
Siège social
CHASSY - 58270 VILLE-LANGY

RCS NEVERS 338 840 499

Le 23.07.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Elisabeth DOZINEL, demeurant Chassy - Ville Langy - 58480 ANLEZY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Chassy - 58270 VILLE-LANGY. Pour avis.

AL23009329

COGEP AVOCATS

COGEP Avocats Déols
Avenue Gustave Eiffel -
ZAC de l'Ecoparc du GranDéols
36130 DEOLS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BYC NEVERS

SARL en liquidation
au capital de 45 734,71 euros
Siège social et siège de liquidation :
61 Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES-VAUZELLES
561 880 220 RCS NEVERS

Le 12/06/2023 l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2022. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23009370

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 24/07/23, il a été constitué la SCI suivante :
Dénomination : SCI M.A.S.
Siège social : : 43 Route de Villefroide, COSNE COURS SUR LOIRE 58200
Objet : La société a pour objet l'acquisition par vente ou apport ou acquisition de parts de société immobilière ou l'exploitation par bail, location ou autrement, la jouissance, la gestion et l'exploitation de locaux ou biens immobiliers.
Capital : 300 €
Durée : 50 ans
Gérant : M. MAICHY Jean Claude demeurant 43 route de Villefroide à COSNE COURS SUR LOIRE 5 200
Cessions de parts : Les cessions de parts sociales entre vifs sont libres entre associés. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23009258

SAS DE BUCHOT
Société par actions simplifiée
au capital de 6000 euros
Siège social
Buchot, 58120 BLISMES
En cours d'immatriculation
RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLISMES du 11 juillet2023, à effet au 01/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée;
Dénomination : SAS DE BUCHOT;
Siège : Buchot, 58120 BLISMES;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS; Capital : 6 000 euros
Objet : Production et vente d'électricité issue de panneaux photovoltaïques.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales,chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés,sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Laurent MARCEAU, demeurant à Buchot, 58120 BLISMES. Directeur général : Charlène CRUCIFIX, demeurant Buchot 58120 BLISMES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS. Le Président.

AL23009280

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LAROCHEMILLAY du 25/07/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : LES GRANDS BOIS.
Siège social : Les Grands Bois, 58370 LAROCHEMILLAY.
Objet social : - la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis,.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 80 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Madame Elin KIRSCHFINK demeurant 12 Rue Saint Mathieu - 75018 PARIS.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis. La Gérance

AL23009307

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 26/06/2023, il a été constitué une SARL
Dénomination : CHARITE BARBER
Siège Social : 3 Rue des Hôtelleries 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Capital : 500 €
Activités principales : La coiffure, le rasage, la taille de barbe, la vente de tous produits, services, matériels, mobiliers et accessoires se rapportant à l'activité des salons de coiffure et esthétique, accessoires et tous produits de biens-être qui leur son associés, quelle que soit la forme de mise en disposition.
Durée : 99 ans Gérance : M. Yacoubi Brahim 15 rue des dahlias 91130 RIS ORANGIS
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23009333

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 20/06/2023, il a été constitué une SARL :
Dénomination : BUCHERONS GOLD
Siège Social : 77 Faubourg de la Baratte 58000 NEVERS.
Capital : 2000 €
Activités principales : L'abattage forestier, le façonnage, l'élagage et l'entretien sylviculture et bucheronnage.
Durée : 99 ans
Gérance : M. Ahmedov Dhzamal 77 Faubourg de la Baratte 58000 NEVERS.
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23009347

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI MANOIR DE BEZOLLE ; Siège social : 45, Route de Remondot - Lieudit Bezolle - 58110 SAINT-PEREUSE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Bruno DIERCKENS et Mme Dominique DIERCKENS dt ensemble à SAINT-PEREUSE (58) - 45, Route de Remondot - Lieudit Bezolle ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL23009368

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : N10 BOUTIQUE
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 2 000 €
Siège social : 68, rue François Mitterrand – 58000 NEVERS
Objet social : Achat, vente, personnalisation de textiles, de chaussures et d'accessoires d'équipement de la personne - Achat, vente de céramiques, bougies, d'objets de décoration, d'équipements du foyer, de parfums, de produits alimentaires et de boissons non alcoolisées - Location de matériels, d'équipements professionnels, d'espaces - Délivrance de cours de sport et de remise en forme
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Bilal HADJAB dt à COULANGES LES NEVERS (58) - 5, rue de la Bonde
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL23009372

YONNE

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

JOUAN TRANSPORTS

SARL au capital de 55 000 €
Siège social
6, Rue de Bourgogne
89140 CUY
353 294 747 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2023, l'associée unique a pris acte de la démission de Mme Josette JOUAN de ses fonctions de co-gérante à compter du 30/06/2023 au soir et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis -La Gérance

AL23009128

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MOREVA CLIMATISTION

SARL au capital de 4000€
Siège social
26, rue de Belleneuve
89340 Villeneuve la Guyard
831 736 202 RCS Sens

L'AGO du 27/06/2023 a décidé d'étendre l'objet social à: l'activité VTC, véhicule de tourisme avec chauffeur. Dépôt au RCS de Sens

AL23009219

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau

MODIFICATION DU CAPITAL

L'YONNE NEGOCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
porté à 155 000 euros
Siège social
28 route de Druyes
89560 COURSON LES CARRIERES
803 780 212 RCS AUXERRE

Par décision du 19 juillet 2023, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 150 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :Capital social : 5 000 euros
Nouvelle mention :Capital social : 155 000 euros
Pour avis La Gérance

AL23009273

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BLONDEEL

SARL au capital de 3000 euros
Siège social
13 RUE DE BEAUMONT
89340 Champigny
878 826 775 RCS de Sens

L'AGE du 20/07/2023 a décidé de transférer le siège social 2. ROUTE NATIONALE 89340 Champigny, à compter du 1/08/2023. Mention au RCS de Sens.

AL23009275

CLN CONSULT
Société d'Avocats
46, rue Louis Plana
31500 TOULOUSE

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI «LES AS»

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social
5 Bis, rue de la Commanderie
89500 MARSANGY
424 329 811 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/05/2023 : Monsieur Alain ALEZRA, demeurant 42, rue Charles Lafitte, 92 200 NEUILLY SUR SEINE, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour en remplacement de Monsieur Serge AMSALLEM.
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Serge AMSALLEM sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis. La Gérance

AL23009276

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL LA BELLA VITA

au capital social de 4 500 Euros
Siège social
19 rue Robert POUYAUD
58500 CLAMECY
RCS 840 842 207 NEVERS

Le 20 Juin 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au 10 Quai de la république 89000 AUXERRE, à compter du 01/07/2023.
L'Assemblée générale du 20/06/2023 a pris acte de la démission de la cogérante Roberta ROSSI non remplacée En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'Auxerre. Pour avis.

AL23009277

NON DISSOLUTION

KRONOSPAN SAS

SAS au capital de 11.020.000 Euros
Siège social
Bois de la Duchesse
89000 Auxerre
799 378 781 RCS Auxerre

Le 19/06/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Modification au RCS AUXERRE.

AL23009311

MODIFICATION DU CAPITAL

Dénomination : TRAVAUX PUBLICS DE PUISAYE.
Forme : SARL.
Siège social : 1 Impasse DU VILLAGE, 89130 FONTAINES.
881572325 RCS d'Auxerre
Aux termes de l'AGE en date du 31 mars 2023, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 1000 euros à 11000 euros.Les articles 6,7 et 8 des statuts ont été modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23009309

COMMISSAIRE AUX COMPTES

IASB HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.377.500 euros
Siège social
33 boulevard Vauban
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 885 330 233

L'AGO des associés réunie le 30 juin 2023, ayant constaté la démission de la S.A.R.L. CABINET MORIZE AUDIT de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, effective à compter de ce même jour, a désigné en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société AUCAP AUDIT, SAS au capital de 19.840,00 euros régulièrement inscrite sur la liste des commissaires aux comptes, dont le siège est 13 rue Nicolas de Condorcet - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, immatriculée au RCS à DIJON sous le n° 532 729 456. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour insertion, Maître Pierre GUILLET, Avocat spécialement mandaté.

AL23009314

MODIFICATIONS DES STATUTS

COSMOPS

société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 200 €
128 rue de la Boétie 75008 PARIS
880 811 211 R.C.S PARIS

D'une Décision de l'Associé Unique du 01/07/2023, il résulte qu'à compter du 01/07/2023 : - l'objet social a été étendu aux activités suivantes : La livraison et l'installation de matériel informatique ; - le siège social a été transféré au 41 rue du commerce 89310 NITRY Modification des statuts en conséquence. La société qui est immatriculée au RCS de PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL23009316

S.J.B. Société d'Avocats

COMMISSAIRE AUX COMPTES

GILLES GAUTHIER

Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social
31 Rue Saint Exupéry
89470 MONETEAU
431217629 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 30 juin 2023, il résulte que les mandats de la Société INTERCOMEX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Yohan LOTH, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL23009327

// GÉRANCE

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 20 juillet 2023, enregistré au SPFE d'AUXERRE (89), le 24 juillet 2023, sous les références 8904P01 2023N 00830, a été cédé un fonds de commerce :
Par :
La Société dénommée SCULPT Coiffure, dont le siège est à AUXERRE (89), 14 quai de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 802550814 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
A :
La Société dénommée SCULPT, dont le siège est à MAILLY-LA-VILLE (89), 1 Bis rue des Avillons Avigny, identifiée au SIREN sous le numéro 949630339 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de coiffure mixte sis à AUXERRE (89), 14 quai de la république, connu sous le nom commercial SCULPT.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000,00 EUR),.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière

ANNONCES LÉGALES

en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

AL23009271

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à la parution du 30/06/2023 dans Terres de Bourgogne pour la société SASU FOOD TRUCK ORIENTALE. Il fallait lire : Le transfert et l'extension de l'objet social à compter du 02/08/2023.

AL23009192

// DIVERS

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 18 mai 2019, Monsieur Daniel Albert ARTHEMANN, en son vivant retraité, demeurant à MIGENNES (89400), 7 rue de la Paix, né à AUXERRE (89000), le 24 janvier 1939.Veuf de Madame Simonne Marie DELESSART et non remarié et non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AUXERRE (89000) (France), le 7 juin 2019 a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 22 juillet 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître GEROMETTA notaire à JOIGNY (89300) 33 Avenue Gambetta, référence CRPCEN : 89042, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23009324

Me Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN Notaire à NOYERS (89310), 65 rue Franche, le 28 juillet 2023, les époux ci-après identifiés, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial de la façon suivante :

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

A la requête de :
Monsieur Christophe André Tony GIGAUDAUT, né à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320), le 6 juillet 1971, et Madame Valentine Agnès Christine AMMEUX, son épouse, née à DUNKERQUE (59140), le 2 novembre 1974, demeurant ensemble à NOYERS (89310), 1, place de la Petite Etape aux Vins,
Mariés au Consulat de France à WUHAN (CHINE) le 13 avril 2002.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu que **la loi applicable à leur régime matrimonial sera la loi française**.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Me Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, notaire à NOYERS (89310), 65, rue Franche.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de leur régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL23009332

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative
à capital variable
agréée en tant
qu'établissement de crédit
siège social
269 Faubourg Croncels 10000 Troyes
775 718 216 RCS Troyes
Société de courtage en assurances
immatriculée au Registre
des Intermédiaires en Assurances
sous le n° 07 019 188
Identifiant unique CITEO
FR234345_03JPGG

AVIS

Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 315,42 euros.
Il assure un rendement annualisé de 9,05% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2022, en intégrant le versement du dividende de 3,54 euros en avril 2023 (-1,02% par rapport au prix de référence au 30 juin 2022).
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 27 juillet 2023 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2023.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Il prendra effet à compter du 1er août 2023 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2023.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL23009343

CONTINUATION

LA BAGUETTE DORÉE

SARL
SARL au capital de 4 000 €
Siège social : 6 rue saint Louis
89110 POILLY SUR THOLON
885 062 976 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 27/07/2023, l'AGE, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

AL23009360

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN (89240), 7, rue du 24 Août 1944, CRPCEN 89026, le 27/04/2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.
ENTRE :
M Pierre Claude Louis RENOULT, né à PERRIGNY SUR ARMANCON (89390), le 10/03/1944, retraité, et Mme Agathe Helma MÜLLER, née à NEUSTADT AN DER HAARDT (ALLEMAGNE) le 22/01/1946, retraitée, dt ens à POURRAIN ? 14 Les Piquets .
Mariés à la mairie de POURRAIN, le 22/04/1965 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Me Pierre CAMPAGNE, notaire à POURRAIN, le 20 avril 1965.
Apport de bien propre
Monsieur Pierre Claude Louis RENOULT déclare apporter :
A POURRAIN (YONNE) 89240, 14 Les Piquets,
Un bien immobilier cadastré lieudit « Les Piquées », section D n°s 230 et 231
les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23009376

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/07/2023 prononçant la clôture du rétablissement professionnel de **Madame Manuella Marjorie ATZORI** 1 Allée de Roncelin apt 04-08 89000 Auxerre. RCS Auxerre 853201499. CIP 4643.

AL23009259

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl EDEN BALLOON** 17 rue de la Chaume 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe. RCS Auxerre 811382449. CIP 4623.*

AL23009260

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique L'Ambre du Fort Bois** 17 Rue de la Chaume 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe. RCS Auxerre 882388168. CIP 4624.

AL23009261

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SECRET DE PAIN** 13 grande-rue 89240 Pourrain. RCS Auxerre 489121996. CIP 4596.

AL23009262

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS LABORATOIRES D.E.A.** zone artisanale des Champs Gilbards 89240 Pourrain. RCS Auxerre 450005830. CIP 4598.

AL23009263

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021 prononçant la réouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire et décidant de faire application des dispositions de la liquidation judiciaire simplifiée au profit de **Sàrl SARL DELOMAS** 32 route d Augy 89290 Champs-sur-Yonne (prise de participation). RCS Auxerre 482852738. CIP 4499. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL23009264

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/07/2023 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS ECURIES DU PONT MARQUIS** 2 rue Paul Arrighi 89130 Moulins Sur Ouanne (centre équestre, gîtes). RCS Auxerre 813683349. CIP 4666. Date de cessation des paiements : 24/07/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23009265

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/07/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Alexandre Michel Paulin BILLON** 43 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny (supérette). RCS Auxerre 848849394. CIP 4667. Date de cessation des paiements : 24/01/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23009266

Jugement du Tribunal de Commerce de MARSEILLE en date du 18/07/2023 arrêtant le plan de cession de la **SAS à associé unique KAPORAL STORES** avenue Haussmann Centre Cial Géant - lot n°41 89000 Auxerre (prêt à porter) RCS MARSEILLE 499454874, au profit de Messieurs Thierry BONGIOVANNI, Nicolas CICCIONE et Réginald LABBE.

AL23009267

Jugement du Tribunal de Commerce de NANTERRE en date du 24/07/2023 arrêtant le plan de sauvegarde accélérée sur une durée de 53 mois au profit de la **SA ORPEA** 1 rue Marpa Treigny 89520 TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE ; 2 rue Belfort 89000 Auxerre ; et allée Jacques Tison 89170 Lavau (exploitation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) RCS NANTERRE 401.251.566. Désignant, Commissaire au plan : la SELARL AJRS, prise en la personne de Maitre Thibaut MARTINAT, 3, Av de Madrid 92200 NEUILLY SUR SEINE. Maintenant les Mandataires judiciaires : la SCP BTSG, prise en la personne de Maitre Marc SENECHAL, 15, Rue de l'Hôtel de Ville 92200 NEUILLY SUR SEINE et la SELARL C. BASSE en la personne de Maitre Christophe BASSE 171 Av Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE.

AL23009348

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
JOIGNY: Jardin et verger - 07 a 02 ca - Les pontons est: AY-237[59] - Les pontons ouest: AZ-224[129] - zonage : zone Na du PLU
MAILLY-LA-VILLE: Bois, Bois taillis, Landes - 53 a 14 ca - La cote aux ouasses: G-757[730]-774[731]-775[732]-780[733] - Sur la cote aux ouasses: G-707-781[706] - zonage : zone Nat. Nz du PLU
MELISEY - lande et bois-taillis - 3 ha 46 a 50 ca - La vallee de champ palmant: ZK-62 - Le vau henry: C-383 - Les huees: E-380-434-446 - Val buain: E-235-237-262 - zonage : RNU
VILLEMANOCHE: terres occupées - 4 ha 15 a 65 ca - Le dessus du bisson: ZC-144[16]-146[18]-148[19]-150[20] ZO-43[5](J) - zonage : RNU
NAILLY (89) – Terres - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/09/2023.
3 ha 52 a 74 ca – les bourbiers': YK- 11(J) - les bourbiers': YK- 11(K) - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/08/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23009362

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.
A POURRAIN (YONNE) 89240 Terres de Pontoises.
Diverses parcelles de bois-taillis.
Cadastrées section F n°s :
-1595, lieudit « Terres des Pontoises », pour 31a 90ca
-1615, même lieudit pour 18a 40ca,
-1616, même lieudit, pour 07a 00ca,
-1617, même lieudit pour 58a 05ca,
-1618, même lieudit pour 02a 15ca.
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de MILLE CINQ CENTS EUROS (1?500,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 17/07/2023, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.
L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN (89240), 7 rue du 24 Août 1944, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.
L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

AL23009377

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : DEDALE 89.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 1 Rue DES BOUVREUILS, 89250 GURGY.
831435045 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 30 juin 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2023. Madame Caroline NOIROT, demeurant 1 rue des brouveuils cidex 16A 89250 Gurgy a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.La liquidatrice

AL23009268

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : LA CAVE AUX LOTS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 2 Rue DE LA FOSSE AUX ANGLAIS, 89380 APPOIGNY.
885169383 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 13 juillet 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Sylvain FLEURY demeurant 3 Rue du port, 89400 Epineau les Voves et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du d'Auxerre.
Le liquidateur

AL23009287

DISSOLUTION

B.D.M.S. DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
au capital de 36 754 500 euros
ZI - RUE DE L'ETANG
89200 AVALLON
421 255 134 RCS AUXERRE

Par décision du 26 juillet 2023, la société B.D.M.S. DISTRIBUTION, associée unique de la Société SCHIEVER MILHÜSA Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 50000 euros ayant son siège social situé chez ETS SCHIEVER - ZI - RUE DE L'étang 89200 AVALLON, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société par actions simplifiée unipersonnelle SCHIEVER MILHÜSA.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société par actions simplifiée unipersonnelle SCHIEVER MILHÜSA au profit de la Société B.D.M.S. DISTRIBUTION, associée unique personne morale de SCHIEVER MILHÜSA , sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce d'AUXERRE.
La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE s'effectuera d'une part après l'expiration du délai d'opposition des créanciers, et d'autre part après décision de l'assemblée générale de la société confondante, la société B.D.M.S. DISTRIBUTION.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE
Pour avis, Le Président

AL23009299

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DRUOT PATRICK

EARL en liquidation
au capital de 60 979,61 euros
Siège social
25 Grande rue
89360 DYÉ
378 597 215 RCS AUXERRE
Liquidateur

Mme Véronique DRUOT
25 Grande rue - 89360 DYÉ

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL23009310

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLEPERROT du 23/06/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Dénomination : « S.E.P.T ». Siège : 1 Grande Rue, 89140 VILLEPERROT. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 2 400 €. Objet : Activités des économistes de la construction, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), études de prix et d'exécution, coordination de travaux et planification. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Stéphane ROBIN, demeurant 1 Grande Rue, 89140 VILLEPERROT. Directeur général : Mme Tatiana HAUTECOEUR, demeurant 1 Grande Rue 89140 VILLEPERROT. La Société sera immatriculée au RCS de SENS.
POUR AVIS -Le Président

AL23008896

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à SAINT MARTIN DU TERTRE du 04/07/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Dénomination : SENS CONCIERGERIE. Siège : 8 Rue Albert Camus, 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 100 euros. Objet : - Hébergement touristique, - Activité de conciergerie (dont création d'annonces via les plateformes type Airbnb, Booking pour les propriétaires, accueil des voyageurs, ménage, prestation de passage de générateur Ozone, linge, blanchisserie, entrée et sortie des voyageurs, petits travaux de réparation, demande de devis à des professionnels, achats des consommables), - Commerce multi-services (dont dépôt de pain, petits travaux de couture, Mondial Relay) - Conseil, coaching et formation, - Sous location professionnelle : location d'appartements à des tiers pour une activité Airbnb (achat meubles, décoration, électroménager, entretien courant), - Laverie automatique, achat et location de linge, blanchisserie. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Alban THIEBAUT, demeurant 8 Rue Albert Camus, 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE. La Société sera immatriculée au RCS de SENS.
POUR AVIS -Le Président

AL23008962

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JOIGNY du 12/07/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SASU
Dénomination : JT3M
Siège : Avenue de Sully prolongée, 89300 JOIGNY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 103 000 €
Objet : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; - La gestion de son patrimoine.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Vincent LEPAPE, demeurant 29 Quai du Petit Hameau, 89100 SENS.
La Société sera immatriculée au RCS de SENS.
Pour avis, le président

AL23009124

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 18/07/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale : IMMO TEA Capital : 1000€ Sigle : IT Siège social : 02 jules Verve 89140 Pont sur Yonne. Objet: L'hébergement touristique de courte durée est l'activité principale, La sous location. L'objet social inclut également plus généralement toutes opérations économiques ,juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières, ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social),ou tout objets similaires , connexes ou complémentaires ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement. Durée : 99 ans. Président: Mme Tea Dehe Pauline, 02 Jules Verve 89140 Pont sur Yonne. Clause d'agrément: La cession des actions de l'associé unique est libre. Admissions: Chaque action donne droit à une voix. RCS : Sens

AL23009166

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 17/07/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SASU. Dénomination : M&S BUSINESS. Siège : 3 Avenue Jean Delpech, 89100 SENS. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 100 000 euros. Objet : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; - La gestion de son patrimoine. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Wendy BESNAULT, demeurant 8 Rue de la voie romaine, 89300 JOIGNY. La Société sera immatriculée au RCS de SENS.
POUR AVIS -Le Président

AL23009179

Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON, 4, rue de Lyon, le 21 juillet 2023, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCIMIR-AVAL.
FORME : société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 euros)divisé en 100 parts de 10 euros de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 100 inclus, réparties entre les associés en proportion de leurs droits dans le capital social.
SIEGE SOCIAL : 6 Rue du Pâtis - Hameau de Champien 89200 AVALLON.
OBJET : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
RCS :AUXERRE (89000)
ASSOCIES :
1) Monsieur Alain Claude Gérard LABOUREAU, demeurant à AVALLON (89200), 6, rue du Pâtis, né à AVALLON (89200), le 30 juin 1963, célibataire.
2) La société dénommée LA MIROITERIE AVALLONNAISE, Société paractions simplifiée (SAS) au capital de 30.000,00 euros,ayant son siège social à MAGNY (89200), Zone Artisa-

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

nale La Chaume Bonjuan, identifiée au SIREN sous le numéro 831188172 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Représentée par son gérant, Monsieur Alain LABOUREAU.
APPORTS EN NUMERAIRE : Monsieur Alain LABOUREAU fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale deHUIT CENTS EUROS (800,00 euros). La société LA MIROITERIE AVALLONNAISE fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de DEUX CENTS EUROS (200,00 euros).
GERANT : Monsieur Alain LABOUREAU, nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée à compter de l'immatriculation dela société au RCS d'AUXERRE.
CESSION DE PARTS SOCIALES :Toute opération ayant pour but ou pour résultat, le transfert entre toutes personnes existantes, physiques oumorales, de la propriété d'une ou plusieurs parts sociales, si ce n'est entre associés ou entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants, doit être autorisée par une décision des associés statuant à la majorité.
Pour avis et mention Le Notaire

AL23009279

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 juillet 2023, à Auxerre.
Dénomination : MALTA GRIVEL.
Forme : Société en nom collectif.
Objet : Exploitation d'un fonds de commerce de bar, tabac, française des jeux, petite restaurationsur place, à emporter et en livraison situé au 28 rue du 24 Août - 89000 Auxerre, auquel est associé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros
Siège social : 28 rue du 24 Août, 89000 Auxerre.
La société sera immatriculée au RCS Auxerre.
Gérants : Monsieur Rémi MALTA demeurant 20Avenue de la Puisaye, 89000 Auxerre
Associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales : Monsieur Rémi MALTA etMadame Laëtitia GRIVEL demeurant tous les deuxau 20 Avenue de la Puisaye 89000 Auxerre
Pour avis.

AL23009292

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 22 juillet 2023 a été constituée un groupement foncier agricole aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : la propriété, l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Dénomination : GFA D'HEURE
Siège social : 58 rue Charles de Gaulle - 89100 Saint-Clément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : 299.400,00 EUR divisé en 299.400 parts d'un (1) euro chacune.
Les apports sont immobiliers.L'agrément de l'acquéreur non associé est donné, soit par l'assemblée générale extraordinaire, soit par le gérant, s'il en a reçu le mandat ou l'autorisation.
Le rachat par legroupement ne peut être décidé que par l'assemblée générale extraordinaire.
Co-gérants : Monsieur Etienne Georges Roger HENRIOT, né à Sens (89100), le 26 décembre 1955 et Madame Marie-Pierre Anne Lucienne Madeleine LESAGE, née à Lille (59000), le 16 décembre 1958, demeurant à Saint-Clément (89100), 58 rue Charles de Gaulle.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL23009306

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSPen date du 19/07/2023 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet :acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : SCI BEL AIR.
Siège social : PARLY (89240), 17 rue De Mont Chaumont Bel Air.
Durée : 99 ans
Capital social : 1.000,00 € (apports en numéraire).
Parts librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Mme ROUSSEL Inès demeurant à GRISELLES (21330), 5 Chemin des Alouettes.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le gérant.

AL23009313

TDLH
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 9 Ter Rue du Tertre
89440 MASSANGIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MASSANGIS du 27 Juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : TDLH
Siège social : 9 Ter Rue du Tertre, 89440 MASSANGIS
Objet social : Réalisation de prestations liées aux opérations de dératisation, désinsectisation, désinfection,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : M. DE LA HOZ Théo, demeurant 9 Ter Rue du Tertre 89440 MASSANGIS.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL23009319

// ÉCONOMIE

« Faisons de la France le berceau mondial de l'AgriTech ! »

Ces mots, prononcés par l'ancien ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en août 2021, démontrent à quel point les startups ont un rôle à jouer dans la production agricole française. Loin de l'image d'Épinal parfois adossée à l'économie de ce secteur, jugée éphémère et instable, de nombreuses jeunes pousses ont su trouver leur clientèle.



Sencrop

La startup lilloise Sencrop commercialise un pluviomètre capable de collecter, directement depuis la parcelle les informations concernant le cumul de pluie, la température, le taux d'humidité et le point de rosée.

Les startups, acteurs presque incontournables du secteur agricole

Les startups agricoles et agroalimentaires françaises ont connu une forte dynamique en 2022. C'est ce qu'affirme un rapport des sociétés Digital Food Lab et KPMG (spécialisées dans le conseil) et de l'association la Ferme digitale. Au total, 46 startups françaises du secteur ont levé 668 millions d'euros sur l'année 2022, soit une progression de 242 % par rapport à 2021. Ces résultats placent ainsi l'Agritech et la Foodtech *«au-dessus du niveau de performance des principaux secteurs de la Tech en France»*, assure le rapport. L'AgriTech domine largement les opérations conclues, avec une tendance forte pour la nutrition alternative, la digitalisation des opérations, l'approvisionnement et la marketplace, le financement et l'assurance, et les intrants alternatifs.

Apporter plus de précisions aux irriguants

Dans les autres catégories d'investissement, l'écosystème se caractérise plutôt par un foisonnement de petits acteurs ou par le décollage d'un seul leader. En matière d'irrigation, la startup Seabex, basée à Orléans (Loiret), a notamment travaillé avec la chambre d'agriculture départementale, afin de développer un outil d'aide à la décision (OAD) baptisé Netirrig. En 2003, le conseiller à la chambre d'agriculture du Loiret, Thierry Bordin avait déjà à cœur la question de l'eau. *« Lors de la canicule, nous avons remarqué que le bulletin de préconisation d'irrigation arrivait toujours trop tard ou trop tôt sur le terrain… Nous avons décidé de faire appel à un prestataire informatique en 2005 pour concevoir un OAD d'irrigation web, basé sur le bilan hydrique »*. L'outil étant devenu obsolète en 2022, la chambre a établi un partenariat avec la jeune pousse. *« Seabex héberge le moteur du calcul, tandis que je suis la caution agronomique et technique »*, ajoute le conseiller. De l'arboriculture, à la vigne, en passant par les grandes cultures et les légumes de conserve, Netirrig suit désormais l'évolution de 35 espèces végétales sur 300 exploitations. Parmi ces dernières, figurent notamment la culture de noyers dans la Drôme et de salades au sein de la station d'expérimentation de Brindas (Rhône). Au premier semestre 2023, 22 départements avaient ainsi fait le choix de se doter de cet outil. À la suite de ce franc succès, la startup Seabex s'est vu attribuer le trophée de l'innovation au concours Green startup 2023, décerné en marge du Salon international de l'agriculture.

« Réaliser en moyenne 20 % d'économies d'eau »

L'objectif de Netirrig est de dresser un bilan hydrique au jour le jour en fonction de la culture, du sol et du climat. Afin d'être le plus précis possible, l'outil se base sur des estimations données par un ensemble de calculs (pluie actuelle, prévision ETP et pluie à 7 jours grâce à un partenariat avec l'expert en météorologie Weather Measures), ainsi que sur les connaissances de la chambre d'agriculture (sols, stades phénologiques, coefficients culturaux et sensibilité au stress hydrique). Il n'impose donc pas l'installation d'une station météorologique sur la parcelle et sa plateforme numérique est accessible depuis une application mobile. Chaque irriguant a ensuite accès à un suivi personnalisé du bilan hydrique et à des préconisations d'irrigation pour chacune des parcelles cultivées. *« Son utilisation permet de réaliser en moyenne 20% d'économies d'eau »*, assure Thierry Bordin. Dans le Loiret, 200 exploitants utilisent dorénavant quotidiennement Netirrig. Ils n'étaient pourtant qu'une vingtaine il y a vingt ans. Une évolution qui colle à l'augmentation du nombre d'abonnés depuis 2017 (+10 % par an) et qui peut s'expliquer par un prix attractif. L'abonnement coûte 250 euros par an et mesure jusqu'à 7 parcelles. Selon le conseiller, cette somme serait remboursée dès le premier hectare de maïs mesuré.

L'âge d'or des stations météo connectées

L'augmentation des aléas climatiques oblige les producteurs à anticiper la météorologie. Une niche dans laquelle plusieurs startups se sont glissées depuis une dizaine d'années. Dès 2014, la startup Weenat, fondée à Nantes, a lancé la commercialisation d'une station météo et de capteurs agro-météo connectés à une application mobile. En 2016, c'était au tour de la startup lilloise, Sencrop, de proposer des microstations capables de mesurer la pluviométrie, la température de l'air, l'hygrométrie, la vitesse du vent et de détecter toute une batterie de maladies. Depuis leur création, ces deux startups ne cessent d'annoncer le rachat de certaines structureset d'importantes levées de fonds. En 2021, Weenat a ainsi fait l'acquisition de Weather Measures, spécialiste de la météorologie spatialisée dans le secteur agricole et propriétaire de ses propres algorithmes de traitement de données multi-sources. En 2022, Sencrop a annoncé une levée de 18 millions de dollars pour « démocratiser l'agriculture de précision ». Adepte d'OAD, le syndicat des fruits de Savoie a expérimenté les outils des deux startups. *« Nous y trouvons une utilité puisque cela nous permet de suivre la population de ravageurs, tels que le carpocapse ou encore l'hoplocampe, qui n'existe que sur les pommiers et les poiriers»*, déclare Alice Delattre, conseillère arboriculture à la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc. Bien que tous les membres du syndicat n'aient pas fait le choix d'investir dans ces outils, la professionnelle ressent un réel engouement pour ces stations connectées. Avec le nouveau système assurantiel, les producteurs doivent fournir la preuve que le gel a touché leur parcelle. Dans ce contexte, détenir un historique précis du suivi de la pluviométrie et des températures devient un réel gain de temps et d'énergie.

Léa Rochon

// AGRI'RUN ET FESTIV'AGRI

Un sacré programme en perspective

L'Agri'run et le Festiv'Agri se tiennent le 26 août à Quemigny-sur-Seine, entre Baigneux-les-Juifs et Aignay-le-Duc.

La population de Quemigny-sur-Seine, aujourd'hui de 102 habitants, devrait plus que décupler samedi 26 août. L'*« énorme »* programme concocté par l'association Agri'run et les Jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux devrait en effet attirer les foules. La journée débutera à 14 heures avec la partie sportive : une course à obstacles, une randonnée, l'Agri Kids et le trail de la vallée de la Seine s'enchaîneront jusqu'au début de soirée. L'association organisatrice vise un nouveau record de participation cette année. *« Course fun, défi sportif, musique et convivialité résument bien l'esprit de notre rendez-vous, nous visons cette fois les 1 500 participants »*, informe Florent Moyot, le président de l'Agri'run, qui invite les personnes intéressées à s'inscrire sans plus attendre sur agrirun.fr. Un des faits marquants de cette cinquième édition sera la remise d'un chèque à la Ligue contre le Cancer, cette association assurera d'ailleurs plusieurs animations tout au long de l'après-midi.

Six cochons !

Le Festiv'Agri prendra ensuite le relais. Cette grande soirée musicale organisée tous les deux ans par les Jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux accueillera le groupe UFO. *« L'évènement se déroulera sur le même site que l'Agri'run. Une buvette et une restauration seront proposées à partir de 19 heures, le concert commencera à 21 heures »*, informe Carine Haubry, présidente du canton JA. La jeune agricultrice de Fontaines-en-Duesmois précise qu'un cochon à la broche et des frites seront au menu : *« aucune réservation n'est demandée, nous pensons même préparer six cochons ! Si tout est consommé, il restera ensuite des sandwichs avec saucisses et merguez. Tout le monde est le bienvenu pour passer une très belle soirée »*.

AG



Max Seguin, agriculteur à Poiseul-la-Ville, lors de l'Agri'run 2022.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Dimanche 6 août

// Brunch des halles à Dijon

Chaque dimanche de 10 h 30 à 14 h 30, un brunch est proposé aux halles de Dijon, dans un cadre faisant la part belle aux produits du terroir et aux richesses gastronomiques locales. Des animations gratuites, performances musicales, marchés de créateurs ou encore ateliers pour adultes et enfants, viennent agrémenter ces moments gourmands de temps festifs. Le prochain aura lieu le 6 août avec Kook'In. Vous pourrez également y entendre la musique jazz fun de Funny Funky et participer à un atelier floral proposé par l'association Le Champ des Sourires.

Réservations : www.bhd.otdijon.com

• Vendredi 11 août

// Concert à Montbard

Johann Riche Trio se produira en concert à 20 h 30, place de la Pépinière royale. L'idée d'un trio à l'image de Johann Riche est née récemment. Il illustre la volonté d'assumer pleinement un univers musical singulier où l'accordéon s'éloigne de son répertoire traditionnel pour devenir plus moderne, plus rock, plus libre…

Montbard.fr

• Jusqu'au 27 août

// Exposition à Beaune

L'exposition « Destins croisés, 300 ans de génie beaunois » est à découvrir au musée des Beaux-Arts, jusqu'à la fin août. Elle est consacrée aux Beaunois d'origine ou d'adoption (les frères Chevrolet, Bruno Latour, Gaspard Monge…) qui ont contribué au développement et au rayonnement de la capitale des vins de Bourgogne. Au-delà de noms célèbres, l'exposition permet de découvrir ou redécouvrir l'héritage de personnalités beaunoises qui ont marqué leur temps par leur engagement, leur talent ou leurs innovations.

Musée des Beaux-Arts de Beaune, 6, boulevard Perpreuil. 03 80 24 98 70.

• Jusqu'à la fin de l'année

// Exposition à Dijon

Découvrez l'exposition « Les insectes pollinisateurs font le buzz » au planétarium du Jardin de l'Arquebuse, à Dijon. Elle invite le visiteur à pénétrer dans le monde méconnu de ces insectes, en s'en approchant au plus près. Parfois peu appréciés, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et à notre alimentation. L'exposition, adaptée à tous les publics, offre une « tribune » exclusive à ces insectes parfois minuscules mais tellement importants ! Elle apporte un éclairage précis sur les questions que se posent tous les curieux de nature. Sa mise en scène originale offre une visite active et participative.

Entrée libre de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Jours de fermeture : mardi, samedi matin et dimanche matin. www.metropole-dijon.fr

Nièvre

• Dimanche 6 août

// Concours de labour

Les JA de Saint-Benin-d'Azy vous convient à leur concours de labour (ouvert à tous), le dimanche 6 août à partir de 13 h 30. Outre le concours, une course de mobignôles (mobylettes sur chaumes) agrémentera la rencontre ainsi qu'une buvette et encas salés et sucrés proposés sur place. Remise des médailles à 18 h.

Renseignements : 06 67 57 99 10.

• Mardi 8 août

// Marché semi-nocturne

Le comité des fêtes et des loisirs de Planchez vous convie à son marché semi-nocturne le 8 août de 17 h à 21 h dans le bourg du village. Restauration sur place.

Renseignements : comitedesfetesplanchez58@gmail.com

• À partir du 12 août

// Comices

Cette année, l'agriculture sera fêtée via les comices de Château-Chinon, les 12 et 13 août, de Saint-Pierre-le-Moutier, les 19 et 20 août, de Nevers Magny Cours, les 9 et 10 septembre.

• Les 19 et 20 août

// Fête de l'agriculture

Cosne-sur-Loire organise une fête de l'agriculture les 19 et 20 août prochain sur le site du Musée de Saint Loup des Bois. Au programme du 19 août : concours de labour, expositions d'animaux et de matériel agricole avec démonstration, marché du terroir. Un repas dansant est organisé en soirée (30 euros sur inscriptions). Le dimanche, la messe sera dédié à cet événement en l'église de Saint-Loup, elle sera suivie par une remise de récompenses puis un vin d'honneur.

Renseignements : 03 86 39 91 41

• Jusqu'au 25 août

// Tournée d'alimentation générale culturelle

La Maison de la culture de Nevers propose tout l'été « la tournée d'alimentation générale culturelle ». Tous les jeudis et vendredis, un camion sillonnera 50 communes Nivernaises pour présenter diverses représentations artistiques ; le tout gratuitement.

Renseignements : www.maisonculture.fr, www.nievre.fr et Facebook @alimentation.generale.culturelle

• Jusqu'au 16 septembre

// It's wine Time

La nouvelle édition de « It's wine time » est lancée tous les jeudis, vendredis et samedis. Entre les découvertes des villages historiques, des bords de Loire ou encore des vignes via des promenades dans les terrains de Sancerre, Pouilly et des Coteaux du Giennois, les participants pourront aussi à l'issue de ces virées déguster 4 vins de l'appellation – à chaque fois différents. Sur réservation : plein tarif 12 € - Gratuit pour les enfants de moins de 18 ans. Retrouvez l'agenda complet : https://sancerre-pouilly-giennois.com/agenda/

www.sancerre-pouilly-giennois.com

• Jusqu'en octobre

// 3e Les pieds dans l'eau

Les Nivernais sont invités à découvrir les secrets des rivières du département à l'occasion de la 3e édition de l'événement « Les pieds dans l'eau ». De nombreuses animations sont organisées dont un chantier nature pour recréer un habitat aux grenouilles, le 15 septembre à Courcelles, et le 7 octobre, à Cuncy-lès-Varzy. Découvrez le programme complet sur Facebook : @lespiedsdansleau58. Réservation obligatoire selon les animations.

Renseignements : 03 86 37 23 23 ou Facebook @lespiedsdansleau58

Yonne

• 19 août et 16 septembre

// Les marchés de la ferme aux abeilles

De 15 heures à 19 heures, chez Christine Busson (la ferme aux abeilles) à Fouchères (1, le Puits de Fer). L'occasion de rencontrer les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec la présence du gaec des Vins Vieux (Chablis et Épineuil), Jérôme Rabuat (produits de canard), la famille Charlois (cidres, jus de pomme et ratafia), le gaec Desmoutier-Breton (fromages de chèvre), le domaine Thibaut (vins de l'auxerrois), l'earl la Maiterie (poulets, œufs, asperges), les Jardins de la Croisière (légumes bio), Christine Fernandez (soumaintrain), les délices du Metz (yaourts au lait entier), Jean-Pierre Meyer (céramiste – potier), l'huilerie des Fouets (huiles), l'earl Dubois (viande d'agneau, de porc et de bœuf), les escargots d'Armeau (escargots), Cent pour cendre (lessive et produits ménagers artisanaux), Philippe Lepage (paysan boulanger), L'amour est dans le lait (glaces et sorbets), Jean-Romain Troussard (produits cosmétiques), Monclem (bières locales) et Affuteur de couteaux.

PORTRAIT

// HISTOIRE

Jean Moulin, une vie héroïque

Figure phare de la Résistance, artisan du Conseil national de la Résistance, Jean Moulin, le plus jeune préfet de France, torturé par la Gestapo, est mort le 8 juillet 1943 dans le train qui le conduisait en Allemagne.

Mercredi 21 juin 2023, la préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes, Fabienne Buccio, a convié ses homologues des onze autres départements de la région à Caluire-et-Cuire, théâtre de l'arrestation de leur illustre prédécesseur. Un certain Jean Moulin. C'est en effet à Caluire-et-Cuire, le 21 juin 1943, que Jean Moulin, représentant personnel du général de Gaulle, chef des Mouvements unis de la Résistance et président du Conseil National de la Résistance, fait ses derniers pas d'homme libre. En début d'après-midi, il sera arrêté par Klaus Barbie et la Gestapo avec sept résistants responsables de l'Armée secrète en zone Sud, dont Raymond Aubrac. Torturé, Jean Moulin mourra quelques jours plus tard lors de son transfert vers l'Allemagne.

L'hommage vibrant d'André Malraux

Si nombre d'écoles, de squares, d'artères de nos villes portent son nom, difficile de résumer une vie aussi brève soit-elle, à une plaque, une stèle, un bâtiment, ou à un mot. Chacun a en tête toutefois ceux d'André Malraux prononcés en 1964 lors du transfert des cendres du célèbre résistant au Panthéon. *« Comme Leclerc entra aux Invalides, avec son cortège d'exaltation dans le soleil d'Afrique et les combats d'Alsace, entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège. Avec ceux qui sont morts dans les caves sans avoir parlé, comme toi - et même, ce qui est peut-être plus atroce, en ayant parlé - avec tous les rayés et tous les tondus des camps de concentration, avec le dernier corps trébuchant des affreuses files de Nuit et Brouillard[1], enfin tombé sous les crosses ; avec les huit mille Françaises qui ne sont pas revenues des bagnes, avec la dernière femme morte à Ravensbrück pour avoir donné asile à l'un des nôtres »*. Il faut lire ces mots mais surtout les entendre (à revoir ici : https://urlz.fr/mxdx). Soixante ans plus tard, les frissons vous étreignent.



Jean Moulin alias Max, Rex, Caporal Mercier, Régis ou Martel.

Mais qui était-il ?

Jean Moulin, né le 20 juin 1899 à Béziers (Hérault), fait ses études de droit à l'université de Montpellier. À la fin de la Première Guerre mondiale, il entre dans l'administration préfectorale, pour laquelle il deviendra un exemple, avant d'en devenir le drapeau. Comblé de dons, lettré, peintre de talent, administrateur prestigieux, il fait preuve d'une aisance souveraine dans tous les domaines de l'esprit et sait se faire aimer de ceux qui l'approchent, par sa simplicité, sa courtoisie, et son idéalisme passionné. Sous-préfet d'Albertville en 1925, affecté successivement à Châteaulin, Thonon et Montargis, puis dans la Somme, il entre en 1936 au ministère de l'Air comme chef de cabinet du ministre Pierre Cot. Dans les conflits sociaux qui agitent la France à cette époque, il sera un arbitre impartial et un conciliateur écouté. Son nom restera attaché au développement de l'aviation populaire et à la création d'Air France.

Faire face aux Allemands

Il est nommé préfet de l'Aveyron, à Rodez, en janvier 1937, puis muté en Eure-et-Loir, à Chartres, quelques mois avant la déclaration de la guerre. En septembre 1939, il s'engage comme sergent mitrailleur dans l'armée de l'air, mais doit regagner sa préfecture sur l'ordre du ministre de l'Intérieur. Dans l'exode général qui suit la percée du front en juin 1940, il reste seul à son poste, et, le 17 juin, en grande tenue, accompagné d'un représentant de l'évêque revêtu de ses habits sacerdotaux et d'un conseiller municipal ceint de l'écharpe de maire, il attend les troupes ennemies dans la cour de la préfecture. Alors qu'il s'apprête à défendre les droits de la population, les Allemands veulent l'obliger à signer un protocole qui accuse les troupes françaises en retraite d'avoir massacré des civils. Il refuse. Ils le traînent alors devant les cadavres déchiquetés des prétendues victimes et le torturent jusqu'à l'épuisement de ses forces mais n'en viennent pas à bout. Ramené à Chartres, il est enfermé dans la conciergerie de l'hôpital, averti qu'il serait conduit, à nouveau, le lendemain, sur le lieu de son supplice. Et, pour ne pas céder, pour sauver son honneur et l'honneur de l'armée française, il se coupe la gorge avec un débris de verre. Retrouvé le lendemain au milieu d'une mare de sang et transporté à la préfecture, il échappe à la mort par miracle.

Unificateur des réseaux de résistance

Le 2 novembre 1940, le gouvernement de l'État français le relève de ses fonctions. II se réfugie en zone Sud et, sous l'identité de Joseph Mercier, professeur de droit dans une université américaine, il prend contact avec les premiers mouvements de Résistance qui se forment dans le Sud-Est, puis il s'échappe de France en août 1941, rejoint Londres par l'Espagne et le Portugal, et prend immédiatement contact avec le général de Gaulle. Ses qualités, son énergie et sa farouche résolution l'imposent entre tous les volontaires de la France libre pour les missions les plus importantes et les plus périlleuses. Chargé de reprendre contact avec les réseaux métropolitains, il est parachuté au-dessus des Alpilles le 1er janvier 1942. Nommé délégué général en France du général de Gaulle, Jean Moulin repart alors de Londres par avion pour réaliser sa tâche considérable de faire l'unité de cette Résistance française qu'il a déjà ralliée à la France libre et dont il est maintenant le chef. Il réussit contre tout espoir à unifier les groupes épars dans le pays, à intégrer tous les partis politiques, tous les organes syndicaux, à leur donner une organisation et à les plier à une commune discipline. Le 27 mai 1943, il préside à Paris, au 48 de la rue du Four, la première réunion du Conseil national de la Résistance, qu'il avait créé. Un mois plus tard, le 21 juin, il est arrêté par la Gestapo à Caluire-et-Cuire, près de Lyon, où il s'est rendu sous le nom de Jacques Martel pour répartir aux chefs militaires les commandements de l'Armée secrète.

Sophie Chatenet, avec les Archives de la Famille Moulin et celles du ministère de l'Intérieur

(1) En 1955, Alain Resnais, à la demande du comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, se rend sur les lieux où des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont perdu la vie. Il s'agit d'Oranienbourg, Auschwitz, Dachau, Ravensbruck, Belsen, Neuengamme, Struthof. Avec Jean Cayrol et l'aide de documents d'archives, il retrace le lent calvaire des déportés dans un documentaire « Nuit et brouillard ».

Le cabinet du docteur devenu Mémorial de la Résistance



Le parcours scénographique du Mémorial de la Résistance à Caluire-et-Cuire tout en resituant le 21 juin 1943 dans son contexte historique et humain donne une large place aux valeurs de la République.

L'immeuble est petit, mais chargé d'histoire. À Caluire-et-Cuire (Rhône), la maison du docteur Dugoujon est devenue un Mémorial de la Résistance. 21 juin 1943, il est 14 h 30, Jean Moulin et Raymond Aubrac se présentent à la porte. Ils s'installent dans la salle d'attente du docteur. La bonne, Marguerite, les a pris pour des patients car lorsqu'ils sont arrivés, ils ont oublié de dire le code *« Je suis un ami d'André Lassagne »*. Quelques minutes plus tard, la Gestapo débarque, arrête Jean Moulin et les autres dirigeants de la Résistance avec qui il devait se réunir. Quatre-vingts ans plus tard, l'histoire revit dans ce Mémorial ouvert au public depuis 2010. Sur les chaises de la salle d›attente, les photos des protagonistes de l'époque. Les visites du lieu sont toujours plus nombreuses. En 1967, Jacques Chaban-Delmas, Compagnon de la Libération et délégué militaire de la Libération, crée à Bordeaux le Centre national Jean Moulin qui fait à la fois office de centre de documentation et de musée de la Seconde Guerre mondiale.



Jean Moulin est nommé préfet de l'Aveyron, à Rodez, en janvier 1937, puis muté en Eure-et-Loir, à Chartres, quelques mois avant la déclaration de la guerre.